



**République du Tchad**

**UNITE-TRAVAIL-PROGRES**

**MINISTERE DE LA PROSPECTIVE ECONOMIQUE ET DES PARTENARIATS INTERNATIONAUX**

**Projet d'Autonomisation des Femmes et de Dividende  
Démographique en Afrique Subsaharienne Plus (SWEDD+)**

**PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES  
(PMPP)**

**Mars 2023**

## TABLE DES MATIÈRES

<b>SIGLES ET ABBREVIATIONS</b> .....	<b>IV</b>
<b>1. INTRODUCTION</b> .....	<b>8</b>
1.1. PRINCIPES DU PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP) .....	8
1.2. COMMUNAUTÉS TOUCHÉES ET CONCERNÉES PAR LE PROJET .....	8
1.3. ACTIVITÉS SUSCEPTIBLES D’AFFECTER LES PARTIES PRENANTES .....	9
1.4. MÉTHODOLOGIE.....	9
<b>2. DESCRIPTION DU PROJET</b> .....	<b>11</b>
2.1. ZONE D’INTERVENTION .....	11
2.2. COMPOSANTES DU PROJET .....	11
2.4. BÉNÉFICIAIRES.....	13
<b>3. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES</b> .....	<b>14</b>
3.1. PARTIES TOUCHÉES .....	15
3.2. AUTRES PARTIES PRENANTES CONCERNÉES .....	16
3.3. INDIVIDUS OU GROUPES DÉFAVORISÉS OU VULNÉRABLES .....	19
3.4. RÉSUMÉ DES BESOINS DES PARTIES PRENANTES DU PROJET .....	1
<b>4. RESUME DES- ACTIVITES ANTERIEURES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES</b> .....	<b>3</b>
<b>5. MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES</b> .....	<b>8</b>
5.1. OBJECTIFS DU PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES.....	8
5.2. MÉTHODES DE MOBILISATION DIRECTE AVEC LES PARTIES PRENANTES.....	8
5.3. STRATÉGIE PROPOSÉE POUR LA DIVULGATION D’INFORMATIONS .....	9
5.4. MESSAGES CLÉS.....	9
5.5. FORMAT D’INFORMATION ET MÉTHODES DE DIFFUSION.....	10
5.6. COMMUNICATION ÉCRITE ET VISUELLE :.....	10
5.7. MÉDIAS .....	11
5.8. AUTRES MOYENS DE COMMUNICATIONS.....	11
5.9. VISITES DES SITES DU PROJET.....	12
5.10. PROPOSITION DE STRATÉGIE DE CONSULTATION .....	12
5.11. STRATÉGIE PROPOSÉE POUR INCORPORER LES VOIX ET POINTS DE VUE DES GROUPES VULNÉRABLES .....	15
5.12. CALENDRIER .....	16
5.13. EXAMEN DES COMMENTAIRES.....	17
5.14. PHASES FUTURES DU PROJET.....	17
<b>6. MÉCANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP)</b> .....	<b>18</b>
6.1. MÉCANISME PROPOSÉ.....	19
6.2. DÉTAILS DU MGP.....	21
6.3. BUDGET POUR LA MISE EN ŒUVRE DU MÉCANISME DE GESTION DES PLAINTES .....	23
<b>7. SUIVI ET REPORTING</b> .....	<b>24</b>
7.1. IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES DANS LES ACTIVITÉS DE SUIVI .....	24
7.2. RAPPORTS AUX PARTIES PRENANTES .....	25
<b>8. RESSOURCES ET RESPONSABILITES POUR L’EXECUTION DES ACTIVITES D’ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES</b> .....	<b>26</b>
8.1. PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP) DU PROJET SWEDD+ .....	26
8.2. FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS DE GESTION DU PMPP .....	30
8.3. RESSOURCES.....	30
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>32</b>
<b>ANNEXES</b> .....	<b>II</b>
Annexe 1 : Parties prenantes institutionnelles identifiées du Projet SWEDD+.....	II
Annexe 2: Parties prenantes de la société civile et de la communauté du Projet SWEDD+ identifiéesIV	

Annexe 3: Parties prenantes institutionnelles .....	I
Annexe 4: Calendrier et activités de la mission.....	I
Annexe 5 : Photos illustratives des consultations publiques réalisées .....	I
Annexe 6: Réseau de communication disponibles dans les localités visitées.....	XIV
Annexe 7: Liste des Médias de la presses écrites.....	XV
Annexe 8: Listes et des données relatives aux différents Médias audiovisuels au Tchad .....	I
Annexe 9: Rapports de synthèse des consultations réalisées avec les parties prenantes (voir document en fichier séparé) .....	I

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Description des activités du projet par composantes et sous composantes. ....	11
Tableau 2 : Parties prenantes touchées ou affectées .....	15
Tableau 3 : Parties prenantes concernées .....	17
Tableau 4 : Besoins des Parties Prenantes .....	1
Tableau 5 : Activités antérieures de mobilisation des parties prenantes .....	4
Tableau 6 : Stratégie de consultation des parties prenantes.....	12
Tableau 7 : Calendrier de mise en œuvre du PMPP.....	16
Tableau 8: Composition des comités par niveau de résolution des plaintes.....	19
Tableau 9 : Mise en œuvre du Mécanisme de Gestion des Plaintes.....	23
Tableau 10 : Programme de suivi environnemental et social .....	24
Tableau 11 : Synthèse du PMPP .....	26
Tableau 12 : Equipe de gestion du PMPP.....	30
Tableau 13 : Budget annuel estimatif de PMPP .....	30

## SIGLES ET ABREVIATIONS

AFD	Agence Française de Développement
AFDCPT	Association des Femmes pour le Développement et la Culture de la Paix au Tchad
AFJT	Association des Femmes Juristes au Tchad
AGR	Activités Génératrices des Revenus
BAD	Banque Africaine de Développement
BM	Banque Mondiale
CCA	Comité Communal d'Action
CCSC	Communication pour le Changement Social et Comportemental
CDA	Comité Départemental d'Action
CELIAF	Cellule de Liaison et d'Information des Associations Féminines du Tchad
CES	Cadre Environnemental et Social
CGES	Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
CLA	Comité Local d'Action
CJPEC	Commission Justice et Paix de l'Eglise catholique
CONAF	Conseil National des Femmes Leaders- Tchad
CPA	Comité Provincial d'Action
CSA	Conseil Supérieur de l'Audiovisuel
CV	Comité Villageois
DEELCPN	Direction des Évaluations Environnementales et de la Lutte contre les Pollutions et les Nuisances
DPEEP	Délégation Provinciale de l'Environnement, de l'Eau et de la Pêche
EAS/HS	Exploitation et Abus Sexuels/Harcèlement Sexuel
EIES	Étude d'Impact Environnemental et Social
GRS	Service de Règlement des Griefs
IEC	Information Education Communication
MGSN	Ministère du Genre et de la Solidarité nationale
MATDG	Ministère de l'Administration du Territoire, de la Décentralisation et de la bonne Gouvernance
MEEP	Ministère de l'Environnement, de la Pêche et du Développement Durable
MFBCP	Ministère des Finances, du Budget et des Comptes Publics
MGF	Mutilations Génitales Féminines
MGP	Mécanisme de Gestion des Plaintes
MPEPI	Ministère de la Prospective Economique et des Partenariats Internationaux
MSPP	Ministère de la Santé Publique et de la Prévention
NES	Normes Environnementales et Sociales
OANET	Organisation des Acteurs Non Etatiques du Tchad
ONDD	Observatoire National du Dividende Démographique
ONG	Organisations Non Gouvernementales
P3P	Plan de Participation des Parties Prenantes
PEES	Plan d'Engagement Environnemental et Social
PGMO	Plan de Gestion de la Main d'Œuvre
PMPP	Plan de Mobilisation des Parties Prenantes
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PV	Procès-Verbal
RMNCAHN	Reproduction, de Maternité, de Nouveau-né, d'enfant et d'Adolescent dans les Communautés Cibles.
RNT	Radio Nationale Tchadienne
SE	Suivi et d'Évaluation
SGP	Secrétaire Général de la Province

SPM	Spécialiste de Passation des Marchés
SWEDD+	Projet d'Autonomisation des Femmes et de Dividende Démographique en Afrique Subsaharienne Plus (SWEDD+)
TDR	Termes de Références
TV	Télévision
UAFAT	Union des Femmes Arabophones du Tchad
UE	Union Européenne
UGP	Unité de Gestion des Projet
USD	Dollars Américain
VBG	Violences Basées sur le Genre
VFG	Violences Faites aux Genres

## DEFINITION DES CONCEPTS CLES

**Abus sexuel** : Toute intrusion physique à caractère sexuel commise par la force, sous la contrainte ou à la faveur d'un rapport inégal, ou la menace d'une telle intrusion (Glossaire des Nations Unies sur l'exploitation et les atteintes sexuelles, 2017, p. 5).

**Autres parties prenantes** : L'expression « autres parties prenantes » désigne tout individu, groupe ou organisme ayant un intérêt quelconque dans le projet, soit en raison de son emplacement, de ses caractéristiques ou de ses effets, soit pour des questions d'intérêt public. Il peut s'agir notamment d'organismes de réglementation, d'autorités publiques, de représentants du secteur privé, de la communauté scientifique, des universités, des syndicats, des organisations féminines, d'autres organisations de la société civile et de groupes culturels.

**Exploitation sexuelle** : Le fait de profiter ou de tenter de profiter d'un état de vulnérabilité, d'un rapport de force inégal ou de rapports de confiance à des fins sexuelles, en vue d'en tirer un avantage pécuniaire, social ou politique (Glossaire des Nations Unies sur l'exploitation et les atteintes sexuelles, 2017, p.6).

**Harcèlement sexuel** : Toute avance sexuelle importune ou demande de faveurs sexuelles ou tout autre comportement verbal ou physique à connotation sexuelle. C'est également « Toute forme de comportement verbal, non verbal ou physique non désiré de nature sexuelle ayant pour but ou pour effet de porter atteinte à la dignité d'une personne, en particulier lorsqu'il crée un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant. Il peut s'agir d'avances sexuelles importunes ou de demandes de faveurs sexuelles, et cela peut se produire dans le cadre d'activités en ligne ou de communications mobiles, ainsi qu'en personne » (ESF for IPF Operations, 2022, p. viii).

**Impacts environnementaux et sociaux** : Les impacts environnementaux et sociaux se Rapportent à tout risque potentiel ou réel : (i) sur l'environnement physique, naturel ou culturel, et (ii) aux impacts sur la communauté environnante et les travailleurs résultant de l'activité du projet à financer.

**Mécanisme de gestion des plaintes** : Un système ou un processus accessible et ouvert à tous qui sert à prendre acte en temps utile de plaintes et de suggestions d'amélioration à apporter au projet, et à faciliter le règlement des problèmes et des réclamations liées au projet. Un mécanisme efficace de gestion des plaintes propose aux parties affectées par le projet des solutions qui permettront de corriger les problèmes à un stade précoce.

**Parties affectées par le projet** : L'expression « parties affectées par le projet » désigne les personnes susceptibles d'être négativement affectées par le projet en raison de ses effets réels ou des risques qu'il peut présenter pour le milieu physique, la santé, la sécurité, les pratiques culturelles, le bien-être ou les moyens de subsistance de ces personnes. Il peut s'agir de particuliers ou de groupes, y compris les populations locales.

**Personnes défavorisées ou vulnérables** : L'expression « défavorisé ou vulnérable » désigne des individus ou des groupes d'individus qui risquent davantage de souffrir des effets du projet et/ou sont plus limités que d'autres dans leur capacité à profiter des avantages d'un projet. Ces individus ou ces groupes sont aussi susceptibles d'être exclus du processus général de consultation ou de ne pouvoir y participer pleinement, et peuvent de ce fait avoir besoin de mesures et/ou d'une assistance particulière.

**Travailleur du projet** : Il s'agit de - (a) toute personne employée directement par l'Emprunteur, (y compris le promoteur du projet et/ou les agences de mise en œuvre du projet) pour effectuer des tâches qui sont directement liées au projet (travailleurs directs) ; (b) les personnes employées ou recrutées par des tierces parties pour effectuer des travaux liés aux fonctions clés du projet, indépendamment du lieu (travailleurs contractuels) ; (c) les personnes employées ou recrutées par les fournisseurs primaires de l'Emprunteur (employés des fournisseurs primaires) ; et (d) les personnes employées ou recrutées pour exercer un travail communautaire (travailleurs communautaires). Il s'agit

des travailleurs à temps plein, à temps partiel, temporaires, saisonniers et migrants. Les travailleurs migrants sont des travailleurs qui ont migré d'un pays à l'autre ou d'une région d'un pays à une autre afin de trouver un emploi.

**Risque environnemental et social** : Le risque environnemental et social est une combinaison de la probabilité de la survenue de certains dangers et de la gravité des impacts dus à cette survenue.

**Violence basée sur le genre** : Expression générique qui désigne tout acte préjudiciable perpétré contre le gré d'une personne et fondé sur les différences que la société établit entre les hommes et les femmes (genre). Elle englobe les actes qui provoquent un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, la menace de tels actes, la contrainte, et d'autres formes de privation de liberté. Ces actes peuvent se produire dans la sphère publique ou privée (Directives du Comité permanent inter-organisations sur la violence basée sur le genre, 2015, p.5).

## 1. INTRODUCTION

Le Gouvernement de la République du Tchad ci-après désigné « gouvernement », prépare en collaboration avec l'Association Internationale de Développement ci-après désignée la Banque mondiale, Projet d'Autonomisation des Femmes et de Dividende Démographique en Afrique Subsaharienne Plus ci-après désigné (« Projet SWEDD+ » ou « Projet »). Le gouvernement prévoit la mise en œuvre du Projet SWEDD+ sous la conduite du Ministère de la Prospective Économique et des Partenaires Internationaux.

La Banque mondiale a convenu d'accorder un financement au Projet.

La mise en œuvre du Projet SWEDD+ va générer certes des impacts sociaux, économiques et environnementaux positifs mais également des impacts négatifs, d'où la nécessité de prévoir des mesures d'atténuation. À cet effet, certaines Normes Environnementales et Sociales (NES) de la Banque mondiale s'appliquent au projet afin de prévenir et atténuer les incidences négatives qui pourraient découler de sa mise en œuvre sur l'environnement et les établissements humains. Il s'agit de la NES 1 « Évaluation et gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux » ; NES 2 « Emploi et conditions de travail » ; NES 3 « Utilisation rationnelle des ressources et prévention et gestion de la pollution » ; NES 4 « Santé et sécurité des populations » ; NES 10 « Mobilisation des parties prenantes et information ». Cette dernière induit la mise en place de ce présent document : le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP). C'est dans ce contexte que le présent Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) est élaboré et présente le processus de consultation et de mobilisation de ces parties prenantes déjà entrepris et le plan de mobilisation de ces parties prenantes pour le reste du processus d'élaboration et de mise en œuvre du projet. Il décrit une approche systématique de mobilisation et d'engagement des parties prenantes qui aidera le Projet SWEDD+ à développer et à maintenir au fil du temps une relation constructive avec les parties prenantes pendant toute la durée du projet. Le document comprend également une ébauche d'un Mécanisme de Gestions des Plaintes (MGP) pour permettre aux parties prenantes de susciter des préoccupations vis-à-vis du projet. Le PMPP a été élaboré conformément au Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale.

### 1.1. Principes du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP)

Les principes qui seront utilisés par le Projet SWEDD+ dans la conception de ses mesures et procédures qui sous-tendent la mobilisation ou l'engagement des parties prenantes découlent des exigences nationales et de celles du Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale. Ils sont les suivants :

- l'engagement ou la mobilisation visera à fournir aux parties prenantes directement touchées par le projet, dont les communautés locales, et aux parties prenantes intéressées, l'accès à des informations opportunes, pertinentes, compréhensibles, culturellement appropriées et sans manipulation, ingérence, coercition et intimidation.
- la participation des parties prenantes comprendra : l'identification et l'analyse des parties prenantes ; la planification de l'engagement des parties prenantes ; la divulgation de l'information ; la consultation et la participation ; le mécanisme de gestion des plaintes et les rapports continus aux parties prenantes concernées.
- les exigences de la législation nationale en matière d'information et de consultation du public seront satisfaites.

### 1.2. Communautés touchées et concernées par le projet

Les parties prenantes de la société civile touchées et concernées par le projet sont : les autorités traditionnelles (chef de quartier, chef de village ou de canton), les autorités religieuses (imam, pasteurs,



prêtres), ONG nationales<sup>1</sup> et internationales et les associations ou coopératives de femmes et de jeunes de la zone d'intervention du projet, etc.

Les parties prenantes institutionnelles touchées et concernées par le Projet SWEDD+ sont les suivants : le Comité national de préparation en tant que acteur clé pour la conception et la mise en œuvre, notamment le comité de pilotage du projet, l'unité de coordination du projet, la cellule environnementale et sociale du projet qui sera mise en place, le Ministère de la Prospective Economique et des Partenaires Internationaux ; le Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de la Pêche et du Développement Durable (MEEPDD), le Ministère des Finances, du Budget et des comptes Publics, le Ministère de la Fonction Publique et de la Concertation Sociale, le Ministère de la Santé Publique et de la Prévention (MSPP), le Ministère du Genre et de la Solidarité Nationale, le Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Bonne Gouvernance, le Ministère des Armées, des Anciens Combattants et des Victimes de Guerre, le Ministère de la Sécurité Publique et de l'Immigration ; etc.

### **1.3. Activités susceptibles d'affecter les parties prenantes**

Les activités susceptibles d'affecter les parties prenantes sont regroupées à travers les composantes du projet qui sont :

**Composante 1 :** Concevoir et mettre en œuvre des interventions transformatrices en matière de genre dans les 4E qui favorisent l'autonomie sociale et économique des filles et des femmes (les principaux bénéficiaires étant les adolescentes et les jeunes femmes, mais aussi leurs parents, leurs frères et sœurs, leurs maris, leurs enfants et leurs communautés).

**Composante 2 : Améliorer la disponibilité des produits de base du RMNCAHN et des agents de santé qualifiés au niveau communautaire et renforcer la capacité régionale pour des services adaptés aux adolescents.** Cette composante finance le renforcement des capacités pour renforcer la prestation de services de santé et de nutrition en matière de reproduction, de maternité, de nouveau-né, d'enfant et d'adolescent (RMNCAHN) aux adolescents dans les communautés cibles.

**Composante 3 : Favoriser l'engagement et la capacité d'élaboration des politiques et de mise en œuvre des projets**

### **1.4. Méthodologie**

L'approche méthodologique adoptée est basée sur le concept d'une approche participative, en concertation avec l'ensemble des acteurs et partenaires concernés par le Projet SWEDD+ dans sa zone d'intervention. L'étude a privilégié cette démarche participative qui a permis d'intégrer au fur et à mesure les avis et suggestions des différents acteurs. Pour atteindre les résultats de l'étude, il a été adopté l'approche suivante :

- une rencontre de cadrage avec l'équipe de préparation du projet ;

---

<sup>1</sup> Actions Pour le Développement et le Social (APDS), Association pour le Développement Régional du Batha (ADRB), Jeunesse Espace Développement Multiforme (JEDM), Association pour le Bienfaisance et d'Appui Multisectoriel (ABAMUS), Agence de Développement Économique et Social (ADES), Programme du Développement Rural (PDR), Initiative Humanitaire pour le Développement (IHDL), Association pour le Développement Intégré (ADI), Association pour le Développement Économique et Social du Lac, Association Tchadienne d'Appui au Développement (ATADEL), Organisation Humanitaire et du Développement (OHD), Association pour le Secours et le Développement (ASD), Organisation Internationale de Lutte Contre l'Extrémisme Violent (OILCEV).

- une analyse des textes légaux nationaux régissant la gestion de l'Environnement ;
- une revue des normes environnementales et sociales établies par la Banque mondiale et notamment celles jugées pertinentes par le projet ;
- une appropriation des composantes du Projet et de ses activités potentielles ;

Des consultations des parties prenantes de terrain ont été réalisées du 21 au 28 juin 2022 dans les provinces ci-après :

- Mayo Kebbi-Est (Bongor)
- Batha (Ati)
- Hadjer Lamis (Massakory)
- Lac (Bol)

Les échanges ont été faits à l'aide de questionnaires, des guides d'entretien avec les bénéficiaires, les responsables locaux et les personnes ressources.

De façon spécifique, la démarche utilisée pour l'élaboration du PMPP comprend quatre (04) principales étapes :

- Réunion de cadrage : elle a été tenue avec les principaux responsables de la coordination du projet. Cette rencontre a permis de s'accorder sur les objectifs de la mission, de s'entendre sur l'urgence et les principaux enjeux liés à la préparation du présent PMPP, mais aussi sur certains points spécifiques de l'étude, notamment (i) les rencontres avec les autorités locales et (ii) les consultations publiques à mener au niveau des localités retenues avec la prise en compte des personnes vulnérables ;
- Recherche et analyse documentaire : elle a permis de collecter les informations disponibles au niveau de la documentation et portant sur la description du projet ainsi que la consultation d'autres documents utiles à la réalisation de l'étude.
- Consultations publiques : ces rencontres avec les populations potentiellement bénéficiaires du projet, les acteurs institutionnels du Projet SWEDD+, les autorités locales et autres personnes ressources dans le but de prendre en compte les préoccupations, les avis et les recommandations de ces différents acteurs en vue d'aligner le projet sur les attentes des bénéficiaires. Ces consultations organisées avec les communautés se sont révélées essentielles en ce sens qu'elles ont permis de compléter les informations issues de l'analyse documentaire, de recueillir des données complémentaires et surtout de discuter de la nécessité d'impliquer les parties prenantes dans tout le processus du projet.
- Rapportage : les différentes données collectées ont permis d'élaborer le PMPP provisoire dont les points saillants seront présentés en atelier.

## 2. DESCRIPTION DU PROJET

### 2.1. Zone d'intervention

Pour une durée de quatre ans (2020-2024), la zone d'intervention du projet passe de quatre à douze provinces à savoir le Lac, le Hadjer Lamis, le Kanem, le Salamat, le Batha, Wadi Fira, le Sud Borkou, l'Ennedi Est, le Mayo Kebbi Est, le Mayo Kebbi Ouest, la Tandjilé et le Chari Baguirmi.

La figure 1 donne la carte de la zone d'intervention du projet SWEDD+.

### 2.2. Composantes du Projet

Les activités dans le cadre du projet sont décrites dans le tableau 1 :

Tableau 1 : Description des activités du projet par composantes et sous composantes.

COMPOSANTES	Sous projets/ACTIVITÉS
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Composante 1 : Améliorer la demande régionale pour le RMNCAHN et accroître l'autonomisation des femmes et des adolescents</li> </ul>	
1.1. Communication pour le changement social et comportemental (CCSC)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Lancer la campagne médiatique nationale pour le CCSC :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- mener des activités dans les médias de masse;</li> <li>- effectuer une communication de proximité, notamment en matière de prévention de la violence liée au sexe (organisation de séances d'information pour les chefs religieux et communautaires, les mentors, les personnes influentes ; sensibilisation au sein de la communauté au moyen d'affiches et de radios communautaires)</li> <li>- renforcer les capacités des acteurs ;</li> <li>- assurer la coordination et le suivi de la mise en œuvre des activités de communication ;</li> <li>- soutenir le coût opérationnel de la communication.</li> </ul> </li> </ul>
1.2. Interventions communautaires pour faire progresser l'autonomie des femmes	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Maintenir les filles à l'école :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- fournir des kits scolaires ;</li> <li>- fournir de la nourriture ;</li> <li>- payer des frais de scolarité spécifiquement pour les filles pauvres et vulnérables ;</li> <li>- fournir des uniformes scolaires ;</li> <li>- subventionner les enseignants pour les cours de tutorat</li> </ul> </li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• créer des espaces sûrs pour les filles non scolarisées ;</li> <li>• créer de clubs de maris ;</li> <li>• mettre en place des centres d'alphabétisation.</li> </ul>
	<p><i>Améliorer les compétences de vie et les connaissances en matière de santé sexuelle et reproductive :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• fournir des services de santé reproductive pour les jeunes ;</li> <li>• renforcer la connaissance des filles et des adolescents de l'importance de leurs droits en matière de santé reproductive grâce à des espaces communautaires sécurisés.</li> </ul>
<p><i>Renforcer les capacités de soins de survie aux victimes de la violence liée au sexe :</i></p>	

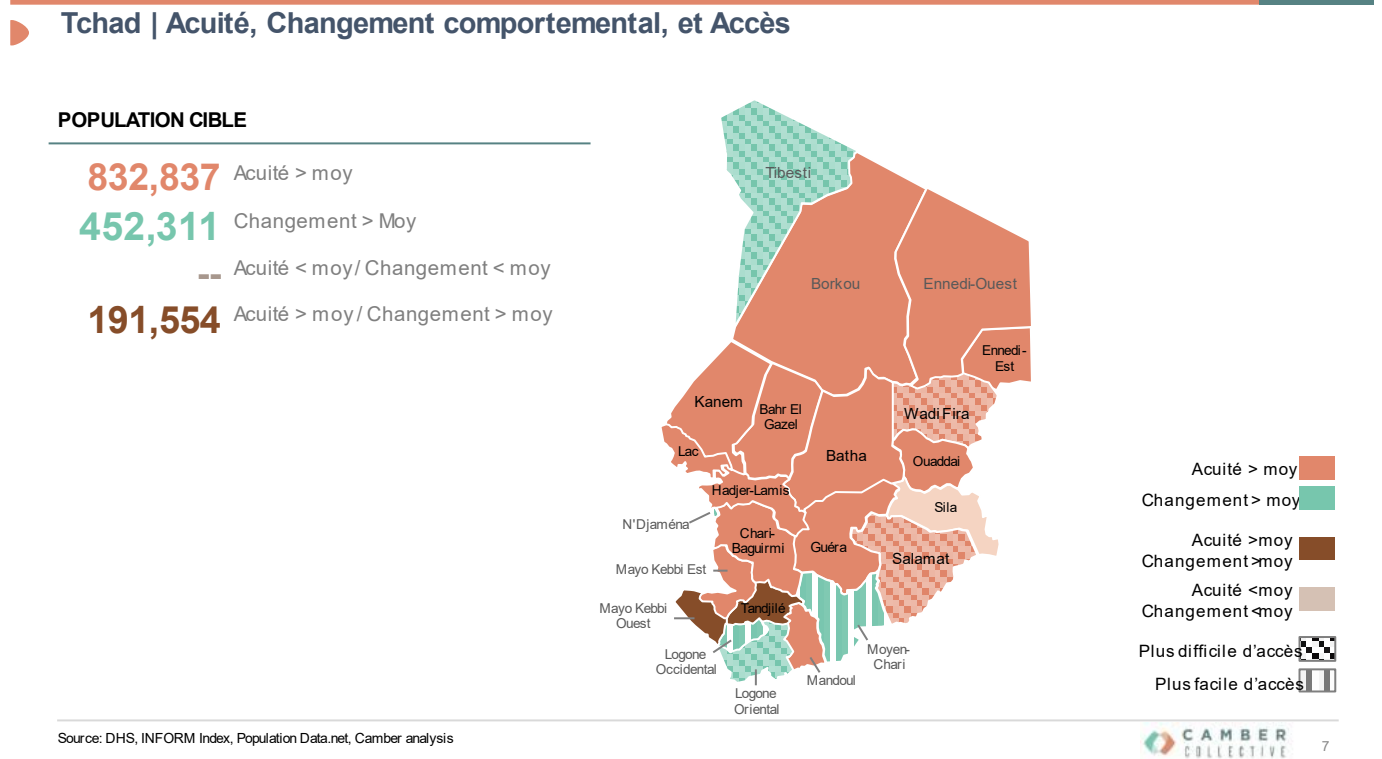
COMPOSANTES	Sous projets/ACTIVITÉS
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- fournir des kits de santé appropriés aux survivants des VBG dans les centres de santé ;</li> <li>- créer un répertoire des services d'aide aux victimes par province ;</li> <li>- identifier les foyers temporaires d'aide aux victimes ;</li> <li>- organiser des ateliers périodiques pour partager l'information et suivre les actions de lutte contre la VFG.</li> </ul>
	<p><i>Accroître les opportunités économiques</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- identifier les niches et les centres de formation prometteurs, des filles qui se forment à diverses compétences techniques en vue de leur insertion professionnelle ;</li> <li>- identifier des exciseuses et des auteurs de pratiques traditionnelles préjudiciables ;</li> <li>- recycler les exciseuses et les auteurs de pratiques traditionnelles préjudiciables vers un autre emploi.</li> </ul>
<p>▪ Composante 2 : Renforcer la capacité régionale et les produits du RMNCAHN et les travailleurs de la santé qualifiés</p>	
<p>2.1. Améliorer l'accessibilité des contraceptifs au niveau communautaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• renforcer la capacité du Laboratoire national de contrôle de la qualité des médicaments et son coût opérationnel. ;</li> <li>• soutenir l'amélioration des systèmes de surveillance après la mise sur le marché pour que le laboratoire national atteigne des normes minimales acceptables.</li> </ul>
<p>2.2. Chaîne d'approvisionnement pharmaceutique, livraison du dernier kilomètre</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• soutenir la distribution d'une partie de leur chaîne d'approvisionnement en produits de santé ;</li> </ul>
<p>2.3. Améliorer la disponibilité des travailleurs de la santé reproductive</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• renforcer les compétences des travailleurs de la santé dans les zones rurales ;</li> <li>• renforcer la capacité matérielle des établissements de formation dans le domaine de la santé.</li> </ul>
<p><b>Composante 3 : Favoriser l'engagement et la capacité d'élaboration des politiques et de mise en œuvre des projets</b></p>	
<p>3.1. Renforcer le plaidoyer et l'engagement politique en faveur du RMNCAHN aux niveaux régional et national</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• réaliser des sessions de sensibilisation de haut niveau pour l'intégration de la violence liée au sexe dans les écoles et les universités ;</li> <li>• traduire les lois nationales favorisant l'abandon des VBG/MGF auprès des autorités traditionnelles, religieuses et administratives au niveau d'intervention provinciale .</li> </ul>
<p>3.2. Renforcer la capacité d'élaboration, de suivi et d'évaluation des politiques liées aux questions de dividende démographique</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• collecter et analyser les données relatives aux questions de population ;</li> <li>• préparer des rapports/briefs pour les décideurs politiques ;</li> <li>• réaliser des événements de diffusion.</li> </ul>
<p>3.3. Renforcer la capacité de mise en œuvre des projets</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• renforcer le fonctionnement de l'UIP, la gestion, la coordination et le suivi des activités du projet.</li> </ul>

*Source : Extrait TDR et Document de conception du projet et la mission d'élaboration du PMPP juin 2022*

## 2.4. Bénéficiaires

Les bénéficiaires sont les populations de douze provinces du Tchad que sont : le Lac, le Hadjer Lamis, le Kanem, le Salamat, le Batha, Wadi Fira, le Sud Borkou, l'Ennedi Est, le Mayo Kebbi Est, le Mayo Kebbi Ouest, la Tandjilé et le Chari Baguirmi.

Figure 1 : Carte de la zone d'intervention du projet SWEDD+.



### 3. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES

Dans le but de garantir l'établissement de relations solides, constructives et propices à la mise en œuvre efficiente du Projet, il a été procédé en amont, à l'identification, des parties prenantes au projet SWEDD+. Cette identification a permis d'entreprendre des actions de communication en fonction des spécificités de chacune d'entre elles, en vue de recueillir leurs avis, préoccupations et suggestions, et d'en tenir compte dans la planification, la mise en œuvre, le suivi-évaluation du Projet.

Les parties prenantes du projet sont définies comme étant les personnes, les groupes ou d'autres entités et elles peuvent être réparties dans les catégories de base différentes :

1. Sont affectés ou susceptibles d'être affectés directement ou indirectement, positivement ou négativement, par le projet (également appelés « parties affectées ») ; et
2. Peuvent avoir un intérêt dans le projet (« parties intéressées »). Elles comprennent des individus ou des groupes dont les intérêts peuvent être affectés par le projet et qui peuvent influencer les résultats du projet de quelque manière que ce soit.

La coopération et la négociation avec les parties prenantes tout au long du développement du projet nécessitent souvent l'identification de personnes au sein des groupes de parties prenantes qui agissent en tant que représentants légitimes de leur groupe, c'est-à-dire des personnes déléguées par leurs pairs membres du groupe, pour défendre leurs intérêts dans le processus d'engagement avec le projet. Les représentants de la communauté peuvent fournir des informations utiles sur les paramètres locaux et servir de canaux principaux pour la diffusion d'informations en rapport au projet et comme principaux agents de communication/de contact entre le projet et les communautés ciblées et leurs réseaux établis. La vérification des pouvoirs des représentants des parties prenantes (c'est-à-dire le processus de confirmation qu'ils sont des défenseurs légitimes et véritables de la communauté qu'ils représentent) reste une tâche importante pour établir le contact avec les parties prenantes de la communauté. La légitimité des représentants de la communauté peut être vérifiée en contactant de manière informelle un échantillon aléatoire de membres de la communauté et en tenant compte de leurs opinions sur les personnes qui pourraient représenter leurs intérêts de la manière la plus efficace.

Aux fins d'une mobilisation efficace et adaptée, les parties prenantes au projet peuvent être réparties dans les catégories de base suivantes :

1. **Parties affectées** - personnes, groupes et autres entités vivant dans la zone d'intervention du projet qui sont directement influencés (effectivement ou potentiellement) par le projet et/ou qui ont été identifiés comme étant les plus susceptibles aux changements liés au projet, et qui doivent être étroitement associés à l'identification des impacts et de leur importance, ainsi qu'à la prise de décision sur les mesures d'atténuation et de gestion ;
2. **Autres parties intéressées** - personnes/groupes/entités qui peuvent ne pas subir les impacts directs du projet mais qui considèrent ou pensent que leurs intérêts sont affectés par le projet et/ou qui pourraient affecter le projet et le processus de sa mise en œuvre d'une manière ou d'une autre ; et
3. **Groupes vulnérables** - personnes qui peuvent être touchées de manière disproportionnée ou davantage désavantagées par le (s) projet (s) par rapport à tout autre groupe en raison de leurs statuts de vulnérables et qui peuvent nécessiter des efforts de mobilisation spécifiques pour garantir leur représentation équitable dans le processus de consultation et de prise de décision relatif au projet.

### 3.1. Parties touchées

Les « **parties affectées par le projet** » désignent les individus, groupes, populations locales et autres parties prenantes susceptibles d'être touchés par le projet, directement ou indirectement, positivement ou négativement par l'une des manières ci-dessus décrite ou qui ont été identifiées comme les plus susceptibles d'être affectées par les actions du projet. Cette catégorie de parties prenantes est essentiellement composée des groupes suivants :

- Communautés locales ;
- Femmes et jeunes adolescents ;
- Travailleurs directs et indirects du projet.

La liste indicative de cette catégorie de parties prenantes « **affectées par le projet** » est donnée dans le tableau 2.

Tableau 2 : Parties prenantes touchées ou affectées

N°	Partie prenantes touchées ou affectées	Sous-groupes
1	Communautés locales de la zone d'intervention du Projet, particulièrement des mères et des adolescentes des provinces que sont le Lac, le Hadjer Lamis, le Kanem, le Salamat, le Batha, Wadi Fira, le Sud Borkou, l'Ennedi Est, le Mayo Kebbi Est, le Mayo Kebbi Ouest, la Tandiiilé et le Chari Baguirmi ;	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Hommes et femmes des communautés bénéficiaires ;</li> <li>- Hommes et femmes chefs de ménages des communautés bénéficiaires ;</li> <li>- Jeunes (adolescents/adolescentes) des communautés bénéficiaires.</li> <li>- Autorités couturières et religieuses<sup>2</sup></li> </ul>
2	Femmes et jeunes dans les AGR	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les femmes socialement, économiquement et culturellement actives dans le développement au niveau local afin de promouvoir leur autonomisation socio-économique et augmenter leurs revenus ;</li> <li>- Les jeunes socialement, économiquement et culturellement actifs au niveau local afin de promouvoir leur autonomisation socio-économique et augmenter leurs revenus.</li> </ul>
3	Travailleurs directs et indirects du projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'unité de gestion du projet ;</li> <li>- Les personnes ressources (Point focaux des sous-projets) ;</li> <li>- Les agents de santé dans les formations sanitaires (sage femmes, infirmiers et infirmières, etc. ;</li> <li>- Les personnes et entreprises affectées ou autrement impliquées dans des activités soutenues par le projet ;</li> </ul>

<sup>2</sup> Cette catégorie des parties prenantes que sont les autorités traditionnelles et religieuses comprend les membres de l'Association des Autorités Traditionnelles et Coutumières du Tchad (ACTT), les Plateformes Interconfessionnelles à savoir le Conseil Supérieurs des Affaires Islamiques (CSAI), l'Entente des Eglises et Mission Evangéliques au Tchad (EEMET), la Conférence Episcopale du Tchad (CET). Sur le terrain, le projet travaille avec les démembrements de ces associations.

N°	Partie prenantes touchées ou affectées	Sous-groupes
		- Les agents d'entreprises partenaires du projet et des entreprises en sous-traitance.

Source : Mission d'élaboration du PMPP, Juin 2022

Une liste plus détaillée des parties prenantes figure aux annexes 1 ; 2 et 3.

Ces groupes de parties prenantes représentent, d'une manière générale, les populations bénéficiaires du projet. Les résultats des consultations révèlent que les populations favorisent la mise en œuvre du projet et le changement qu'il peut générer. La stratégie à mettre en place est d'aller plus loin de la simple communication, et plutôt de chercher à responsabiliser les communautés et à les impliquer dans le projet. Il s'agira alors pour le projet de :

- connaître leurs besoins spécifiques et essayer d'y répondre, si cela n'est pas possible, expliquer les raisons par le biais d'une restitution itérative avec les communautés ;
- communiquer avec elles et leur délivrer des informations de qualité ;
- engager toutes les parties prenantes, y compris celles qui sont vulnérables, dans la prise de décisions et la mise en œuvre du projet.

- **Communautés locales de la zone d'intervention du Projet**

Ces communautés locales et particulièrement les mères et des adolescentes des provinces d'intervention du Projet que sont le Lac, le Hadjer Lamis, le Kanem, le Salamat, le Batha, Wadi Fira, le Sud Borkou, l'Ennedi Est, le Mayo Kebbi Est, le Mayo Kebbi Ouest, la Tandjilé et le Chari Baguirmi, seront impliqués dans la mise en œuvre du projet car ils seront les premiers à être impactés par le projet. Ces acteurs seront aussi impactés positivement car bénéficieront des sensibilisations, des formations dispensées, à l'Information et à l'éducation des communautés.

- **Femmes et jeunes dans les AGR**

Il s'agit des femmes et des jeunes socialement, économiquement et culturellement actives dans le développement au niveau local afin de promouvoir leur autonomisation socio-économique et augmenter leurs revenus.

- **Autorités coutumières et religieuses**

Elles auront à intervenir dans la mobilisation, la sensibilisation des populations locales et dans la mise en œuvre du MGP. Elles interviendront également dans l'Information et l'éducation aux communautés et aussi dans la gestion des VBG/EAS/HS.

- **Travailleurs directs et indirects du projet**

Le projet fera appel à des travailleurs et des agents notamment de santé (sage-femmes, agents de santé communautaires) dans l'accompagnement des activités à l'endroit des femmes, des jeunes et de la santé de la reproduction. Ces travailleurs sont principalement constitués de l'unité de gestion du projet (UGP), les personnes ressources (Point focaux des sous-projets), etc.

### 3.2. Autres parties prenantes concernées

Les autres parties prenantes concernées par le Projet regroupent les acteurs ou groupes d'acteurs intervenant à un niveau quelconque de la mise en œuvre, ayant un intérêt direct ou indirect spécifique, pouvant influencer ou être influencés par le Projet dans un processus décisionnel.



Les parties prenantes sont nombreuses et appartiennent à différentes catégories d'acteurs. Cependant, par rapport aux fonctions et au niveau d'implication qui leur est demandé dans le cadre de la mise en œuvre du projet, nous pouvons les décliner comme suit :

- Ministères et services techniques et/ou administratifs rattachés ;
- Agences nationales et autres structures similaires ;
- Organisations de la société civile (OSC) ;
- Médias (Publics et privés) ;
- Partenaires techniques et financiers.

La liste indicative de cette catégorie de parties prenantes « **concernées par le projet** » est donnée dans le tableau 3.

Tableau 3 : Parties prenantes concernées

N°	Autres parties prenantes concernées	Sous-groupes
1	Gouvernement du Tchad, Ministères et services déconcentrés et/ou administratifs rattachés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gouvernement du Tchad ;</li> <li>- Préfet et sous-préfets</li> <li>- Ministère de la Prospective Economique et des Partenariats Internationaux</li> <li>- Ministère de l'Environnement, de la Pêche et du Développement Durable (MEEPDD) ;</li> <li>- Ministère de la Santé Publique et de la Prévention ;</li> <li>- Ministère des Finances, du Budget et des Comptes Publics ;</li> <li>- Ministère du Genre et de la Solidarité Nationale ;</li> <li>- Ministère de l'Administration du Territoire, de la Décentralisation et de la Bonne Gouvernance</li> <li>- Comité Provincial d'Action (CPA) ;</li> <li>- Comité Départemental d'Action (CDA) ;</li> <li>- Comité Communal d'Action (CCA) ;</li> </ul>
2	Agences nationales et autres structures similaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Direction des Evaluations Environnementales et de la Lutte contre les Pollutions et les Nuisances (DEELCPN)</li> <li>- Programme d'Appui aux Districts Sanitaires au Tchad (PADS) ;</li> <li>- Agence Nationale d'Appui au Développement Rurale l'ANADER ;</li> <li>- Agence de Développement Economique et Social (ADES)</li> <li>- Agence de Développement Economique et Social (ADES) ONG internationale de mise en œuvre du projet SWEDD dans le Hadjer-Lamis</li> <li>- Projet de Renforcement de la Productivité des Exploitations Agropastorales Familiales et Résilience (RePER) ;</li> <li>- Programme pour la Promotion de la Qualité de l'Education de Base au Tchad (ProQEB) ;</li> <li>- Projet Formation et Insertion des jeunes au Tchad (FORMI) ;</li> <li>- Projet Appui au renforcement des capacités de résilience des populations vulnérables du Batha (REPAR-Batha) ;</li> <li>- Projet d'Appui à la bonne gouvernance (PAG II) Projet de Renforcement de l'Elevage Pastoral au Tchad (PREPAS)</li> <li>- Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS) ;</li> <li>- Projet d'assistance saisonnière pour les ménages vulnérables ;</li> <li>- Projet de renforcement de la gouvernance local (PRE Batha) ;</li> </ul>

N°	Autres parties prenantes concernées	Sous-groupes
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Programme d'Appui Structurant de Développement Pastoral (PASTOR) ;</li> <li>- Projet de développement local et d'adaptation au Tchad (ALBIA) ;</li> <li>- Projet Evangélique de développement Communautaire (PEDC) ;</li> </ul>
3	Organisations de la société civile (OSC)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comité de Suivi de l'Appel à la Paix et à la Réconciliation (CSAPR) ;</li> <li>- Organisation des Acteurs Non Etatiques du Tchad (OANET) ; <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Organisations de femmes</i></li> </ul> </li> <li>- UAFAT = Union des Femmes Arabes du Tchad,</li> <li>- AFDCPT = Association des Femmes pour le Développement et la Culture de la Paix au Tchad,</li> <li>- AFJT = Association des Femmes Juristes du Tchad,</li> <li>- AFCEET= Association des Femmes Commerçantes et Chefs d'Entreprise,</li> <li>- CONAF= Conseil National des Femmes Leaders- Tchad), <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Organisations de confessions religieuses</i></li> </ul> </li> <li>(Commission Justice et Paix de l'Eglise Catholique, Entente des Eglises et Missions Evangéliques au Tchad (EEMET),</li> <li>- Union des Cadres Chrétiens du Tchad (UCCT), Union des Cadres Musulmans du Tchad = UCMT).</li> </ul> <p>Toutes ces structures travaillent à l'élimination de la violence sexuelle et sexiste au Tchad.</p>
4	Médias (Public et privé)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Médias locaux et autres radios et télévision : principales radios et télé (la RTN, ONAMA, DALLA et CRTV, RFI, ETV, ONTV)</li> <li>- Presse (écrite, orale, en ligne),</li> <li>- Moyens de télécommunications : principaux réseaux téléphoniques (Airtel, Moov-Africa, MTN).</li> <li>- Réseaux sociaux (internet, WhatsApp...)</li> </ul>
5	Partenaire technique et financier (PTF)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Banque Mondiale (BM)</li> <li>- Banque Africaine de Développement (BAD)</li> <li>- Union Européenne (UE)</li> <li>- Agence Française de Développement (AFD)</li> </ul>

Source : Mission d'élaboration du PMPP, janvier 2023

Ces parties prenantes ont une responsabilité et, dans certains cas, un pouvoir d'influence en raison de leur niveau de participation et d'implication élevé dans le processus de préparation et de formulation du projet, en particulier le secteur privé et les OSC. Elles ont un pouvoir réel d'influencer positivement ou négativement le projet. Elles accordent une importance capitale à la réussite du projet.

Leur fort niveau de pouvoir peut les amener à intervenir et à s'opposer aux actions du projet. La stratégie est d'établir un dialogue permanent entre ces parties prenantes et le projet. Les informer, les consulter (recueillir leur avis, préoccupations, attentes etc.) avant la réalisation des sous-projets.

Il s'agit de communiquer avec elles et leur délivrer des informations de qualité et les impliquer en augmentant progressivement leur intérêt sur le projet.

Les annexes 6 ; 7 et 8 donnent respectivement les réseaux de communication disponibles dans les localités visitées, la liste des médias de la presse écrite et la liste des différents médias audiovisuels au Tchad.

- **Organisation de la société civile nationale intervenant en faveur de la femme, des jeunes et de la santé de la reproduction**

Ces organisations interviendront dans la gestion des risques, la Formation des femmes, des jeunes et adolescents, le suivi de la formation continue, et dans le suivi et évaluation.

- **Organisations non gouvernementales (ONG)**

Ce sont des ONG opérant au niveau local, régional, national et international dans le domaine de la santé, de l'éducation, etc.) et y compris celles qui seront chargées de mettre en œuvre le projet une fois recrutées.

Elles interviendront dans la gestion des risques, dans la formation des techniciens, le suivi de la formation et des sensibilisations, dans le suivi et évaluation. Ces ONG comprendront également les ONG qui vont mettre en œuvre le projet.

La participation des organisations non gouvernementales (ONG) locales, nationales et internationales sera importante pour la mise en œuvre du PMPP tout au long du cycle de vie du projet. Il peut s'agir d'organisations travaillant directement dans le secteur de la santé de reproduction, de la femme et de l'adolescence ainsi que dans d'autres secteurs connexes.

En général, les ONG nationales se disent spécialisées dans tous les domaines et surtout dans la promotion des groupes vulnérables ou défavorisés mais en réalité la plupart ne sont pas opérationnelles à défaut de moyens ou d'assistance par le Gouvernement ou les Partenaires. Cependant, certaines ONG dites des droits de l'Homme soutiennent des groupes défavorisés ou marginalisés. Il existe au plan national une plateforme des acteurs non étatiques qui regroupe plusieurs réseaux de la société civile. Leur implication en tant que parties prenantes du projet sera cruciale pour aider à identifier les méthodes de consultation appropriées et pour discuter des questions de gestion des infrastructures pertinentes qui touchent ces communautés.

- **Médias (Public et privé)**

Ils interviendront pour le volet Information Education et Communication (IEC) pour le changement de comportement des populations et bénéficiaires du projet. Ils seront également les vecteurs de la vulgarisation des résultats obtenus par le projet.

- **Partenaire technique et financier (PTF)**

Les PTF notamment la Banque Mondiale, administre les financements de l'IDA et fournira un soutien de suivi et supervision technique au Gouvernement du Tchad pendant la mise en œuvre du projet, ainsi qu'une assistance technique.

### **3.3. Individus ou groupes défavorisés ou vulnérables**

Certaines personnes ou groupes de personnes peuvent avoir des difficultés à participer aux activités du projet ou être exclues du processus de consultation ; d'autres sont susceptibles d'être affectés inégalement ou de manière disproportionnée par le Projet, en raison de leur situation de vulnérabilité. Il s'agit, entre autres :

- de toute personne notamment des femmes et des jeunes, se trouvant dans des zones difficilement inaccessibles ou de sécurité précaire ;
- des adolescentes en situation de mariages précoces ;
- des personnes survivantes de violences basées sur le genre (VBG) et d'EAS/HS ;
- des orphelins et enfants vulnérables ;
- des personnes déplacées internes ;
- des réfugiés étrangers ;
- des personnes en situation de handicap ;
- des personnes âgées ;
- des personnes démunies vivants seules, notamment les femmes chefs de ménages.

Les pesanteurs sociales notamment religieuses et coutumières sont les contraintes qui pourraient les empêcher de participer au projet et de participer au processus de consultation des parties prenantes. Ainsi pour communiquer avec cette franche de la population il est important de sensibiliser les chefs religieux et coutumiers afin de faire des plaidoyers et exiger l'implication de ces personnes dans tout le processus du projet. Le projet pourra communiquer aussi directement avec les responsables de groupements de ces personnes vulnérables.

**Les groupes vulnérables** représentent les populations bénéficiaires du projet. Ils apportent une contribution essentielle dans la conception et la formulation du projet grâce à leur niveau très élevé d'implication et de participation au processus de consultation sur le projet.

Des mesures spécifiques seront mises en œuvre dans le cadre du projet, en vue de s'assurer de la prise en compte des besoins et préoccupations spécifiques de ces différents groupes.

### 3.4. Résumé des besoins des parties prenantes du projet

Les besoins des parties prenantes seront discutés lors des consultations des parties intéressées, et la liste contenue dans le tableau 4 sera actualisée à la suite de ces discussions. Les informations concernant les besoins des parties prenantes seront insérées dans le tableau 4.

**Tableau 4** : Besoins des Parties Prenantes

Communauté	Groupe de parties prenantes	Caractéristiques clés	Besoins linguistiques	Moyens de notification privilégiés	Besoins spécifiques
Village	Les membres de la Communauté villageoise (CCA, CDA, Autorités traditionnelles et religieuses)	Environ un quart de la population ne sait pas lire et écrire en français	Utilisation des langues locales	Réseau communautaire et radio	Etablir un consensus pour la tenue des réunions avec la Communauté en tenant compte de leur occupation
Communautés défavorisées	Les membres de la Communauté – les femmes, les jeunes et adolescents, les personnes vivant avec un handicap, les victimes des VBG/EAS/HS, les filles-mères	Culture et dialecte distinctes, souvent marginalisées de la société	dialectes locaux, variant d'un groupe à l'autre	Les moyens de notification culturellement appropriés – probablement par l'intermédiaire d'un interprète communautaire et d'un leadership traditionnel	Des pratiques culturelles distinctes impliqueront des besoins spécifiques – à identifier. Il est recommandé l'institution des rencontres trimestrielles impliquant toutes les parties prenantes
Autres parties prenantes que sont les services techniques (ministères techniques clés) et administratifs (Gouverneurs, préfets, sous-préfets) et les Elus locaux (députés, conseillers régionaux et maire)	Les services techniques et administratifs, ainsi que les Elus locaux	Ils maîtrisent généralement le français et les langues locales	Utilisation de l'arabe, les langues locales et le français	Note de service, Communiqué officiel ; PV de rencontre Rapport d'activités	Au niveau central, il est recommandé l'institution des rencontres trimestrielles impliquant toutes les parties prenantes notamment du Réseau des Spécialistes en Communication et les organisations féminines
Organisations de la société civile	Divers groupes : Organisation des Femmes et des jeunes et adolescents de la zone du projet,	Prestataires des services de santé, d'éducation ou de protection sociale	Français Langues locales	Informations transmises par écrit, la radio, réunions	Activités du projet, réalisation d'IEC avec un accent particulier sur la santé de la reproduction

Communauté	Groupe de parties prenantes	Caractéristiques clés	Besoins linguistiques	Moyens de notification privilégiés	Besoins spécifiques
		Organismes du plaidoyer			
Media	La Radio et la télé nationales	Source des informations et opinions pour les autres parties prenantes	Français Arabe Langues locales	Informations transmises par écrit, radio, télévision	Activités du projet, IEC sur la santé de la reproduction
Partenaires Techniques financiers	Bailleurs de fonds (BAD, UE, BM, PNUD)	Actionnaires Administrateurs Fonctionnaires	Français	Informations transmises par écrit, réunions	Performance vis-à-vis des indicateurs du projet (finances, environnemental et social, etc.)

*Source : Mission d'élaboration du PMPP Juin 2022*

NB : Il est recommandé d'associer les différentes parties prenantes à la finalisation des outils de communication.

#### 4. RESUME DES- ACTIVITES ANTERIEURES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

Au cours de la préparation du projet, de vastes consultations des parties prenantes ont eu lieu au niveau national, notamment avec les ministères sectoriels, les communautés locales, les agences gouvernementales locales et les ONG. Cela a inclus de nombreuses réunions en grand groupe et des rencontres individuelles avec les partenaires. Des consultations permanentes avec les parties prenantes susmentionnées auront lieu pendant la mise en œuvre du projet. Les commentaires reçus des communautés et des autres partenaires éclaireront l'approche adoptée et les futurs mandats. L'équipe de coordination du projet effectuera régulièrement des visites sur le terrain et des consultations avec les communautés, y compris les points focaux pour les garanties environnementales et sociales.

Grâce à cet important financement, le Ministère de la Prospective Economique et des Partenaires Internationaux : va maintenant s'engager avec ses partenaires techniques dans la mise en œuvre des activités du projet. Le projet impliquera et soutiendra les structures gouvernementales impliquées dans la mise en œuvre du projet. L'équipe du projet travaillera avec le personnel provincial des ministères concernés au niveau décentralisé pour assurer le suivi des activités sur le terrain. Le projet s'engage avec les communautés à différents niveaux pour soutenir l'amélioration de leurs moyens de subsistance et en même temps collaborer avec les objectifs de développement durable.

##### **Participation inclusive :**

Dans chacune des provinces concernées par le projet, des organisations non gouvernementales (ONG) existent et sont très actives dans la défense des intérêts des groupes vulnérables. Ces ONG seront appelées à identifier ce groupe cible - les femmes, les jeunes et adolescents, les filles-mères, les personnes vivant avec un handicap, etc. - et à organiser des sessions d'information, de sensibilisation et de collecte de leurs demandes. Les solutions aux problèmes identifiés et recueillis seront analysées et leur seront communiquées par le même canal. Les stratégies suivantes seront mises en œuvre pour éliminer les obstacles à leur participation :

- des réunions par catégories de groupes vulnérables, en tenant compte du sexe (, âge, statut et nature des handicaps, etc.).
- la fourniture de services de traduction en langue comprise et parlée ;
- choix de lieux de rassemblement accessibles ;
- Services de transport vers le lieu de réunion le plus proche pour les personnes vivant dans des localités éloignées ;
- Des réunions ciblées et plus restreintes où les parties prenantes vulnérables se sentiraient plus à l'aise pour poser des questions ou exprimer leurs préoccupations.

S'il n'y a pas d'organisations actives dans la zone du projet qui travaillent avec les groupes vulnérables, l'UGP contactera les communautés qui seront mieux à même de fournir des informations sur les groupes vulnérables et sur la meilleure façon de communiquer avec eux. Dans tous les cas, l'UGP déterminera comment ces groupes vulnérables seront consultés sur les activités du projet.

L'essentiel est d'inclure ces groupes vulnérables tout au long de la conception et de la mise en œuvre du projet afin que leur handicap (physique et mental) soit cartographié et que des mesures appropriées soient identifiées pour garantir qu'ils aient une chance égale d'exprimer leurs préoccupations et leurs opinions sur le projet.

Des dispositions seront prises par l'unité de coordination du projet pour s'assurer que les femmes, les jeunes et adolescents sont bien représentés.

Dans la mesure du possible, des rencontres individuelles seront organisées avec les personnes vulnérables afin de s'assurer qu'elles bénéficient également du projet. Le projet encouragera les personnes vulnérables à porter plainte et s'engagera à fournir des réponses rapides aux demandeurs.

Les personnes vulnérables seront informées à l'avance de l'existence du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) afin qu'elles puissent y accéder à tout moment.

**Identification des partenaires dans l'exécution du projet :**

Le projet s'engagera avec les parties prenantes pour créer des synergies et des partenariats pour la mise en œuvre des activités du projet lorsqu'elles ont un avantage comparatif.

Les activités menées dans le cadre de la préparation du Projet SWEDD+ sont consignées dans le tableau 5.

Tableau 5 : Activités antérieures de mobilisation des parties prenantes

Acteurs/Parties prenantes	Date et lieu	Sujets/questions abordées	Sources de vérification
Autorités centrales et partenaires techniques et financiers : Ministères et Directions centrales impliquées, Banque mondiale, BAD, AFD, Union Européenne, etc.), autres projets partenaires			
Banque mondiale	Conception et approbation du projet	Financement	Document d'Evaluation du Projet (Projet Appraisal Document) Accords de financement
UNFPA	Début du projet	Secrétariat de la Coordination Régionale Technique du Projet (Assistance Technique)	Document d'Evaluation du Projet (Projet Appraisal Document)
OOAS	Début du projet	Appui Technique au niveau Régional	Document d'Evaluation du Projet (Projet Appraisal Document)
Direction de la Population et du Développement Humain (Ministère de la Prospective Economique et des Partenariats Internationaux)	Début du projet	Gestion de la campagne nationale de Communication pour le Changement Social et de Comportement (CCSC)	Rapport d'activités
		Engagement politique en faveur du Dividende Démographique	
		Capture du dividende démographique	
Direction de l'Education de la Petite Fille (Ministère de l'Education Nationale et de la Promotion Civique)	Début du projet	Scolarisation des filles et leur maintien dans le système éducatif	Rapport d'activités
Direction de la Santé de la Reproduction/Ministère de la Santé Publique et de la Prévention	Début du projet	Accès des adolescentes et des jeunes filles à leur sante et droits reproductifs	Rapport d'activités
Direction Générale de la Pharmacie et des Laboratoires/ Ministère de la	Début du projet	Amélioration de la chaine d'approvisionnement jusqu'au dernier kilomètre.	



Acteurs/Parties prenantes	Date et lieu	Sujets/questions abordées	Sources de vérification
Santé Publique et de la Prévention	Début du projet	Renforcer les capacités du Laboratoire National de Contrôle de la Qualité des Médicaments	Rapport d'activités
Direction Générale des Ressources Humaines et de la Planification/ Ministère de la Santé Publique et de la Prévention	Début du projet	Appui aux institutions de formations des sage-femmes rurales et autres personnes impliquées dans la SRMIN	
Ministère de la jeunesse et des sports	Début du projet	Insertion socioprofessionnelle des jeunes filles	Rapport d'activités
Différents Services <sup>3</sup> de prise en charge des survivantes des violences basées sur le genre et d'autres ONG (ADRB, APDS)		Identification des différents services de santé ; Identification des intervenants dans la prise en charge des survivantes de VBG/EAS/HS ; Identification des services et structures œuvrant dans l'accompagnement et la prise en charge juridique et judiciaires ; Collection des données sur le EAS/HS et référencement ; Briefing sur la coordination des ONG sur le Code de Bonne conduite.	Rapports de mission de cartographie des services de prise en charge des survivantes des violences basées sur le genre/exploitation et abus sexuel/harcèlement sexuel
<b>Presse</b> (Agence de communication pour accompagnement de la campagne Stronger Together)	2021 et 01 Juillet 2022.	Activités de sensibilisation et de communication de masse, y compris les sujets et des normes de genre, des questions de prévention et réponse aux VBG/EAS/HS, et Scolarisation des filles et leur maintien dans le système éducatif	Rapport de progrès/ d'activités
<b>Parties prenantes du secteur public et privés des zones d'intervention du projet :</b>			
Autorités provinciales, préfectorales, sous-préfectorales, Organisations de la société civile (ONG et associations nationales, locales <sup>4</sup> )			
Autorités provinciales, départementales, sous-préfectorales, militaires, etc.		Gestion de la campagne nationale de Communication pour le Changement Social et de Comportement (CCSC)  Scolarisation des filles et leur maintien dans le système éducatif  Accès des adolescentes et des jeunes filles à leur sante et droits reproductifs	

<sup>3</sup> Secteurs publics : Centres de santé, services et structures œuvrant dans l'accompagnement et la prise en charge juridique et judiciaires et Secteurs privés : organisations Non Gouvernementales intervenant dans la prise en charge des survivantes de VBG (IRC, CARE INTERNATIONAL TCHAD, HCR, APLFT, JRS)

<sup>4</sup> Le Comité de Suivi de l'Appel à la Paix et à la Réconciliation (CSAPR), l'Organisation des Acteurs Non Etatiques du Tchad (OANET), les organisations de femmes (UAFAT = Union des Femmes Arabes du Tchad, AFDCPT = Association des Femmes pour le Développement et la Culture de la Paix au Tchad, AFJT = Association des Femmes Juristes du Tchad, AFCEET= Association des Femmes Commerçantes et Chefs d'Entreprise, CONAF= Conseil National des Femmes Leaders- Tchad), et des organisations de confessions religieuses (Commission Justice et Paix de l'Eglise Catholique, Entente des Eglises et Missions Evangéliques au Tchad (EEMET), Union des Cadres Chrétiens du Tchad (UCCT), Union des Cadres Musulmans du Tchad = UCMT). Toutes ces structures travaillent à l'élimination de la violence sexuelle et sexiste au Tchad.

Acteurs/Parties prenantes	Date et lieu	Sujets/questions abordées	Sources de vérification
Fondation Grand Cœur	2020	Pouvoir économique (Formation des jeunes dans les métiers de la couture)	Contrat de prestation
Organisations Non Gouvernementales <sup>5</sup> : Groupements des femmes Groupements des jeunes Groupements des personnes vivant avec un handicap	2017 à 2022	Scolarisation des filles et leur maintien dans le système éducatif Accès égal des adolescentes et des jeunes filles à leur sante et droits reproductifs Renforcement du pouvoir économique des filles et des femmes Insertion socio professionnelle des filles et femmes	Contrat de prestation et Rapports d'activités
<b>Autres parties prenantes du projet :</b> Responsables coutumiers au niveau locales, populations, groupes spécifiques de bénéficiaires (femmes, jeunes et adolescents, etc.)			
<b>Autorités coutumières</b>	2017	Scolarisation des filles et leur maintien dans le système éducatif Information et la sensibilisation des populations sur les bonnes pratiques dans les lieux Gestion des plaintes ou litiges (mariage précoce), y compris sur les questions liées aux VBG, incluant l'EAS/HS	Rapport d'activités
Autorités religieuses	2017	Information et la sensibilisation des populations sur les bonnes pratiques sur le changement de comportement, mariage précoce y compris sur les questions liées aux VBG, incluant l'EAS/HS	Rapport d'activités
Populations	Fin 2016	Amélioration de l'autonomisation des femmes et des adolescentes permettant leur accession plus facile aux services de la santé reproductive, infantile et maternelle de qualité	Document du projet
Parties prenantes des zones visitées lors de l'élaborations des instruments de sauvegardes environnementales et sociales (gouverneurs, chefs traditionnels, services de santés, associations ou groupements, ONG, la société civile notamment les syndicats, etc.	20 – 28 juin 2022	Consultations des parties prenantes au niveau provinciales réalisées courant juin 2022 dans le cadre de la réalisation du Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES), Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP), du Plan de Gestion de la Main d'Œuvre (PGMO), du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES)	PV de consultations des différentes parties prenantes ; Photos de consultations des parties prenantes ; Listes de présence aux consultations des parties prenantes ; Listes des personnes et structures rencontrées ;

<sup>5</sup> Plus d'une quinzaine dont certaines travaillent en groupement

Acteurs/Parties prenantes	Date et lieu	Sujets/questions abordées	Sources de vérification
			Rapports provisoires de PEES, de PMPP, de PGM, du CGES

*Source : Mission d'élaboration du PMPP, Juin 2022*

Toutes ces activités comportent un volet ou un aspect consultation, sensibilisation et implication des acteurs et bénéficiaires du projet. Les outils utilisés sont ceux de la communication : les questionnaires et guides d'entretiens, en plus des correspondances administratives et des messages téléphoniques, les Power Point etc.

## 5. MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

Un Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) soutiendra le programme de travail et informera les parties prenantes pendant la durée de la mise en œuvre du projet. Les réunions de consultation anticipées avec les parties intéressées se tiendront tout au long de la préparation du projet et produiront un certain nombre de recommandations et mesures qui seront incorporées lors des mises à jour périodiques du présent document.

Le PMPP présenté devrait être revu et mis à jour tout au long du cycle de vie du projet. Au cours de ce processus, l'orientation et la portée du PMPP doivent être adaptés aux différentes étapes de la mise en œuvre du projet afin de prendre en compte tout changement dans la conception du projet.

### 5.1. Objectifs du plan de mobilisation des parties prenantes

Les objectifs du plan de mobilisation des parties prenantes sont les suivants :

- acquérir les informations/données pertinentes auprès des principales parties prenantes pour aider à la préparation et à la mise en œuvre du Projet SWEDD+;
- veiller à ce que les parties prenantes comprennent de quelle manière elles pourraient être touchées et quels rôles elles pourraient jouer dans la mise en œuvre du Projet SWEDD+ ;
- donner aux parties prenantes la possibilité d'exprimer leurs opinions et leurs préoccupations concernant la préparation et la mise en œuvre du Projet ;
- assurer la transparence, la confiance et l'engagement parmi les multiples parties prenantes.

### 5.2. Méthodes de Mobilisation Directe avec les Parties Prenantes

Pour le plan de mobilisation des parties prenantes, le projet prévoit des activités de communications, d'informations et de mobilisations qui seront planifiées selon une stratégie de communication du projet qui sera élaborée dès le début du projet par son unité de communication, et qui tracera toute les activités (sur site web, Facebook, radio, télévision, communiqué de presse...) et les supports de communications et d'informations (porte-document, brochures, dépliants, posters, documents et rapports de synthèse non-techniques, etc.) qui assureront la visibilité du projet et des parties prenantes du projet (bénéficiaires, bailleurs de fonds, etc.).

En plus des supports de communication, tous les ateliers et événements du projet, en particulier les ateliers de démarrage, de la mise œuvre des activités et de clôture du projet verront la participation de tous les acteurs du projet. Tous les ateliers et les événements qui seront organisés tout le long du projet assureront une grande mobilisation des parties prenantes concernées ainsi que leurs visibilités à travers des supports de communication (communiqués de presse des ateliers, articles de presse, etc.) qui paraîtront après les ateliers et événements programmés dans le cadre du projet.

Différentes méthodes de mobilisation sont aussi proposées et couvrent les différents besoins des parties prenantes.

- **Réunions de « Focus groupes » de discussion** : l'objectif d'un focus groupe est de rassembler les parties prenantes ayant les mêmes intérêts ou les mêmes caractéristiques communes dans une réunion pour discuter de sujets spécifiques d'une manière ciblée. Par exemple, les méthodes de groupes de discussion peuvent être utilisées pour étudier des questions qui sont pertinentes pour des groupes ou des sous-groupes spécifiques d'une communauté— comme les femmes, jeunes et adolescents, les personnes âgées, etc. ;
- **Forum** : un forum est établi avec des objectifs spécifiques fixés et comprendra un groupe spécifique de parties prenantes qui devraient veiller à ce que les actions soient prises et surveillées ;

- **Consultations communautaires** : ces consultations sont axées sur l'identification et la discussion des préoccupations des parties prenantes et la divulgation des renseignements sur les projets. Ces consultations devraient, dans la mesure du possible, faire usage des interprètes et de l'utilisation des langues locales afin d'atteindre un large éventail de groupes et d'individus au sein des communautés. La participation des hommes et des femmes, des jeunes et adolescents devrait être encouragée. Parfois cela demande que des réunions avec des femmes, des jeunes et adolescents de la communauté soient faites à part des consultations tenues avec tout le village ou le quartier. Les rencontres de consultations avec les groupes de femmes ou de jeunes filles par exemples devraient être faites par des femmes afin de garantir des chances de succès et l'atteintes des résultats escomptés. Elles devront être menées à des horaires et des endroits qui conviennent aux femmes.
- **Création d'une charte graphique** : elle permet de donner une identité visuelle du projet
- **Site web projet qui intégrera le Data Center** : il permet une visibilité nationale et internationale du projet et a pour avantage d'offrir un cadre d'informations et faciliter le réseautage ;
- **Communication régulière en français, en arabe et en langues locales** : Il s'agit ici d'échanger à travers les médias afin d'assurer une couverture médiatique efficace du projet ;
- **Supports d'information à travers les dépliants, une E-newsletter, des fiches pour les succès stories et leçons apprises, les supports écrits pour la conduite des réunions avec les parties prenantes (rapports d'étude, rapports de mission, comptes rendus, présentations Power Point, etc.), les Panneaux / pancarte des réalisations** : Il permet une visibilité du projet ;
- **Gestion des feedbacks et partage d'information avec les parties prenantes** : Cela permet de recueillir les suggestions, réclamations et autres contributions des parties prenantes dans un formulaire de feedback. Les parties prenantes auront la possibilité d'envoyer leur feedback par email et courrier physique ou de manière interactive par téléphone, via les réseaux sociaux ou le site web du projet. Les feedbacks compilés par le personnel dédié du projet sont partagés avec le management du projet pour une prise en charge rapide.

### 5.3. Stratégie proposée pour la divulgation d'informations

La stratégie de diffusion des informations se fera à travers la mise en œuvre d'un plan de communication pour apporter des informations claires et précises sur le projet. Elle doit aussi favoriser les échanges entre l'ensemble des acteurs et les parties prenantes qu'elles soient externes ou internes.

### 5.4. Messages clés

Les messages clés devront être développés car chaque composant et préparés plus en détail lors de la mise en œuvre. Les éléments suivants sont des messages clés pertinents pour les différentes composantes du Projet SWEDD+, et dans le but d'informer les parties prenantes du projet sur l'activité planifiée à travers l'ensemble du cycle du projet.

- Qu'est-ce que Projet SWEDD+ ? Informez-vous sur le projet (l'objet, la nature et l'envergure du projet ; les composantes et la durée des activités du projet, etc.)
- Quelles sont les composantes de Projet SWEDD+ ?
- Faire partie de la planification Projet SWEDD+
- Participer aux consultations Projet SWEDD+
- Présenter et discuter des impacts environnementaux et sociaux au cours des phases du projet et des mesures d'atténuation respectives
- L'appui de la Communauté pendant la mise en œuvre du projet est important
- L'engagement citoyen

- Les offres d'emploi du projet seront annoncées par l'Unité de Coordination du projet
- Les enjeux environnementaux et sociaux des activités du Projet SWEDD+ : hygiène, sécurité, risques d'EAS/HS liés au projet ; travail des enfants lors des travaux ; gestions des différents risques liés à l'utilisation des déchets en général, des déchets biomédicaux en particulier et de produits de contraception. Pour ce qui est des consultations relatives aux risques d'EAS/HS, les discussions porteront sur les risques d'EAS/HS qui peuvent être engendrés par le projet et les opportunités/mesures d'atténuation, sur les canaux d'entrée au MGP pour les plaintes EAS/HS. Il sera exclu les questions sur les expériences individuelles de VBG et il est sera nécessaire de toujours s'assurer d'être conforme aux directives de l'OMS sur la collecte éthique des données sensibles relatives aux VBG : « *OMS, Principes d'éthique et de sécurité recommandés par l'OMS pour la recherche, la documentation et le suivi de la violence sexuelle dans les situations d'urgence, 2007* »
- La participation et l'implication des acteurs et des populations locales
- Le processus envisagé pour mobiliser les parties prenantes
- Les dates et lieux des réunions de consultation du public envisagées, ainsi que le processus qui sera adopté pour les notifications et les comptes rendus de ces réunions
- Le mécanisme de gestion des plaintes

### 5.5. Format d'information et méthodes de diffusion

Le Projet SWEDD+ combinera différentes méthodes de diffusion de l'information. Il utilisera des méthodes de communication écrites et visuelles, ainsi que des communications par la télévision, la radio et d'autres canaux de communications.

Les messages plus complexes auprès des populations (interdiction d'EAS/HS, code de conduite) et notamment pour les populations qui ne savent pas lire, des séances d'information et de sensibilisations seront en langues locales seront tenues au profit notamment les leaders d'opinions, les femmes et les adolescents, les responsables coutumiers et religieux, etc.

Pour les supports adressés aux enfants, des boîtes à images ont été conçues pour les séances de sensibilisation et d'informations pour cette catégorie.

### 5.6. Communication écrite et visuelle :

- **Résumé** – un résumé non technique permettra de donner les informations du projet de façon concise sans l'utilisation des termes trop technique.
- **Panneaux d'affichage** - les panneaux d'affichage sont plus expressifs dans les collectivités rurales avec la diffusion d'informations par le biais des affichages dans les centres communautaires, les écoles locales et les entrées des lieux de travail. Cette méthode sera utilisée pour diffuser les informations relatives au calendrier et à la durée des travaux et d'autres informations jugées nécessaires.
- **Lettre** : Elle sera utilisée pour transmettre des messages très spécifiques. C'est une méthode formelle qui sera utilisée pour demander de l'information et inviter les parties prenantes à participer à des événements de consultation.
- **Courriels** : largement utilisés pour la communication avec les agences gouvernementales, les ONG et d'autres acteurs institutionnels. Le partage d'informations, la sollicitation d'experts environnementaux et sociaux et la diffusion de documents environnementaux et sociaux directement aux principales parties prenantes peuvent se faire efficacement par courriel. En outre, la communication par courriel offre un accès direct aux parties prenantes lors de l'organisation de réunions.
- **Journaux**- les journaux sont généralement bien adaptés pour les annonces formelles ou pour atteindre un large éventail de parties prenantes rapidement. Il est important que le contenu du

message soit soigneusement compilé, car il s'agit d'un moyen de communication à sens unique et peut rapidement causer un mal entendu ou une confusion si elle n'est pas clairement écrite. Malheureusement la plupart des journaux publics et privés ne sont pas dans la zone du projet. Toutefois le Projet SWEDD+ pourrait faire un plaidoyer auprès de certains journaux pour leur livraison dans la zone du projet. La liste des journaux figure en annexe 7 du rapport. Ainsi le Projet SWEDD+ pourra diffuser les informations clés (y compris les annonces de réunions de consultation) à travers les journaux les plus lus.

### **5.7. Médias**

Les principaux canaux de communication sont la radio et la télévision. Ces médias sont de bons moyens pour stimuler la sensibilisation et préparer les parties prenantes pour des événements plus importants. Ils sont très utiles pour alerter le public sur les réunions communautaires planifiées. Dans le cadre du Projet SWEDD+, il sera utilisé les médias suivants :

- La Radio Diffusion nationale Tchadienne (RNT), la Station de radio ONAMA (publique), Station de Radio AL NADJAH (privée) et Station de radio Al Nourahl sont les plus écoutées selon les échanges avec la population.
- La télévision nationale n'atteint pas toutes les zones d'intervention du projet.

La liste des différents médias est consignée aux annexes 6 ; 7 et 8.

### **5.8. Autres moyens de communications**

Le projet pourra utiliser les autres moyens de communication que sont :

- Établissements de santé : les établissements de santé sont directement associés aux problèmes de santé. La plupart des parties prenantes les considèrent comme l'entité à approcher et le premier point de contact lorsqu'elles sont malades, y compris lorsqu'il y a une épidémie. Les établissements de santé ont une connaissance des problèmes de santé et des sites potentiels pour les informations sur la maladie et les risques pour la santé qui devraient aider et soutenir la coordination du projet lors des consultations pour la conception détaillée du projet.
- Etablissements scolaires et les marchés : Ils sont aussi les moyens de communication efficaces utilisés par les communes et ONG intervenant dans la zone d'étude.
- Le téléphone : l'utilisation de la téléphonie mobile (téléphone portable) est toujours considérée comme la méthode préférée de communication en raison de l'accessibilité et de la rapidité. Avoir une discussion sur un téléphone afin d'assurer la compréhension mutuelle entre deux parties est plus rapide et plus facile par rapport à l'envoi d'un e-mail et en attente de réponses. Cette approche exige l'établissement des lignes vertes gratuites pour le projet et recommande la maîtrise des sujets par des opérateurs ;
- Les crieurs publics : Ces crieurs sont très efficaces pour la large diffusion des informations en langues locales.

## 5.9. Visites des sites du projet

Les visites sur les sites du projet consistent à amener de petits groupes de parties prenantes (élus locaux, journalistes, représentants des organisations de la société civile) à visiter les sites du projet et à transmettre des informations sur les impacts environnementaux et sociaux et les mesures d'atténuation.

La visite des installations du projet par des groupes de jeunes et d'écoliers peut également être efficace car elle peut donner une idée de l'objectif général du projet, susciter l'intérêt, l'appropriation locale et fournir des informations particulières soutenues par le projet.

## 5.10. Proposition de stratégie de consultation

Un large processus de consultation nécessite l'utilisation et la combinaison de différentes méthodes en tenant compte des caractéristiques du public cible. Les méthodes de consultation pour le Projet SWEDD+ sont présentées dans le tableau 6.

Tableau 6 : Stratégie de consultation des parties prenantes

Étape du projet	Thème de la consultation	Méthode utilisée	Calendrier et lieu	Cibler les parties prenantes	Responsabilités
Préparation	Avis et perception, préoccupations et préoccupations relatives au projet	Entretiens avec les différents acteurs et organisations concernées ; Réunions publiques de consultation ; Rencontre collective sous forme de focus group	1er trimestre de l'année de mise en œuvre. Province, Commune, villages et quartier concernés par le projet	Autorités administratives Collectivités locales Société civile <sup>6</sup>	UGP

<sup>6</sup> Ces organisations professionnelles dont il est question sont les acteurs qui ont été consultés lors de l'élaboration de ce document, et le projet utilisera leurs expériences lors de la mise en œuvre des activités du Projet SWEDD+ : Le Comité de Suivi de l'Appel à la Paix et à la Réconciliation (CSAPR), l'Organisation des Acteurs Non Etatiques du Tchad (OANET), les organisations de femmes (UAFAT = Union des Femmes Arabes du Tchad, AFDCPT = Association des Femmes pour le Développement et la Culture de la Paix au Tchad, AFJT = Association des Femmes Juristes du Tchad, AFCEET= Association des Femmes Commerçantes et Chefs d'Entreprise, CONAF= Conseil National des Femmes Leaders-Tchad), et des organisations de confessions religieuses (Commission Justice et Paix de l'Eglise Catholique, Entente des Eglises et Missions Evangéliques au Tchad (EEMET), Union des Cadres Chrétiens du Tchad (UCCT), Union des Cadres Musulmans du Tchad = UCMT). Toutes ces structures travaillent à l'élimination de la violence sexuelle et sexiste au Tchad. (Cf. Annexe **Error! Main Document Only.** : Parties prenantes intentionnelles, page II).



Étape du projet	Thème de la consultation	Méthode utilisée	Calendrier et lieu	Cibler les parties prenantes	Responsabilités
Préparation	Mécanisme de gestion des plaintes	Entretiens avec les différents acteurs et organisations concernées ; Rencontres collectives sous forme de focus group	1er trimestre de l'année de mise en œuvre. Province, Commune, villages et quartier concernés par le projet	Autorités administratives Collectivités locales Société civile Agence d'exécution	UGP
Phase de réalisation des instruments spécifiques (CGES, NIES, PMPP, PEES, PGMO)	Préparation des instruments spécifiques (CGES, NIES, PMPP, PGMO)	Consultations publiques Guides d'entretien, fiche de collecte de données	Avant la mise en œuvre du sous projet	Populations, ONG, société civile et secteurs privés	UGP
Phase de pré-construction	Enjeux environnementaux et sociaux des activités du projet : violences sexuelles ; EAS/HS, etc.	Entretiens avec les différents acteurs et organisations concernées ; Rencontres collectives sous forme de focus group	Avant le démarrage des activités et durant toute la phase d'exécution du projet Communes et quartiers	Agence d'exécution Collectivités territoriales Communautés locales Société civile	UGP DEELCPN Ministère de la Prospective Economique et des Partenariats Internationaux
Phase de pré-construction	Préparation et suivi des documents environnementaux et sociaux	Entretiens semi-structurés avec les différents acteurs et organisations concernées ; Réunions publiques, ateliers ou groupes de discussion sur des sujets précis	A définir par consensus avec la coordination du projet et les différentes parties prenantes	Agences gouvernementales , ONG, société civile et secteurs privés	Ministère de la Prospective Économique et des Partenaires Internationaux Unité de Coordination du Projet et l'Expert en sauvegarde Environnement et Social

Étape du projet	Thème de la consultation	Méthode utilisée	Calendrier et lieu	Cibler les parties prenantes	Responsabilités
Phase de fonctionnement	Diffusion de l'information	Ateliers de diffusion et dissémination des instruments de sauvegarde environnementale et sociale Panneaux d'affichages ; Site Web Communiqué de presse et de radio à l'ouverture. Brochures d'information	A définir par l'Unité de Gestion du Projet.	Grand public, tous les organismes gouvernementaux, et les organisations de la société civile	Ministère de la Prospective Economique et des Partenaires Internationaux Unité de Coordination du Projet et l'Expert en sauvegarde Environnement et l'Expert Social

*Source : Mission d'élaboration du Projet SWEDD+mars 2020*

### **5.11. Stratégie proposée pour incorporer les voix et points de vue des groupes vulnérables**

L'un des objectifs d'un PMPP est :

- d'identifier les personnes ou les communautés qui sont ou pourraient être touchées par le Projet SWEDD+ (y compris les groupes vulnérables), ainsi que d'autres parties intéressées ;
- de veiller à ce que ces parties prenantes soient dûment engagées sur les questions environnementales et sociales susceptibles de les affecter, au moyen d'un processus de diffusion d'informations et de discussions significatives ;
- et de maintenir une relation constructive avec les parties prenantes sur une base continue grâce à un engagement significatif pendant la mise en œuvre du projet.

Dans chacune des localités concernées par le projet, des organisations non gouvernementales (ONG) existent et sont très actives dans la défense des intérêts des groupes vulnérables. Ces ONG seront mises à contribution pour identifier cette cible femmes, jeunes adolescents, les filles-mères, mineures, etc. et organiser les séances d'information, de sensibilisation et de collecte de leurs requêtes. Les solutions aux problèmes identifiés et recueillis seront analysées et leur seront communiquées suivant le même canal. Les stratégies suivantes seront mises en œuvre pour éliminer les obstacles à leur participation :

- rencontres par catégorie dans les groupes vulnérables, en tenant compte du genre (sexe, âge, état et nature des handicaps ; etc.)
- fourniture de services de traduction dans une langue comprise et parlée ;
- choix de lieux accessibles pour les rassemblements ;
- Services de transport vers les lieux de la réunion le plus proche pour les personnes habitant des endroits isolés ;
- tenue de réunions ciblées et de taille plus modeste durant lesquelles les parties prenantes vulnérables se sentiraient plus à l'aise pour poser leurs questions ou formuler leurs préoccupations.

S'il n'existe aucune organisation active dans la zone du projet qui œuvre avec les groupes vulnérables, l'UGP se mettra en rapport avec les communautés qui seront plus à même renseigner sur les groupes vulnérables et sur la meilleure façon de communiquer avec eux. En tout état de cause, l'UGP déterminera comment ces groupes vulnérables seront consultés sur les projets.

L'essentielle de la démarche est d'intégrer ces groupes vulnérables tout au long de la conception et de la mise en œuvre du projet afin que leur vulnérabilité soit cartographiée et que les mesures appropriées soient définies pour s'assurer qu'elles ont l'égalité des chances de faire entendre leurs préoccupations et des avis sur le Projet SWEDD+.

Chaque fois que cela est possible, des réunions en un-contre-un seront organisées avec des personnes vulnérables afin de s'assurer que les avantages du projet leur seront également bénéfiques.

Ces réunions individuelles peuvent être bénéfiques mais elles peuvent également comporter des risques, d'abus de pouvoir, exploitation ou abus sexuel. Il faudra mettre en place des mesures de sauvegarde pour minimiser ces risques notamment la signature préalable du code de bonne conduite sur le VBG, l'information, l'éducation et la communication (IEC) à l'endroit de tous ces acteurs sur les VBG.

Le projet favorisera les personnes vulnérables à soumettre les plaintes et s'engagera à fournir des réponses opportunes aux demandeurs et aussi donner leurs points de vue sur la mise en œuvre du MGP. Les personnes vulnérables seront informées à l'avance du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) existant afin qu'elles puissent y accéder chaque fois qu'elles en ont besoin. Elles seront aussi consultées sur l'identification des canaux d'entrée considérés comme sûrs et accessibles par les femmes et jeunes filles entre autres.

## 5.12. Calendrier

Le calendrier de mise en œuvre du PMPP est donné par le tableau 7.

Tableau 7 : Calendrier de mise en œuvre du PMPP

Besoins spécifiques des Parties Prenantes/Activités	Lieux	Périodes
Organisation de l'atelier de démarrage du projet	Provinces du Lac, ou de Hadjer Lamis, ou du Kanem, ou du Salamat, ou du Batha, ou du Wadi Fira, ou du Sud Borkou, ou de l'Ennedi Est, ou du Mayo Kebbi Est, ou du Mayo Kebbi Ouest, ou de la Tandjilé ou du Chari Baguirmi ;	2 <sup>ème</sup> semestre 2022
Organisation de l'atelier de clôture du projet		2 <sup>ème</sup> semestre 2024
Réunions avec la Communauté en tenant compte de leur occupation		Une fois par trimestre pendant les 5 ans du projet
Consultations publiques réalisées lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des NIES		Une fois par trimestre
Consultation des communautés sur l'identification des canaux d'entrée considérés comme sûrs et accessibles par les femmes et jeunes filles entre autres		De la 1 <sup>ère</sup> à la 4 <sup>ème</sup> année du projet
Mise en place d'un Comité de Dialogue et Mécanisme de Gestion des Plaintes. Ce Comité est élu par les membres des communautés concernées y compris les autorités/représentants des services déconcentrés de la localité concernée		1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> semestre de l'années 2022
Atelier de présentation des MGP y compris les procédures relatives au recueil et traitement des plaintes EAS/HS		1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> semestre de l'années 2022
Réunion trimestrielles au niveau central impliquant toutes les parties prenantes notamment du Réseau des Spécialistes en Communication et les organisations féminines	Ndjaména	2 <sup>ème</sup> semestre de l'années 2022 et 2 <sup>ème</sup> semestre de l'années 2023
Informations et sensibilisations sur des acteurs et principalement les bénéficiaires	Provinces du Lac, de Hadjer Lamis, du Kanem, du Salamat, du Batha, du Wadi Fira, du Sud Borkou, de l'Ennedi Est, du Mayo Kebbi Est, du Mayo Kebbi Ouest, de la Tandjilé et du Chari Baguirmi ;	Chaque dernier jeudi de chaque trimestre durant le projet
Collecte de feedback sur le fonctionnement du MGP, sur l'efficacité des mesures d'atténuation des risques mises en place par le projet ; consultations régulières sur les risques liés à la mise en œuvre du projet		Une fois par trimestre pendant 4 ans
Performance vis-à-vis des indicateurs du projet (finances, environnementale et sociale, etc.)		Du début à la fin du projet
Atelier de partage des documents environnementaux et sociaux (PEES, PMPP, CGES, MGP, VBG)		2 <sup>ème</sup> semestre de l'années 2022

Source : Mission d'élaboration du PMPP du Projet SWEDD+, Juin 2022

### **5.13. Examen des commentaires**

Pour un meilleur traitement et une bonne prise en compte des commentaires, l'Unité de Gestion du Projet (UGP) va recruter un spécialiste environnement et un spécialiste social. Il se chargera de l'examen régulier des commentaires provenant des parties prenantes au projet. En plus des dispositions prises au niveau de l'Unité de Gestion du Projet, le Projet va recruter au niveau local une ONG d'intermédiation sociale compétente.

Cette ONG sera chargée de recueillir les commentaires et les avis, de les transmettre à l'Unité de Coordination du Projet qui les traitera en s'associant des compétences nécessaires et à revenir vers les parties prenantes pour leur rendre compte de la décision finale et de la façon dont les commentaires ont été pris en compte par l'intermédiaire de l'ONG d'intermédiation.

### **5.14. Phases futures du projet**

Le Projet SWEDD+ mettra en œuvre un système de reporting qui permettra la collecte d'informations sur le projet, l'analyse et la divulgation aux personnes intéressées/touchées. Les rapports mensuels sur le PMPP montreront comment les questions environnementales et sociales sont abordées et quels sont les défis clés du projet. La mise en œuvre du PMPP sera également contrôlée par des rapports mensuels produits par la Coordination du Projet. Cela inclura la surveillance et le reporting du MGP. La Coordination du Projet établira et partagera avec les parties prenantes un rapport annuel présentant le niveau de mise en œuvre des différents indicateurs.

La Coordination du Projet invitera également un nombre limité et représentatif de parties prenantes à une réunion annuelle pour évaluer les progrès du projet, évaluer les défis et planifier les actions futures.

## 6. MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP)

Dans le cadre du Projet SWEDD+, le mécanisme de gestion des plaintes sera élaboré et couvrira les activités du projet dans toute sa zone. Ce document fournira la substance de la gestion des plaintes et conflits qui pourraient survenir pendant la mise en œuvre des activités du projet. Ainsi, il inspire la description de la gestion des plaintes et conflits potentiels en lien avec des instruments de sauvegardes environnementale et sociale dont le PMPP.

L'objectif visé par le MGP est de gérer les plaintes/litiges liés à la mise en œuvre du Projet SWEDD+ et qui est pertinent pour couvrir les activités à travers un dispositif et des procédures dédiées. Le dispositif est fondé sur l'existant (les parties prenantes coutumières, administratives, socio-économiques locales) et tient compte des liens géographiques, hiérarchiques et des usages. La procédure de gestion des plaintes est basée sur les pratiques existantes et privilégie le traitement à l'amiable. Cependant, les protagonistes ont la liberté de recourir aux instances juridiques ou tout autre organe tout en privilégiant le recours au mécanisme de gestion des plaintes du projet.

Les principes fondateurs du Mécanisme de Gestion des Plaintes sont la transparence, la diligence, l'impartialité et l'inclusivité. Aussi, pour le cas des plaintes en lien avec l'exploitation et abus sexuel/harcèlement sexuel (EAS/HS), les choix et les besoins des survivantes seront au centre des processus décisionnels, des procédures de gestion des plaintes et autres activités entreprises, tel que le référencement vers les services de prise en charge. Une telle approche permettra de :

- Créer un environnement favorable, digne et protecteur pour les survivantes ;
- S'assurer que le consentement éclairé des survivantes est systématiquement obtenu ;
- Respecter leurs droits, souhaits et choix ;
- Maintenir la confidentialité à tout moment ;
- Préserver l'intégrité morale et physique des survivantes tout au long du processus de gestion des plaintes

Le financement du projet se doit de prendre les mesures appropriées pour que les comités de gestion des plaintes soient mis en place dans toutes les zones d'intervention du projet. En outre, doter ces comités de gestion des plaintes de moyens nécessaires à leur fonctionnement (registres, fournitures etc.).

La procédure de gestion des plaintes dans le cadre de l'exécution de Projet SWEDD+ se fera à travers neuf (9) étapes partant de l'enregistrement de la plainte à son règlement final et l'archivage du dossier de résolution. Il traite de manière différenciée de deux catégories de plaintes :

- Les plaintes non sensibles concernent le processus de mise en œuvre des activités du projet. Il peut concerner les choix, les méthodes, les résultats obtenus, la réinstallation, l'implication des parties prenantes, etc.
- Les plaintes sensibles portent habituellement sur les questions suivantes (liste indicative et non exhaustive) : impact négatif sur les services écosystémiques, mal gouvernance des ressources communautaires mises en place par le projet, discrimination et abus de pouvoir, non-respect des clauses environnementales et sociales, violences basées sur le genre, exploitation et abus sexuels, harcèlement sexuel, etc.

A la phase de mise en œuvre du projet, le MGP sera formellement élaboré sur la base des étapes décrites et utilisé tout au long de la mise en œuvre du projet. Des procédures spécifiques seront élaborées pour traiter des plaintes liées à la violence basée sur le genre (VBG) avec un accent sur l'exploitation et abus sexuel (EAS) et le harcèlement sexuel (HS). Plus spécifiquement, une adaptation du MGP existant sera faite par un consultant individuel avant le démarrage des activités sur le terrain c'est-à-dire la phase de la mise en œuvre du projet. L'élaboration du mécanisme de gestion de plainte permettra de souligner et de décrire les procédures de traitement des plaintes liées à la VBG/EAS/HS

pour assurer qu'elles soient traitées de façon rapide (avec référencement immédiat dans les 72 heures aux services médicaux, psychosociaux, et si possible, légaux), confidentielle, éthique, et centrée sur la survivante.

Les fiches d'enregistrement et de suivi ainsi que les protocoles de sauvegarde des données seront différents pour assurer la confidentialité des cas (**Protéger l'anonymat des plaignants, garantir l'impartialité du comité de gestion des plaintes ; Sélectionner et limiter le nombre de personnes ayant accès aux informations sensibles**), et fait partie de ces procédures. Le rapport préliminaire du MGP fera l'objet d'une validation nationale par les représentants des parties prenantes du projet. Le rapport final intégrant les amendements de l'ensemble des parties prenantes sera établi et publié avant le démarrage des activités prévues dans le cadre du projet.

Les critères d'efficacité et du bon fonctionnement régulier du MGP en évitant les représailles sur les plaignants sont :

- Légitime : Etablir la confiance avec les parties prenantes, et donner la garantie de la conduite équitable des processus de plaintes.
- Accessible : Être connu de toutes les parties prenantes concernées par les projets et offrir une assistance adéquate à ceux qui rencontreraient des obstacles particuliers pour y accéder.
- Prévisible : Comporter une procédure compréhensible et connue, assortie d'un calendrier à titre indicatif pour chaque étape, et être claire quant aux types de processus et résultats possibles et aux modes de suivi de la mise en œuvre.
- Équitable : garantir aux parties lésées de bénéficier d'un accès raisonnable aux sources d'information, aux conseils et à l'expertise nécessaires pour une participation à un processus d'examen des plaintes dans des conditions de respect, d'équité et de clarté.

### 6.1. Mécanisme proposé

Le mécanisme de gestion des plaintes sera subdivisé en quatre niveaux :

- Niveau village où s'exécute le sous- projet ;
- Niveau sous-préfectoral ou cantonal ;
- Niveau préfectoral ou communal ;
- Niveau provincial.

Tableau 8: Composition des comités par niveau de résolution des plaintes

Niveau	Membres du Comité	Mécanisme proposé
Niveau villages ou localité	Dans chaque village, il sera mis en place un comité de gestion des plaintes comprenant : Le chef du village (Président) Le représentant du Comité Villageois (CV) ; La représentante des associations des femmes ; Le représentant des associations des Jeunes ; Le représentant d'une ONG locale.	Toute personne se sentant lésée dans le cas de la mise en œuvre du projet ou de ses activités ou ayant des doléances devra déposer, dans sa localité, une requête auprès du comité de village, qui l'examinera en premier ressort. Cette voie de recours est à encourager et à soutenir très fortement. Le comité du village se réunit deux (2) jours après la réception de la plainte. Il lui sera informé et notifiée (par téléphone et par écrit) par le chef de village de la décision prise par le comité du village. Si le plaignant n'est pas satisfait de la décision alors il pourra saisir le comité préfectoral/ communal

Niveau	Membres du Comité	Mécanisme proposé
Niveau sous-préfectoral ou cantonal	<p>Dans chaque sous-préfecture ou canton, il sera mis en place un comité de gestion des plaintes comprenant :</p> <p>Le sous-préfet (Président) ;</p> <p>Le chef du canton ;</p> <p>La représentante des associations des femmes de la sous-préfecture ou du canton ;</p> <p>Le représentant des associations des Jeunes de la sous-préfecture ou du canton ;</p> <p>Le représentant d'une ONG locale</p>	<p>La Commission sous-préfectorale ou cantonale de litiges se réunit dans les 2 jours au plus qui suivent l'enregistrement de la plainte. La commission sous-préfectorale ou cantonale après avoir entendu le plaignant délibère. Le sous- préfet ou le chef de canton va informer et notifier (par téléphone et par écrit) juste après la session au plaignant de la décision prise par les membres de la commission. Si le plaignant n'est pas satisfait de la décision alors la plainte sera transmise au niveau préfectoral.</p>
Niveau (préfectoral /communal)	<p>Le Préfet (président)</p> <p>Le Maire ;</p> <p>Le représentant du Comité Départemental d'Action (CDA) ;</p> <p>Le représentant du Comité Communal d'Action (CCA) ;</p> <p>Responsable de suivi des mesures environnementales et sociales du projet</p> <p>La représentante des associations des femmes ;</p> <p>Le représentant des associations des Jeunes ;</p> <p>Le représentant d'une ONG locale.</p>	<p>La Commission Départementale ou communale de litiges se réunit dans les 3 jours au plus qui suivent l'enregistrement de la plainte. La commission départementale ou communale après avoir entendu le plaignant délibère. Le préfet va informer et notifier (par téléphone et par écrit) juste après la session au plaignant de la décision prise par les membres de la commission. Si le plaignant n'est pas satisfait de la décision alors la plainte sera transmise au niveau provincial.</p>
Niveau Provincial	<p>Le Gouverneur ou (SGP) Secrétaire général de la province (Président)</p> <p>Délégué de la santé</p> <p>Le représentant du projet (Coordonnateur du projet ou le chargé des questions environnementales et sociales du projet) ;</p> <p>La coordination provinciale des syndicats du Ministère de l'Economie, de la Planification du Développement et de la Coopération Internationale</p> <p>La coordination provinciale des syndicats de la santé.</p> <p>Le représentant des associations des Jeunes ;</p> <p>La représentante des associations des femmes ;</p> <p>Le représentant d'une ONG locale.</p>	<p>La Commission Provinciale de litiges se réunit dans les 7 jours au plus qui suivent l'enregistrement de la plainte. La commission provinciale après avoir entendu le plaignant délibère. Il lui sera informé et notifié de la décision prise par les membres de la commission juste après la tenue de la session. Si le plaignant n'est pas satisfait de la décision alors il pourra saisir la justice</p>

*Source : Mission d'élaboration du PMPP du Projet SWEDD+, mars 2020*



## 6.2. Détails du MGP

Le mécanisme de gestion des plaintes sera adapté pour traiter les plaintes liées aux EAS/HS. Il devra, notamment, permettre plusieurs canaux de signalement, sûrs et accessibles, avec des femmes comme points d'entrée, identifiées par les groupes de femmes lors des consultations communautaires. Les plaintes EAS/HS ne feront jamais l'objet de traitement/résolution à l'amiable.

Le mécanisme de gestion des plaintes sera fondé sur une approche basée sur les besoins des survivants-es, assurant la confidentialité du traitement des cas, la sécurité des survivants-es, l'obtention du consentement éclairé et le référencement vers des structures locales de prestations VBG ((au moins médicale, psychosociale et assistance juridique).

Un registre séparé pour l'enregistrement des plaintes qui sera géré par une ONG ou une autre entité choisie.

Une fiche de notification pour les plaintes EAS/HS sera utilisée.

Il sera assuré la dissémination du MGP adapté aux plaintes EAS/HS auprès des communautés.

Les étapes à suivre dans le processus de soumission et de résolution des griefs sont proposées de la façon suivante.

### ***Etape 1 – Recevoir et enregistrer le grief***

Tous les intervenants du projet seront en mesure de communiquer leurs griefs par le biais **de divers canaux de communication** (oralement, en bref, par téléphone, courriel, lettre, par l'intermédiaire de leaders communautaires traditionnels, ou des représentants CPA, CDA ou CCA etc.). Quelle que soit la façon de communiquer, l'équipe du projet doit s'assurer que toutes les plaintes sont bien consignées dans une base de données pour le suivi, et le reporting.

La réception de la plainte va se faire :

- Au niveau village par le Chef de village ;
- Au niveau sous-préfectoral ou cantonal par le Sous-Préfet ou le chef de canton ;
- Au niveau préfectoral ou communal par le représentant du Comité Communal d'Actions (CCA) ou le Comité Départemental d'Actions (CDA) ;
- Au niveau de la province par le représentant du Comité Provincial d'Action (CPA) ;
- Au niveau de la justice, le juge d'instruction.

Les canaux d'entrée au MGP devront être identifiés comme étant sûrs et accessibles par les membres des communautés et notamment les groupes de femmes et filles.

### ***Etape 2 : Evaluation des plaintes au niveau des autorités traditionnelles***

Les autorités du village se réunissent dans les 2 jours qui suivent l'enregistrement de la plainte et après avoir entendu le plaignant délibère. Il lui sera informé de la décision prise par le chef du village ou du représentant CCA. Si le plaignant est satisfait alors le grief est clos dans le cas contraire le plaignant peut saisir le niveau communal ou départemental.

Les plaintes d'EAS/HS ne feront jamais l'objet d'un règlement à l'amiable, comme médiation ou conciliation.

### ***Etape 3 : Evaluation de la plainte au niveau sous-préfectoral ou cantonal***

Un comité sous-préfectoral ou cantonal de gestion des plaintes est présidé par le Sous-préfet. Ou le Chef de canton. Ce comité se réunit dans les 3 jours qui suivent l'enregistrement de la plainte. Après avoir entendu le plaignant, le comité délibère et le Sous-préfet ou le chef de canton notifie au plaignant

la décision prise. Si le plaignant n'est pas satisfait alors il pourra saisir le niveau préfectoral ou communal.

#### ***Etape 4 : Evaluation de la plainte au niveau communal***

Des réceptions de la plainte au niveau communal, celui-ci va convoquer une réunion dans les 2 jours qui suivent l'enregistrement de la plainte. Le comité après avoir entendu le plaignant délibère. Il lui sera informé de la décision prise et notifiée par les membres du comité communal à travers le maire. Si le plaignant n'est pas satisfait de la décision alors il pourra saisir le niveau préfectoral.

#### ***Etape 5 : Evaluation de la plainte au niveau préfectoral***

Un comité préfectoral de gestion des plaintes est présidé par le préfet. Ce comité se réunit dans les 3 jours qui suivent l'enregistrement de la plainte. Après avoir entendu le plaignant, le comité délibère et le préfet notifie au plaignant la décision prise. Si le plaignant n'est pas satisfait alors il pourra saisir le niveau provincial.

#### ***Etape 6 : Réception et évaluation de la plainte au niveau provincial***

Le comité provincial de gestion des plaintes est présidé par le Gouverneur ou le Secrétaire Général de la Province et se réunit dans les 7 jours qui suivent l'enregistrement de la plainte qui délibère et le Gouverneur notifie au plaignant. A ce niveau une solution devrait être trouvée afin d'éviter le recours à la justice. Toutefois si le plaignant n'est pas satisfait alors, il pourra saisir les juridictions compétentes nationales.

**NB :** Quelle que soit la suite donnée à une plainte (réglée ou non), l'information devrait être documentée et communiquée au Gouverneur et au projet.

Pour les plaintes EAS/HS, sur la base des principes de confidentialité, l'information ne sera partagée qu'avec l'UGP du projet et les prestataires de prise en charge VBG (selon les procédures du protocole de référencement qui sera élaboré sur la base des résultats de la cartographie des services VBG). Ces informations ne seront partagées qu'après avoir obtenu le consentement des survivant-es.

#### ***Etape 7 – Recours à la justice***

Le recours à la justice est possible en cas de l'échec de la voie à l'amiable. Il constitue l'échelon supérieur dans la chaîne des instances de gestion des plaintes. Il n'est saisi qu'en dernier recours lorsque toutes les tentatives de règlement à l'amiable autres que les plaintes liées aux EAS/HS sont épuisées. Les survivantes peuvent décider d'avoir recours à la justice en parallèle du processus administratif du MGP. Ce sont deux processus différents qui peuvent se tenir en parallèle, selon les choix des survivantes. Le juge est chargé d'examiner les plaintes et prendre une décision par ordonnance. Cette décision s'impose à tous les plaignants. Mais, c'est souvent une voie qui n'est pas recommandée pour le projet car pouvant constituer une voie de blocage et de retard des activités. C'est pourquoi dans ce cas de figure, il est recommandé que le sous projet sujet du litige ne soit pas financé sur les ressources du projet.

#### ***Spécificité des plaintes EAS/HS***

Le MGP sera fondé sur une approche centrée sur les survivant-es qui place les choix et les besoins des survivant/es au centre des processus décisionnels, des procédures de gestion des plaintes et autres activités entreprises, tel que le référencement vers les services de prise en charge. Une telle approche permet de

- Créer un environnement favorable, digne et protecteur pour les survivant-es ;
- S'assurer que le consentement éclairé des survivant-es est systématiquement obtenu ;
- Respecter leurs droits, souhaits et choix ;
- Maintenir la confidentialité à tout moment ;

- Préserver l'intégrité morale et physique des survivant-es tout au long du processus de gestion des plaintes

Comme noté plus haut, les plaintes de EAS/HS feront l'objet d'un traitement spécifique au sein du MGP. Par exemple, l'enregistrement des plaintes se fera sur un registre séparé de celui des autres plaintes, la gestion des cas sera assurée par une entité ayant l'expérience dans la gestion des cas de VBG, le mode de résolution à l'amiable ne sera jamais retenu pour ce type de plaintes sensibles. Les acteurs impliqués dans le MGP devront être formés sur les procédures spécifiques au recueil et traitement des plaintes EAS/HS mais également sur leurs rôles et limites de leurs rôles concernant ces plaintes. Ces mesures seront énumérées de manière plus détaillée dans le document du MGP du projet lors de l'élaboration dudit MGP.

### 6.3. Budget pour la mise en œuvre du mécanisme de gestion des plaintes

L'Unité de préparation du projet mettra en place un budget de gestion des plaintes. Ce budget devra être inscrit au budget de gestion du projet. Toutefois, un budget indicatif est proposé au tableau 9 et sera actualisé à la mise en œuvre du projet.

**Tableau 9 : Mise en œuvre du Mécanisme de Gestion des Plaintes**

N°	Item	Unité	Qté	Coût Unitaire x 1000		Total x 1000		Période
				FCFA	US\$	FCFA	US\$	
1	Elaboration d'un MGP (y compris VBG/EAS/HS)	Etude	1	0	0	0	0	Deux (2) mois après le recrutement de l'Expert Environnementaliste et de l'Expert Social
2	Mise en place des comités de gestion des plaintes	Réunions (casse croutes)	12	500	1,00	6 000	12,00	Trois (3) mois après la validation du MGP
3	Formation des comités de gestion des plaintes	Département	12	2 000	4,00	24 000	48,00	Deux (2) mois après la mise en place des comités de gestion des plaintes
4	IEC sur les dispositions du MGP envers les travailleurs et les communautés	Nb d'IEC	12	2 000	4,00	24 000	48,00	Tous les trimestres pendant la durée du projet
5	Evaluation de la performance du MGP par un consultant	Etude	1	15 000	30,00	15 000	30,00	Après la 2ème année de mise en œuvre du MGP
<b>TOTAL</b>						<b>84 000</b>	<b>168</b>	

*Source : Mission PMPP Juin 2022*

## 7. SUIVI ET REPORTING

### 7.1. Implication des parties prenantes dans les activités de suivi

Un rapport trimestriel pour la mise en œuvre du PMPP sera élaboré par la coordination du projet. Des rencontres provinciales et départementales seront organisées par trimestre pour évaluer le niveau d'implication des parties prenantes et une rencontre annuelle des Parties Prenantes sera organisée au niveau central pour faire un bilan de la mise en œuvre du PMPP.

Les outils ou méthodes utilisées ainsi que les indicateurs de performances sont consignés dans le tableau 10.

**Tableau 10 : Programme de suivi environnemental et social**

Indicateurs de performance à suivre	Personne ou agence responsable du suivi	Périodicité	Méthodes/Outils /moyens
<ul style="list-style-type: none"> <li>100 % des activités annuelles prévues dans le cadre du PMPP sont exécutées</li> </ul>	Expert en Environnement Expert Social	Une fois par trimestres	Rapport d'activités du projet
<ul style="list-style-type: none"> <li>100 % des plaintes formulées par les parties prenantes sont traitées</li> <li>100 % des plaignants ont utilisé le MGP</li> </ul>	Expert en Environnement Expert Social Spécialiste en suivi évaluation	Une fois par semestre	Enquêtes auprès des parties prenantes (Questionnaires et guide d'entretien) ; Fiche d'enregistrement des plaintes
<ul style="list-style-type: none"> <li>Au moins 80 % des parties prenantes sont satisfaites des consultations publiques</li> </ul>	Expert en Environnement et Expert Social Suivi évaluation	Une fois par semestre	Enquêtes auprès des parties prenantes (Questionnaires et guide d'entretien)
<ul style="list-style-type: none"> <li>% de plaintes VBG ayant été référées aux services de prise en charge</li> <li>Délai de réponse apportée aux plaintes, y compris les plaintes de VBG (de manière agréée)</li> </ul>	Assistant Genre	Une fois par semestre	Enquêtes auprès des parties prenantes (Questionnaires et guide d'entretien)
<ul style="list-style-type: none"> <li>100 % des supports de communication prévus sont réalisés ;</li> <li>100 % des canaux de communication identifiés sont utilisés</li> </ul>	Expert en Environnement et Expert Social Responsable en communication du projet	Une fois par an	Plan de communication Echanges avec la coordination du projet
<ul style="list-style-type: none"> <li>100 % des rapports trimestriels de mise en œuvre du PMPP prévus sont disponibles</li> </ul>	Coordonnateur du projet	Une fois par an	Rapport d'activités
<ul style="list-style-type: none"> <li>100 % des rencontres annuelles et régionales sont organisées</li> </ul>	Coordonnateur du projet	Une fois par an	Rapport du Gouvernorat PV d'organisation des rencontres

*Source : Mission d'élaboration du PMPP du Projet SWEDD+, Juin 2022*

L'évaluation du projet (examen externe et interne) comprendra des aspects du plan de mobilisation des parties prenantes (notamment les indicateurs et activités du PMPP) et recommandera les améliorations.

## **7.2. Rapports aux parties prenantes**

L'objectif d'un plan de mobilisation des parties prenantes est de donner l'occasion aux parties prenantes du projet intéressés et affectés d'exprimer leurs opinions, leurs intérêts et préoccupations au sujet du projet, en veillant à ce que les avantages du projet reviennent aux membres de la communauté. Il est obligatoire que la coordination du Projet, par le biais des canaux de communication existants, fasse des rapports trimestriels (en formats papiers avec un résumé non technique et traduit en langue locale) aux parties prenantes, montrant comment les contributions et les préoccupations des parties prenantes ont été abordées ainsi que celles qui n'ont pas été inclus et pourquoi. Si les parties prenantes ne sont pas satisfaites, elles peuvent utiliser le MGP pour présenter des plaintes relatives aux impacts du projet ou, en fait, au processus de consultation et d'engagement mis en œuvre par le projet.

## 8. RESSOURCES ET RESPONSABILITES POUR L'EXECUTION DES ACTIVITES D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES

### 8.1. Plan de mobilisation des parties prenantes (PMPP) du PROJET SWEDD+

La synthèse du plan est donnée dans le tableau 11.

**Tableau 11 : Synthèse du PMPP**

N°	Objectifs	Cibler les parties prenantes	Messages/Agenda	Moyens de communication	Horaire/ Fréquence	Organismes/ Groupes Responsables
<b>PRÉPARATION DU PROJET</b>						
1	Présenter le projet de plan d'engagement environnemental et social (PEES) et le plan de mobilisation des parties Prenantes (PMPP) pour impliquer les parties prenantes dans leur finalisation	Organismes gouvernementaux, unité de Coordination du Projet, ONG locales pour l'environnement et la santé ; représentants de la société civile, représentants des groupes communautaires, groupes ou association de femmes, de jeunes ; Représentants des administrations municipales	a) présenter le résumé du Projet SWEDD+ des mesures et actions matérielles visant à atténuer les risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels du projet ; Responsabilité/autorité et ressources/financement engagés et date d'achèvement. b) présenter le PMPP du Projet SWEDD+ (identification des parties prenantes et méthodes de communication)	Organisation de réunions/consultations publiques et/ou d'une réunion.	Avant le début du projet Une réunion publique et des réunions individuelles organisées pour discuter de PEES et du PMPP	Ministère de la <u>Prospective Economique</u> et des Partenariats Internationaux

N°	Objectifs	Cibler les parties prenantes	Messages/Agenda	Moyens de communication	Horaire/ Fréquence	Organismes/ Groupes Responsables
2	Diffusion du Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) ; -PEES -Procédures de Gestion de la Main d'œuvre (PGMO) -Évaluation des risques liés à la violence basée sur le genre (plan d'action VBG/EAS/HS) finalisé	Les entités gouvernementales, les ONG locales en matière d'environnement et de santé, les groupes de femmes, la société civile, le secteur privé et les administrations municipales, Banque mondiale.	Message électronique pour informer les parties intéressées de la divulgation et où accéder aux documents divulgués. Publicité dans les journaux, Radio et télévision locaux	Télécharger sur les sites Web des organismes gouvernementaux, y compris le ministère de l'économie et de l'industrie ; WB et autres. Copies papier dans des endroits accessibles localement. Envoyez des copies par courriel à des personnes et organisations clés.	Rediffuser chaque fois qu'il y a une révision importante.	Ministère de la <u>Prospective Economique</u> et des Partenaires Internationaux / UGP Ministère de l'Environnement, de la Pêche et du Développement Durable Ministère de la Santé Publique et de la Prévention
<b>PHASE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET</b>						
3	Organisation de l'atelier de démarrage du projet	Services techniques et administratifs régionaux, les organisations des jeunes et des femmes, les organisations syndicales, CPA, CDA, CCA	Objectifs du projet, les activités et les zones d'étude, les attentes du projet	Ateliers régionaux	2 <sup>ème</sup> trimestres 2022	UGP Gouverneurs Préfets
4	Atelier spécifique de présentation des MGP y compris les VBG/EAS/HS	Organisations des jeunes et des femmes, les organisations syndicales, CPA, CDA, CCA	Contenus du MGP et de VBG/EAS/HS	Atelier	2 <sup>ème</sup> semestre de l'années 2022 et 2 <sup>ème</sup> semestre de l'années 2023	UGP et Gouverneurs
5	Atelier de partage des documents environnementaux et	Services techniques et administratifs régionaux, les organisations des jeunes et des	Engagement des PP Les impacts génériques ;	Atelier	2 <sup>ème</sup> semestre de l'années 2022	UGP, Antennes et Gouverneurs

N°	Objectifs	Cibler les parties prenantes	Messages/Agenda	Moyens de communication	Horaire/ Fréquence	Organismes/ Groupes Responsables
	sociaux (PEES, PMPP, CGES, VBG/EAS/HS, PGMO)	femmes, les organisations syndicales, CPA, CDA, CCA	Modalités d'indemnisation MGP et VBG/EAS/HS			
6	Suivi des progrès de la mise en œuvre du projet	Comité de pilotage du projet	Examen du rapport d'avancement de l'UGP et du consultant en supervision de projet	Réunions en face à face Réunion de consultation publique	Trimestriel sur la durée du projet	UGP
		UGP, consultant en supervision de projet	Examiner la progression de la mise en œuvre ; discuter et traiter les questions soulevées ;	Réunion de consultation publique	Mensuel, et ou selon les besoins	UGP
7	Résoudre les plaintes reçus par le projet	Comité de Gestion des Plaintes	Pour traiter les plaintes soumis au Comité/UGP	Réunions	Si nécessaire (selon Spécialiste en sauvegarde environnementale et sociale	UGP
8	Réunion trimestrielles au niveau central impliquant toutes les parties prenantes notamment du Réseau des Spécialistes en Communication et les organisations féminines et de jeunesse	Services techniques et administratifs centraux et régionaux, Réseau des Spécialistes en Communication et les organisations féminines et de jeunesse	Etat d'avancement Performance	Réunion	Chaque dernier jeudi de chaque trimestre pendant 5 ans	UGP

**PHASE DE CLOTURE DU PROJET**



N°	Objectifs	Cibler les parties prenantes	Messages/Agenda	Moyens de communication	Horaire/ Fréquence	Organismes/ Groupes Responsables
9	Diffusion des indicateurs de performance du Projet SWEDD+	Grand public Tous les organismes gouvernementaux Communauté d'affaires Organisations de la société civile, CPA, CDA, CCA	Informations générales sur l'amélioration de l'accès aux populations à la santé de la reproduction	Affichage sur les babillards du Ministère de la <u>Prospective Economique</u> et des Partenaires Internationaux ; Site Web du Ministère de de la <u>Prospective Economique</u> et des Partenariats Internationaux, Communiqué de presse et de radio à l'ouverture, Brochures d'information	Dès que possible après le début du projet	Ministère de la <u>Prospective Economique</u> et des Partenariats Internationaux ;
10	Organisation de l'atelier de clôture du projet	Services techniques et administratifs régionaux, les organisations des jeunes et des femmes, les organisations syndicales, CPA, CDA, CCA	Objectifs du projet, les activités et les zones d'étude, les attentes du projet	Ateliers provinciaux	2 <sup>ème</sup> semestre 2025	UGP Gouverneurs

*Source : Mission d'élaboration du Projet SWEDD+, mars 2020*

## 8.2. Fonctions et responsabilités de gestion du PMPP

La mise en œuvre de PMPP exige la mobilisation de ressources humaines dont les responsabilités sont données dans le tableau 12. Ce tableau sera mis à jour dès que les noms et les contacts des responsables qui seront désignés lors de la préparation et au démarrage du projet sont connus.

**Tableau 12 : Equipe de gestion du PMPP**

N°	Personne de contact	Rôles et responsabilités	Contacts :
1	Equipe de préparation du projet	Coordonner les activités du PMPP pendant la phase préparatoire du Projet en attendant le recrutement de l'Unité de Coordination du projet	
2	Unité de Gestion du Projet (UGP)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordonner et superviser dans la mise en œuvre du PMPP ;</li> <li>• Transmettre les coordonnées des personnes chargées de répondre aux commentaires ou aux questions sur le projet ou le processus de consultation, à savoir leur numéro de téléphone, adresse, courriel et fonction (ces personnes ne seront pas forcément les mêmes sur toute la durée du projet).</li> </ul>	Tél : Cel : Email :
3	Expert en Environnemental et Social de l'UGP SWEDD+	Charger de la mise en œuvre du PMPP, sous la supervision du Coordonnateur	Cel : Email :
4	Le Responsable Administratif et Financier de l'UGP	Confirmer l'établissement d'un budget et mettre au moment opportun des ressources suffisantes à disposition pour la mobilisation des parties prenantes	Cel : Email :
5	Spécialiste de Passation des Marchés (SPM)	Elaborer les contrats avec les différents prestataires (contrat avec les radios et télévisions, site Web, les consultants)	Cel : Email :
6	Spécialiste en communication	Charger d'élaborer et de mettre en œuvre le plan de communication en référence au PMPP	Cel : Email :
7	Spécialiste en suivi évaluation	Mettre en place une base de données des parties prenantes au niveau national et de registres des engagements au niveau provincial ; Faire le suivi du PMPP	Cel : Email :

*Source : Mission d'élaboration du Projet SWEDD+, mars 2020*

## 8.3. Ressources

L'engagement des parties prenantes exige des ressources adéquates pour réaliser les activités et atteindre les objectifs du PMPP. La mise en œuvre du PMPP va mobiliser environ **238 425 000 FCFA** soit **476 850 USD** financé entièrement par le projet pour les 5 ans comme l'indique le tableau 13.

**Tableau 13 : Budget annuel estimatif de PMPP**

N°	Item	Unité	Qté	Coût Unitaire x 1000		Total x 1000	
				FCFA	US\$	FCCFA	US\$
1	Publicité dans le journal/radio/TV	FF	12	10 000	20,00	120 000	240,00
2	Réunions de consultation (lieus, impression, cahiers, cas croûte, rafraîchissements, etc.)	Trimestre	48	1 000	2,00	48 000	96,00
3	Frais de prise en charge de transport des participants	100 participants par an	12	2 500	5,00	30 000	60,00
5	Cartographie des groupes vulnérables et constitution de base de données	Etude	1	10 000	20,00	10 000	20,00
7	Evaluation de la performance du PMPP	Etude	1	8 750	17,50	8 750	17,50
<b>TOTAL</b>						<b>216 750</b>	<b>433,50</b>
Imprévu (10 %)						21 675	43,35
<b>TOTAL GENERAL</b>						<b>238 425</b>	<b>476,85</b>

Source : Mission d'élaboration du Projet SWEDD+, Juin 2022

**NB : Ce budget ne comprend pas de salaires**

## CONCLUSION

Le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes constitue l'un des outils indispensables du volet social de la mise en œuvre des projets. Selon les nouvelles dispositions de la Banque mondiale, ce document fait partie des documents contractuels d'approbation de tout projet. Le présent document est élaboré dans le cadre de la soumission du Projet SWEDD+ au financement de la Banque mondiale. Le document a été élaboré suivant une approche participative globale. Il s'agit d'un document souple et pratique qui va évoluer pour prendre en compte les besoins de mobilisation et de participation des parties prenantes dont les actions vont apporter une plus-value à la mise en œuvre et à l'atteinte des objectifs du projet. **La mise en œuvre du PMPP nécessite la mobilisation de 238 425 000 FCFA soit 476 850 USD.** La mobilisation des fonds nécessaires sera adaptée à la mise en œuvre du projet avec souplesse.

## ANNEXES

### Annexe 1 : Parties prenantes institutionnelles identifiées du Projet SWEDD+

Partie Prenantes institutionnelles	Degré d'influence dans les résultats du projet Maximum taille moyenne à faible	Degré d'impact que le projet aura sur eux Maximum taille moyenne à faible	Position contre le projet Favorable ; neutre opposé	Comment le projet pourra-t-il mobiliser les parties prenantes Thèmes fondamentaux (TF) ; méthodes(M)
Ministère de la Prospective Economique et des Partenariats Internationaux	<b>Maximum</b>	<b>Maximum</b>	<b>Favorable</b>	TF : surveillance ; mobilisation des fonds ; Monitoring/Évaluation Création/Adéquation de Protocoles Supervision ; Monitoring/Évaluation M : ateliers ; Les groupes focaux ; réunions de coordination
Ministère de la Santé Publique et de la Prévention	<b>Maximum</b>	<b>Maximum</b>	<b>Favorable</b>	TF : surveillance santé des femmes, jeunes et adolescents ; Enquête en Santé ; Formation de Techniciens et agents ; Normes ; Formation Continue M : ateliers ; Les groupes focaux ; réunions de coordination
Ministère l'Education Nationale et de la Promotion Civique (MENPC),	<b>Moyen</b>	<b>Moyen</b>	<b>Favorable</b>	TF : Formation du personnel ; Création/Adéquation de Protocoles/Normes ; Formation Continu Supervision ; Monitoring/Évaluation M : ateliers ; Les groupes focaux ; réunions de coordination
Ministère de l'administration territoriale (MTA)	<b>Moyen</b>	<b>Moyen</b>	<b>Favorable</b>	TF : Formation du personnel ; mobilisation des différents acteurs ; Formation Continu Supervision ; Monitoring/Évaluation M : ateliers ; Les groupes focaux ; réunions de coordination
Ministère du Genre et de la Solidarité Nationale (MGSN)	<b>Moyen</b>	<b>Moyen</b>	<b>Favorable</b>	TF : Enquête ; M : réunions de plaidoyer ; Réunions de coordination

Partie Prenantes institutionnels	Degré d'influence dans les résultats du projet Maximum taille moyenne à faible	Degré d'impact que le projet aura sur eux Maximum taille moyenne à faible	Position contre le projet Favorable ; neutre opposé	Comment le projet pourra-t-il mobiliser les parties prenantes Thèmes fondamentaux (TF) ; méthodes(M)
Ministère de l'Environnement, de la Pêche et du Développement Durable (MEPDD),	<b>Moyen</b>	<b>Maximum</b>	<b>Favorable</b>	TF : surveillance de l'environnement ; Enquête ; M : réunions de plaidoyer ; Réunions de coordination
Ministère chargé du Travail, de l'emploi	<b>Moyen</b>	<b>Moyen</b>	<b>Favorable</b>	TF : Enquête ; Sensibilisation ; M : réunions de plaidoyer ; Réunions de coordination
Ministère de la Jeunesse et du Leadership Entrepreneurial )	<b>Moyen</b>	<b>Moyen</b>	<b>Favorable</b>	TF : Enquête ; Sensibilisation M : réunions de plaidoyer ; Réunions de coordination
Organisations professionnelles	<b>Moyen</b>	<b>Moyen</b>	<b>Favorable</b>	TF : Sensibilisation ; suivi de proximité ; Formation M : réunions de plaidoyer ; Réunions de coordination
Médias	<b>Moyen</b>	<b>Moyen</b>	<b>Favorable</b>	TF : Information et éducation pour le changement comportemental ; Informations de Évènements ; Diffusion des Activités du Projet ; plans de Communication M : réunions de plaidoyer ; réunions de coordination ;

**Annexe 2 : Parties prenantes de la société civile et de la communauté du Projet SWEDD+ identifiées**

<b>Sociétés civiles et communautés</b>	<b>Degré d'influence dans les résultats du projet (Maximum moyenne et faible)</b>	<b>Degré d'impact que le projet aura sur eux (Maximum moyenne et faible)</b>	<b>Position vis à vis du projet (Favorable, neutre et opposé)</b>	<b>Comment le projet pourra-t-il mobiliser les parties prenantes (Thèmes fondamentaux (TF) et les méthodes (M))</b>
Autorités traditionnelles	<b>Maximum</b>	<b>Maximum</b>	<b>Favorable</b>	TF : VBG, Information et éducation aux communautés M : ateliers ; Les groupes focaux ; réunions de coordination.
ONG nationales et internationales	<b>Moyen</b>	<b>Maximum</b>	<b>Favorable</b>	TF : Recherche Formation ; suivi de la formation continue ; Acquisition de moyens ; Suivi et évaluation M : ateliers ; Les groupes focaux ; réunions de coordination ; Éducation par les pairs
Autorités religieuses	<b>Moyen</b>	<b>Moyen</b>	<b>Favorable</b>	TF : information et éducation ; Soutien aux soins de santé, appuis aux enfants scolarisés vulnérables ; M : ateliers ; Les groupes focaux ; réunions de coordination ; Éducation par les pairs
Société civile en général	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>	<b>Favorable</b>	TF : Mobilisation sociale M : réunions de plaidoyer ; Réunions de coordination

### Annexe 3 : Parties prenantes institutionnelles

Parties prenantes	Rôles et responsabilités
<b>Gouvernement central</b>	
Ministère de la Prospective Economique et des Partenariats Internationaux	C'est le ministère de tutelle du Projet SWEDD+. Ce ministère est impliqué dans la mise en œuvre du projet. Il participera notamment à la collecte de fonds et aux ateliers ainsi qu'aux réunions de coordination.
Ministère de l'Environnement, de la Pêche et du Développement Durable (MEPDD)	Ce ministère est particulièrement impliqué dans le projet pour considérer et gérer les risques et les impacts qui seront identifiés lors de la mise en œuvre du projet. Ce ministère, par l'intermédiaire de la Direction de l'évaluation environnementale et de la lutte contre la pollution et les nuisances (DEELCPN) au niveau national et régional (Délégation provinciale à l'environnement, à l'eau et à la pêche), est un acteur important qui a des responsabilités statutaires en matière de protection de l'environnement et de responsabilisation des promoteurs et des titulaires de permis pour la gestion rationnelle des projets dans le respect des conditions et des normes environnementales approuvées. Elle sera impliquée dans le suivi environnemental et social du projet.
Ministère de la Fonction Publique et du Dialogue Social (MFPDS)	Dans la mise en œuvre du projet ce ministère interviendra pour exiger des contrats formels pour les travailleurs et participera aussi à la gestion des conflits de travail.
Ministère de la santé publique et de la Prévention (MSPP)	Ce ministère interviendra dans le cadre de la santé de la reproduction des femmes, des jeunes et adolescents
Ministère de l'Administration du Territoire (MTA), de la Décentralisation et de la Bonne Gouvernance	Le projet impliquera les gouverneurs et les préfets ainsi que les maires dont le rôle sera important dans la mobilisation des différents acteurs et le suivi de la mise en œuvre du projet
Ministère du Genre et de la Solidarité Nationale (MGSN)	Ce ministère doit être appelé à prendre en compte les questions de la VBG et du travail des enfants. Ce ministère est également concerné par le projet avec l'implication des associations de femmes et des groupes vulnérables dans sa mise en œuvre.
Ministère de la Jeunesse et du Leadership (MJLE)	Le projet vise également les jeunes. Il est donc appelé à la mobilisation et l'implication des jeunes dans la mise en œuvre du projet.
Comité de Pilotage du Projet (CPP)	Ce comité fournira une orientation stratégique et une supervision pour le projet et apportera son soutien sur les questions politiques et juridiques concernant le projet et s'engagera dans la résolution des problèmes si nécessaire.
<b>Gouvernement provincial</b>	
Délégations provinciales des ministères de tutelle susmentionnés :	Ces délégations aideront à la supervision et au suivi du projet dans leurs secteurs respectifs.



<b>Parties prenantes</b>	<b>Rôles et responsabilités</b>
Comités provinciaux, départementaux et locaux (Comité Départementaux d'Action ou CDA, Comités Provinciaux d'Action ou CPA et Comités Communaux d'Action ou CCA)	Ces comités contribueront à la mise en œuvre, à la supervision et au suivi des projets dans leurs secteurs respectifs.
Organisations professionnelles dans le domaine de la violence liée au sexe	Ces acteurs seront consultés, et le projet utilisera leurs expériences dans la lutte contre la violence sexuelle et sexiste. Ces acteurs sont : Le Comité de Suivi de l'Appel à la Paix et à la Réconciliation (CSAPR), l'Organisation des Acteurs Non Etatiques du Tchad (OANET), les organisations de femmes (UAFAT = Union des Femmes Arabes du Tchad, AFDCPT = Association des Femmes pour le Développement et la Culture de la Paix au Tchad, AFJT = Association des Femmes Juristes du Tchad, AFCEET= Association des Femmes Commerçantes et Chefs d'Entreprise, CONAF= Conseil National des Femmes Leaders- Tchad), et des organisations de confessions religieuses (Commission Justice et Paix de l'Eglise Catholique, Entente des Eglises et Missions Evangéliques au Tchad (EEMET), Union des Cadres Chrétiens du Tchad (UCCT), Union des Cadres Musulmans du Tchad = UCMT). Toutes ces structures travaillent à l'élimination de la violence sexuelle et sexiste au Tchad.
<b>Communautés</b>	
Chef traditionnel et religieux	Ils devront intervenir dans la mobilisation des populations bénéficiaires du projet. Ils seront également impliqués dans l'information et l'éducation des communautés et dans la gestion des conflits.
Groupes sociaux vulnérables <sup>7</sup>	Dans le cadre de la mise en œuvre du projet, ces personnes vulnérables devraient bénéficier des activités du projet. Leur participation à toutes les phases du projet est plus que nécessaire.
<b>Les organes de communication</b>	
Médias locaux (radio et télévision)	Ils interviendront pour le volet Information Education et Communication (IEC) pour le changement de comportement des populations et bénéficiaires du projet. Ils seront également les vecteurs de la vulgarisation des résultats obtenus par le projet.
<b>Partenaires de coopération et Société civile</b>	
ONG et Organisation de la Société Civile (OSC)	Les ONG et les OSC soutiendront la mise en œuvre des projets et contribueront au respect des normes de protection sociale et environnementale.
Banque mondiale	Administre les financements de l'IDA et fournira un soutien de suivi et supervision technique au gouvernement du Tchad pendant la mise en œuvre du projet, ainsi qu'une assistance technique.

*Source : Mission d'élaboration du PMPP, Juin 2022*

7 : Femmes, jeunes et adolescents, victimes de la violence liée au sexe, filles -mères, etc.

#### Annexe 4 : Calendrier et activités de la mission

Calendrier des activités de la mission dans la province du Mayo Kebbi-Est

Date	Province	Localité	Structure / Personnalité	Activité
21/06/2022	CHARI - BAGUIRMI	BONGOR	JDEM	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prise de contact avec le point focal du projet SWEDD</li> <li>• Rencontre de cadrage avec les parties prenantes du projet</li> <li>• Prise de rendez-vous avec les parties prenantes du projet pour les entretiens</li> <li>• Prise de rendez-vous avec le chef de division de la jeunesse pour le focus group.</li> </ul>
		BONGOR	Gouvernorat	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Civilités administratives avec le SG du gouvernorat</li> </ul>
22/06/2022	MAYO-KEBI-EST	BONGOR	•	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretien avec le chef de division des ordres de l'enseignement et de la formation du mayo-kebbi-est ;</li> </ul>
			• CIOJ	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretien avec le Personnel du Centre d'Information et d'Orientation des Jeunes (CIOJ).</li> </ul>
			• MFPECS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretien avec l'inspecteur Provincial du Ministère de la Fonction Publique et du Dialogue Sociale ;</li> </ul>
			• MFFPE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretien avec le personnel du Ministère du Genre et de la Solidarité Nationale ;</li> <li>•</li> </ul>
			• PIDACC	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretien avec l'équipe du programme intégré au développement et aux changements climatiques PIDACC ;</li> </ul>
			• MEPDD	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretien avec le Délégué Provincial du Ministère de l'Environnement de la Pêche et du Développement Durable ;</li> </ul>
			• ANADER	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretien avec le chef d'antenne de l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural l'ANADER ;</li> </ul>
23/06/2022	MAYO-KEBI-EST	BONGOR	Hôpital de Bongor	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretien avec le Directeur Général de l'hôpital provincial du Mayo KEBBI-EST (Bongo)</li> <li>• Entretien et visite de la maternité de l'hôpital de Bongor</li> <li>• Entretien avec la responsable de la consultation prénatale de l'hôpital de Bongor</li> <li>• Entretien et visite avec le responsable hygiène et assainissement de l'hôpital de Bongor</li> <li>• Entretien avec le responsable de la pharmacie de l'hôpital de Bongor</li> <li>• Entretien avec le responsable de laboratoire de l'hôpital de Bongor</li> </ul>

Date	Province	Localité	Structure / Personnalité	Activité
23/06/2022	MAYO- KEBI-EST	BONGOR	Groupements et associations de Bongor	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Focus group avec les groupements et associations des jeunes de Bongor</li> </ul>
23/06/2022	MAYO- KEBI-EST	BONGOR	Groupements et associations des femmes de Bongor	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Focus group avec les groupements et associations des femmes de Bongor</li> <li>• Visite du centre de formation en couture de la Cellule de Liaison et d'Information des Associations Féminines (CELIAF)</li> </ul>
24/06/2022	MAYO- KEBI-EST	BONGOR	Equipes consultants	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Voyage BONGOR -N'DJAMENA</li> </ul>

## Statistiques des Consultations des Parties Prenantes dans la province du Mayo Kebbi-Est

Date	Province	Localité	Structure	Activité	Nombre de personne				
					Femmes		Hommes		Total
					Moins de 35 ans	Plus de 35 ans	Moins de 35 ans	Plus de 35 ans	
21/06/2022	MAYO-KEBI-EST	BONGOR	<ul style="list-style-type: none"> <li>Projet JEDM</li> <li>Représentant éducation</li> <li>ASTBEF</li> <li>Délégation de la jeunesse</li> <li>Délégation de l'action sociale</li> </ul>	Rencontre de cadrage	00	00	00	06	06
			<ul style="list-style-type: none"> <li>Gouvernorat</li> </ul>	Civilité/Entretien	00	00	00	01	01
22/06/2022	MAYO-KEBI-EST	BONGOR	<ul style="list-style-type: none"> <li>MFFPE</li> <li>MFPECS</li> <li>ANADER</li> <li>MEPDD</li> </ul>	Entretien	00	03	00	09	12
	MAYO-KEBI-EST	BONGOR							
	MAYO-KEBI-EST	BONGOR							
	MAYO-KEBI-EST	BONGOR							
	MAYO-KEBI-EST	BONGOR	<ul style="list-style-type: none"> <li>PIDACC</li> </ul>	Entretien	00	01	00	01	02
	MAYO-KEBI-EST	BONGOR	<ul style="list-style-type: none"> <li>CIOJ</li> </ul>	Entretien	00	02	00	02	04
23/06/2022	MAYO-KEBI-EST	BONGOR	Groupements et associations des jeunes de Bongor	Focus group	10	00	07	<b>03</b>	20
	MAYO-KEBI-EST	BONGOR	Groupements et associations des femmes de Bongor	Focus group	02	22	00	<b>02</b>	26
<b>TOTAL</b>					<b>12</b>	<b>28</b>	<b>07</b>	<b>24</b>	<b>71</b>

- Calendrier des activités de la mission dans la province du Batha (Ati)

Date	Province	Localité ville ou	Structure / Personnalité	Activité
18/06/2022	N'Djamena	N'Djamena	Equipe consultants	Recherche documentaire
19/06/2022	N'Djamena	N'Djamena	Equipe consultants	Elaboration des outils de collecte de données
20/06/2022	N'Djamena	N'Djamena	Equipe consultants	Formation des consultants sur les outils de collecte de données
21/06/2022	N'Djamena	N'Djamena	Equipe consultants	Voyage N'Djamena-Ati
22/06/2022	Batha	Ati	Gouvernorat de la province de Batha	<ul style="list-style-type: none"> <li>Entretien avec le Secrétaire général du gouverneur du Batha</li> <li>Visa de l'ordre de mission</li> </ul>
	Batha	Ati	Association pour le développement régional du Batha (ADRB)/PROJET SWEDD	Entretien avec le personnel de l'Association pour le développement régional du Batha (ADRB) chargé de la mise en œuvre du projet SWEDD au Batha
	Batha	Ati	Direction provinciale de l'environnement, de la pêche et du développement durable	Entretien avec le délégué provincial de l'environnement, de la pêche et du développement rural
	Batha	Ati	Direction provinciale de l'inspection du travail	Entretien avec le délégué provincial de l'inspection du travail
	Batha	Ati	Comité Provincial d'Action (CPA)	Entretien avec le vice-président du comité provincial d'action (CPA)
	Batha	Ati	Direction provinciale de la jeunesse et du sport	Entretien avec le délégué provincial de la jeunesse et du sport
23/06/2022	Batha	Ati	Direction provinciale de l'élevage et des productions animales	Entretien avec le responsable suivi évaluation et le Chef secteur élevage Batha Ouest
	Batha	Ati	Hôpital régional d'Ati	Entretien avec le surveillant général de l'hôpital régional d'Ati
	Batha	Ati	Maternité de l'hôpital régional d'Ati	<ul style="list-style-type: none"> <li>Entretien avec la sagefemme et le surveillant de la maternité de l'hôpital régional d'Ati</li> <li>Visite de la maternité</li> </ul>
	Batha	Ati	Inspection départementale de l'enseignement du Batha	Entretien avec le planificateur de l'inspection départemental de l'enseignement de Batha
	Batha	Ati	Direction provinciale du développement agricole	Entretien avec le délégué provincial du développement agricole

Date	Province	Localité ou ville	Structure / Personnalité	Activité
	Batha	Ati	Direction provinciale de la femme, de la famille et de la protection de l'enfance	Entretien avec le délégué provincial de la femme, de la famille et de la protection de l'enfance et son staff
	Batha	Ati	Cellule de Liaison et d'Information des Associations Féminines (CELIAF) d'Ati	Entretien avec la présidente de la cellule de liaison et d'information des associations féminines d'Ati
	Batha	Ati	Association des Diplômés du Batha pour la Promotion de l'Emploi (ADIBAPE)	Entretien avec le président de l'Association des diplômés du Batha pour la Promotion de l'Emploi (ADIBAPE) et de son conseiller
24/06/2022	Batha	Ati	ONG et Associations des femmes adhérentes au CELIAF	Focus group avec les représentantes des ONG et Associations des femmes adhérentes au CELIAF
	Batha	Ati	Association des jeunes d'Ati	Focus group avec les représentants des Associations des jeunes d'Ati
	Batha	Ati	Direction provinciale de l'élevage et des productions animales	Entretien avec le chef de post vétérinaire
	Batha	Ati	Equipe consultant	Visite de l'aire d'abatage d'Ati
	Batha	Ati	Equipe consultant	Visite des carrières de fabrication des briques en terre cuite
	Batha	Ati	Equipe consultant	Visite des dépotoirs sauvages d'ordures dans la ville d'Ati
	Batha	Ati	Equipe consultant	Visite des zones d'érosion dans la ville d'Ati
	Batha	Ati	Association féminine AL-NADJAH	Visite des installations de production de l'association féminine AL-NADJAH
	Batha	Ati	Association féminine BABA-NADJAH	Visite des installations de production de l'association féminine BABA-NADJAH
25/06/2022	Batha	Ati	Equipe consultant	Voyage Ati-N'Djamena

- Statistique des consultations des parties prenantes dans la province du Batha (Ati)

Date	Province	Ville / Localité	Structure	Activité	Nombre de personne				Total
					Femmes		Hommes		
					Moins de 35 ans	Plus de 35 ans	Moins de 35 ans	Plus de 35 ans	
22/06/2022	Batha	Ati	Gouvernorat	Entretien	00	00	00	01	01
	Batha	Ati	Association pour le développement régional du Batha (ADRB)/ PROJET SWEDD	Entretien	00	00	01	04	05
	Batha	Ati	Direction provinciale de l'environnement de la pêche et du développement durable	Entretien	00	00	00	01	01
	Batha	Ati	Direction provinciale de l'inspection du travail	Entretien	00	00	00	01	01
	Batha	Ati	Comité Provincial d'Action (CPA)	Entretien	00	00	00	01	01
	Batha	Ati	Direction provinciale de la jeunesse et du sport	Entretien	00	00	01	01	02
23/06/2022	Batha	Ati	Direction provinciale de l'élevage et des productions animales	Entretien	00	00	00	02	02
	Batha	Ati	Hôpital régional d'Ati	Entretien	00	00	00	01	01
	Batha	Ati	Maternité de l'hôpital régional d'Ati	Entretien	01	00	00	01	02
	Batha	Ati	Inspection départementale de l'enseignement de Batha	Entretien	00	00	00	01	01
	Batha	Ati	Direction provinciale du développement agricole	Entretien	00	00	00	01	01
	Batha	Ati	Direction provinciale de la femme, de la famille et de la protection de l'enfance	Entretien	00	00	00	03	03
	Batha	Ati	Cellule de Liaison et d'Information des Associations Féminines (CELIAF) d'Ati	Entretien	00	01	00	00	01
	Batha	Ati	Association des diplômés du Batha pour la Promotion de l'Emploi (ADIBAPE)	Entretien	00	00	00	02	02

Date	Province	Ville / Localité	Structure	Activité	Nombre de personne				
					Femmes		Hommes		Total
					Moins de 35 ans	Plus de 35 ans	Moins de 35 ans	Plus de 35 ans	
24/06/2022	Batha	Ati	ONG et Associations des femmes adhérentes au CELIAF	Focus group	07	10	01	00	18
	Batha	Ati	Association des jeunes d'Ati	Focus group	11	00	06	00	17
	Batha	Ati	Chef de post vétérinaire	Entretien	00	00	00	01	01
<b>TOTAL</b>					<b>19</b>	<b>11</b>	<b>9</b>	<b>21</b>	<b>60</b>
<b>POURCENTAGE</b>					<b>31,66%</b>	<b>18,34%</b>	<b>15%</b>	<b>35%</b>	<b>100%</b>



- Calendrier des activités de la mission dans la province du Hadjer Lamis (Massakory)

Date	Province	Localité ou ville	Structure / Personnalité	Activité
27/06/2022	Hadjer-Lamis	Ndjamena	Equipe consultants	Voyage N'Djamena- Massakory
	Hadjer-Lamis	Massakory	Préfecture de Massakory	<ul style="list-style-type: none"> <li>Entretien avec le Secrétaire Général du Massakory</li> <li>Visas des ordres de mission</li> </ul>
	Hadjer-Lamis	Massakory	Agence de Développement Economique et Social (ADES)/ PROJET SWEDD	Entretien avec le personnel de l'Agence de Développement Economique et Social (ADES) ONG internationale de mise en œuvre du projet SWEDD dans le Hadjer-Lamis
	Hadjer-Lamis	Massakory	Direction Provinciale de la Jeunesse, du Sport et de la Promotion de l'Emploi (DPJSPE)	Entretien avec la déléguée provinciale de la Jeunesse, du Sport et de la Promotion de l'Emploi (DPJSPE)
	Hadjer-Lamis	Massakory	Hôpital Provincial de Massakory	Entretien avec le directeur de l'Hôpital Provincial de Massakory
	Hadjer-Lamis	Massakory	Comité Provincial d'Action	Entretien avec le Secrétaire du Comité Provincial d'Action
	Hadjer-Lamis	Massakory	Associations des jeunes Massakory	Focus group avec les représentants des associations de jeunes de Massakory
28/06/2022	Hadjer-Lamis	Massakory	Hôpital Provincial de Massakory	<ul style="list-style-type: none"> <li>Entretien avec le surveillant général de l'Hôpital Provincial de Massakory ;</li> <li>Visite des dispositifs de gestion des déchets au sein de l'Hôpital Provincial de Massakory ;</li> </ul>
	Hadjer-Lamis	Massakory	Maternité de l'Hôpital Provincial de Massakory	<ul style="list-style-type: none"> <li>Entretien avec les sages femmes ;</li> <li>Visite de la maternité.</li> </ul>
	Hadjer-Lamis	Massakory	Direction provinciale de la femme, de la famille et de la protection de l'enfance	Entretien avec le chef de bureau et le chef de service protection des personnes vivants avec un handicap
	Hadjer-Lamis	Massakory	Femmes bénéficiaires de la formation en couture initiée par le projet SWEDD	Visite du site de formation des Femmes bénéficiaires de la formation en couture initiée par le projet SWEDD
	Hadjer-Lamis	Massakory	Direction provinciale de l'environnement et du développement durable	Entretien avec l'inspecteur départemental de l'environnement et du développement durable
	Hadjer-Lamis	Massakory	Associations des femmes du Hadjer-Lamis	Focus group avec les représentantes des associations de femmes du Hadjer-Lamis
	Hadjer-Lamis	Massakory	Equipe consultants	Voyage Massakory-Ndjamena

- Statistique des consultations des parties prenantes dans la province du Hadjer-Lamis (Massakory)

Date	Province	Ville / Localité	Structure	Activité	Nombre de personne				
					Femmes		Hommes		Total
					Moins de 35 ans	Plus de 35 ans	Moins de 35 ans	Plus de 35 ans	
27/06/2022	Hadjer-Lamis	Massakory	Préfecture de Massakory	Entretien	00	00	00	01	01
	Hadjer-Lamis	Massakory	Agence de Développement Economique et Social (ADES)/ PROJET SWEDD	Entretien	00	00	02	01	03
	Hadjer-Lamis	Massakory	Direction Provinciale de la Jeunesse, du Sport et de la Promotion de l'Emploi (DPJSPE)	Entretien	00	01	00	00	01
	Hadjer-Lamis	Massakory	Hôpital Provincial de Massakory	Entretien	00	00	00	01	01
	Hadjer-Lamis	Massakory	Comité Provincial d'Action	Entretien	00	00	00	01	01
	Hadjer-Lamis	Massakory	Associations des jeunes Massakory	Focus group	00	00	11	03	14
28/06/2022	Hadjer-Lamis	Massakory	Hôpital Provincial de Massakory	Entretien	01	01	00	01	03
	Hadjer-Lamis	Massakory	Direction provinciale de la femme, de la famille et de la protection de l'enfance	Entretien	00	00	00	02	02
	Hadjer-Lamis	Massakory	Formateur des Femmes bénéficiaires de la formation en couture initiée par le projet SWEDD	Entretien	00	00	01	00	01
	Hadjer-Lamis	Massakory	Direction provinciale de l'environnement et	Entretien	00	00	00	01	01

Date	Province	Ville / Localité	Structure	Activité	Nombre de personne				
					Femmes		Hommes		Total
					Moins de 35 ans	Plus de 35 ans	Moins de 35 ans	Plus de 35 ans	
			du développement durable						
	Hadjer-Lamis	Massakory	Associations des femmes du Hadjer-Lamis	Focus group	06	09	02	01	18
<b>TOTAL</b>					<b>7</b>	<b>11</b>	<b>16</b>	<b>12</b>	<b>46</b>
<b>POURCENTAGE</b>					<b>15,22%</b>	<b>23,92%</b>	<b>34,78%</b>	<b>26,08%</b>	<b>100%</b>

- Calendrier des activités de la mission dans la province du Lac (Bol)

Date	Province	COMMUNE / LOCALITE	Structure /Personnalité	Activité
21/06/2022	N'DJAMENA/LAC	N'DJAMENA/BOL	Equipe de consultants	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Voyage N'Djamena – Bol ;</li> </ul>
21/06/2022	N'DJAMENA/LAC	N'DJAMENA/BOL	ONG ADI	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontre de cadrage avec le point focal de l'ONG locale ADI (organisation pour le développement intégré).</li> </ul>
22/06/2022	LAC	BOL	Gouvernorat	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentations des civilités, but de la mission au secrétaire général du gouvernorat et visa de l'ordre de mission.</li> </ul>
22/06/2022	LAC	BOL	Délégation provinciale de la femme, de la famille et de la protection de l'enfance. /Centre social	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretien avec le responsable du centre social représentant le délégué provincial de la femme, de la famille et de la protection de l'enfance.</li> </ul>
22/06/2022	LAC	BOL	Délégation provinciale de l'environnement, de la pêche et du développement durable	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretien avec le délégué provincial de l'environnement, de la pêche et du développement durable et l'inspecteur forestier.</li> </ul>
22/06/2022	LAC	BOL	Délégation provinciale du développement agricole	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretien avec le chef de service et programme représentant le délégué du développement agricole.</li> </ul>
22/06/2022	LAC	BOL	Délégation provinciale de l'élevage et des productions animales.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretien avec le responsable suivi-évaluation représentant le délégué de l'élevage et des productions animales.</li> </ul>
22/06/2022	LAC	BOL	CADELAC	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Focus group avec la CADELAC (Coordination des Associations pour le Développement du Lac) au CLAC de Bol.</li> </ul>
23/06/2022	LAC	BOL	Délégation provinciale de la fonction publique de l'emploi et de la concertation sociale.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretien avec le délégué de la fonction publique de l'emploi et de la concertation sociale.</li> </ul>
23/06/2022	LAC	BOL	Délégation provinciale du Ministère de l'Education Nationale et de la Promotion Civique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretien avec le délégué provincial du Ministère de l'Education Nationale et de la Promotion Civique.</li> </ul>

Date	Province	COMMUNE / LOCALITE	Structure /Personnalité	Activité
23/06/2022	LAC	BOL	Hôpital provincial de Bol.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Entretien avec le surveillant général de l'hôpital provincial de Bol.</li> </ul>
23/06/2022	LAC	BOL	Groupement (SAHIDOUNA) des femmes maraichères de MATAFO / BOL	<ul style="list-style-type: none"> <li>Visite de cite du groupement des maraichères à MATAFO (Bol).</li> <li></li> </ul>
	LAC	BOL	CAFDL	<ul style="list-style-type: none"> <li>Focus group avec la Coordination des Associations des Femmes pour le Développement du Lac (CAFDL)</li> </ul>
24/06/2022	LAC	BOL	Groupement (SAHIDOUNA) des femmes maraichères de MATAFO / BOL	<ul style="list-style-type: none"> <li>Focus group avec le groupement (SAHIDOUNA) des femmes maraichères de MATAFO / BOL</li> <li></li> </ul>
24/06/2022	LAC	BOL	Equipe de consultants	<ul style="list-style-type: none"> <li>Voyage Bol-N'Djamena.</li> </ul>

- Statistique des acteurs rencontrés dans la province du Lac (Bol).

Date	Province	Préfecture/ Localité	Structure	Activité	Nombre de personnes				
					Femmes		Hommes		Total
					Moins de 35 ans	Plus de 35 ans	Moins de 35 ans	Plus de 35 ans	
22/06/2022	LAC	BOL	Gouvernorat	Entretien	00	00	00	01	01
			Délégation provinciale de la femme, de la famille et de la protection de l'enfance. /Centre social	Entretien	00	00	00	01	01
			Délégation provinciale de l'environnement, de la pêche et du développement durable	Entretien	00	00	00	01	01
			Délégation provinciale du développement agricole	Entretien	00	00	01	00	01
			Délégation provinciale de l'élevage et des productions animales.	Entretien	00	00	00	01	01
			CADELAC	Entretien	00	00	00	01	01
			Délégation provinciale de la fonction publique de l'emploi et de la concertation sociale.	Entretien	00	00	00	01	01
			Délégation provinciale du Ministère de l'Education Nationale et de la Promotion Civique	Focus group	04	00	10	01	15
23/06/2022	LAC	BOL	Délégation provinciale du Ministère de l'Education Nationale et de la Promotion Civique	Entretien	00	00	00	01	01
			Hôpital provincial	Entretien	00	00	00	01	01
			Focus group Groupement (SAHIDOUNA) des femmes maraichères de MATAFO / BOL up	Focus group	06	06	01	01	14
24/06/2022	LAC	BOL	Equipes de consultants	Entretien	00	00	00	01	01
			SAHIDOUNA	Focus group	10	06	01	01	18
<b>TOTAL</b>					<b>20</b>	<b>12</b>	<b>13</b>	<b>12</b>	<b>57</b>
<b>POURCENTAGE</b>					<b>35,10</b>	<b>21,05</b>	<b>22,80</b>	<b>21,05</b>	

**Annexe 5 : Photos illustratives des consultations publiques réalisées**

- Photos des consultations des parties prenantes dans la province du Mayo-Kebbi-Est

<p><i>Rencontre de cadrage avec le coordonnateur de l'ONG JEDM, point focal du projet SWEDD dans la province du MAYO KEBI- EST et ses collaborateurs (personnalité assise à gauche).</i></p>	<p><i>Photo de famille avec le Secrétaire Général du gouvernorat et le point focal du projet SWEDD (personnalité en veste).</i></p>
	
<p>Source : S.N. GALI/21.06.2022</p>	<p>Source : S.N. GALI/21.06.2022</p>
<p><i>Entretien avec le chef de division des ordres de l'enseignement et de la formation du mayo-kebbi-est.</i></p>	<p><i>Entretien avec le personnel du Ministère du Genre et de la Solidarité Nationale</i></p>
	
<p>Source : S.N. GALI/22.06.2022</p>	<p>Source : S.N. GALI/22.06.2022</p>
<p><i>Entretien avec l'inspecteur Provincial du Ministère de la Fonction Publique et du Dialogue Sociale.</i></p>	<p><i>Entretien avec le chef d'antenne de l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rurale l'ANADER.</i></p>



Source : S.N. GALI/22.06.2022

*Entretien avec le délégué provincial du Ministère de l'Environnement, de la Pêche et du Développement Durable*



Source : S.N. GALI/22.06.2022

*Entretien avec l'équipe du programme intégré au développement et aux changements climatiques PIDACC*



Source : S.N. GALI/22.06.2022

*: focus group et photos de famille avec les groupements et associations des femmes*



Source : S.N. GALI/22.06.2022

*Photos de famille avec les groupements et associations des jeunes*



Source : S.N. GALI/23.06.2022

*Visite du centre de formation féminine en couture de la CELIAF*



Source : S.N. GALI/23.06.2022

*Photo de famille avec le Personnel du Centre d'Information et d'Orientation des Jeunes (CIOJ)*





Source : S.N. GALI/23.06.2022

*Entretien avec le directeur général de l'hôpital provincial de Bongor (personnalité assise)*



Source : S.N. GALI/23.06.2022

*Entretien avec la responsable de la consultation prénatale de l'hôpital provincial de Bongor*

*Entretien avec le pharmacien de l'hôpital provincial de Bongor*



Source : S.N. GALI/23.06.2022

*Visite avec le responsable hygiène et assainissement de l'hôpital provincial de Bongor*



Source : S.N. GALI/23.06.2022

*Entretien et visite avec le médecin de la maternité de l'hôpital provincial de Bongor (personnalité assise)*



Source : S.N. GALI/23.06.2022



Source : S.N. GALI/23.06.2022

- Photos des consultations des parties prenantes dans la province du Batha (Ati)

<p><i>Photo de l'entretien avec le Secrétaire Général de la région du Batha (personnalité au milieu).</i></p>	<p><i>Photo de famille avec le chef de projet (quatrième personnalité de la droite vers la gauche et son staff) de l'Association pour le Développement Régional du Tchad (ADRB) chargée de la mise en œuvre du projet SWEDD dans la région du Batha.</i></p>
	
<p>Source : B. SARE., 22.06.2022</p>	<p>Source : B. SARE., 22.06.2022</p>
<p><i>Entretien avec le délégué régional de l'environnement, de la pêche et du développement durable (personnalité assise dans son bureau).</i></p>	<p><i>Entretien avec l'inspecteur provincial du travail (personnalité assise dans son bureau).</i></p>
	
<p>Source : B. SARE., 22.06.2022</p>	<p>Source : B. SARE., 22.06.2022</p>
<p><i>Entretien avec le vice-président du Comité Provincial d'Action du Batha (personnalité assise en face).</i></p>	<p><i>Entretien avec le délégué régional de la jeunesse et du sport (personnalité au milieu).</i></p>
	
<p>Source : A. BAKO., 22.06.2022</p>	<p>Source : T. MINDADI., 22.06.2022</p>
<p><i>Entretien avec le responsable de suivi évaluation (personnalité assise dans son bureau) de la délégation régionale de l'élevage et des productions animales et le chef secteur de l'élevage (personnalité en blanc).</i></p>	<p><i>Entretien avec la sagefemme (première personnalité de la gauche vers la droite) et le surveillant (personnalité assise dans son bureau) de la maternité de l'hôpital régional d'Ati.</i></p>



Source : B. SARE., 23.06.2022

*Entretien le planificateur de l'inspection départemental du Batha (personnalité au milieu).*



Source : B. SARE., 23.06.2022

*Entretien avec le délégué provincial du développement agricole (personnalité assise dans son bureau).*



Source : B. SARE., 23.06.2022

*Entretien avec le délégué provincial de la femme, de la famille et de la protection de l'enfance (personnalité assise dans son bureau) et son staff*



Source : B. SARE., 23.06.2022

*Photo de l'entretien avec la Présidente de la Cellule de Liaison et d'information des Associations Féminines (CELIAF) d'Ati (personnalité en tunique ).*



Source : B. SARE., 23.06.2022

*Entretien le Président (première personnalité assise de la droite vers la gauche) de l'Association des Diplômés du Batha pour la Promotion de l'Emploi (ADIBAPE) et son conseiller (personnalité au milieu).*



Source : A. BAKO., 23.06.2022

*Entretien avec le chef de poste vétérinaire d'Ati (personnalité en blouse blanche).*




Source : T. MINDADI., 23.06.2022	Source : T. MINDADI., 24.06.2022
<i>Photo de famille avec les représentantes des ONG et associations de femmes du Batha</i>	<i>Photo de famille avec les représentants des associations de jeunes d'Ati.</i>
	
Source : B. SARE., 24.06.2022	Source : B. SARE., 24.06.2022
<b>AUTRES PHOTOS</b>	
<b>VISITE DE LA MATERNITE DE L'HOPITAL REGIONAL D'ATI</b>	
<i>Photo de l'une des salles d'observation.</i>	<i>Photo des couveuses neuves</i>
	
Source : B. SARE., 23.06.2022	Source : B. SARE., 23.06.2022
<i>Boite de stérilisation</i>	<i>Poubelle couverte au sein de la maternité.</i>
	
Source : B. SARE., 23.06.2022	Source : B. SARE., 23.06.2022

*Annexe 1: photos illustrant la gestion des déchets au sein de l'hôpital régional d'Ati*

<i>Incinérateur fonctionnel de l'hôpital régional d'Ati</i>	<i>Puisard de stockage des cendres des déchets incinérés</i>
---	--

	
<p>Source : B. SARE., 23.06.2022</p>	<p>Source : B. SARE., 23.06.2022</p>

<p><i>Photo avec les femmes transformatrices de viande.</i></p>	<p><i>Femmes concassant et commercialisant du gravier pour assurer sa pitance</i></p>
	
<p>Source : T. MINDADI., 24.06.2022</p>	<p>Source : A. BAKO., 24.06.2022</p>
<p><i>Association féminine AL-NADJAH œuvrant dans la transformation des produits locaux (savon, fabrication de farine de bouillie enrichie...) en vue de l'autonomisation des membres.</i></p>	<p><i>Association féminine BABA-NADJAH œuvrant dans la fabrication de pains, gâteaux et spaghettis en vue de l'autonomisation des membres.</i></p>
	
<p>Source : A. BAKO., 24.06.2022</p>	<p>Source : T. MINDADI., 24.06.2022</p>

- Photos des consultations des parties prenantes dans la province du Hadjer-Lamis (Massakory)

<p><i>Photo de l'entretien avec le Secrétaire Général 'personnalité au milieu) du préfet de Massakory.</i></p>	<p><i>Photo de l'entretien avec la déléguée provinciale de la jeunesse, du sport et de la promotion de l'emploi (personnalité assise dans son bureau).</i></p>
	
<p>Source : B. SARE., 27.06.2022</p>	<p>Source : B. SARE., 27.06.2022</p>
<p><i>Photo de l'entretien avec le Directeur de l'hôpital provincial de Massakory (personnalité au milieu).</i></p>	<p><i>Entretien avec le secrétaire du comité provincial d'action (personnalité assise dans son bureau).</i></p>
	
<p>Source : B. SARE., 27.06.2022</p>	<p>Source : B. SARE., 27.06.2022</p>
<p><i>Photo de famille avec les représentants des associations de jeunes de Massakory.</i></p>	<p><i>Entretien avec surveillant général de l'hôpital provincial de Massakory (personnalité assise dans son bureau).</i></p>
	
<p>Source : B. SARE., 27.06.2022</p>	<p>Source : B. SARE., 28.06.2022</p>
<p><i>Entretien avec les sages femmes de l'hôpital provincial de Massakory (les deux personnalités assises dans leur bureau).</i></p>	<p><i>Entretien avec le chef de service (deuxième personnalité de la droite vers la gauche) et le chef de bureau (deuxième personnalité de la gauche vers la droite) de la délégation provinciale de l'action sociale.</i></p>

	
<p>Source : B. SARE., 28.06.2022</p>	<p>Source : B. SARE., 28.06.2022</p>
<p><i>Photo de l'entretien avec l'inspecteur départemental de l'environnement (personnalité au milieu).</i></p>	<p><i>Photo de famille avec les représentantes des associations de femmes</i></p>
	
<p>Source : B. SARE., 28.06.2022</p>	<p>Source : B. SARE., 28.06.2022</p>
<p><b>AUTRES PHOTOS</b></p>	
<p><b>VISITE DE LA MATERNITE DE L'HOPITAL PROVINCIAL DE MASSAKORY</b></p>	
<p><i>Photo de l'une des salles d'observation.</i></p>	<p><i>Photo des différentes méthodes contraceptives proposées aux patients</i></p>
	
<p>Source : B. SARE., 28.06.2022</p>	<p>Source : B. SARE., 28.06.2022</p>
<p><i>Photo de la fosse à placenta</i></p>	<p><i>Poubelle couverte à l'entrée de la maternité.</i></p>
<p>Source : B. SARE., 28.06.2022</p>	<p>Source : B. SARE., 28.06.2022</p>

*Photo illustrant la séance de formation en couture initiée par le projet SWEDD des jeunes filles de la ville de Massakory*

*Photo avec les jeunes filles de la ville de Massakory bénéficiaires de la formation en couture initiée par le projet SWEDD*



Source : B. SARE., 28.06.2022



- Photos des consultations des parties prenantes dans la province du Lac (Bol).

<p>Entretien avec le Secrétaire Général du gouvernorat du LAC (personnalité au milieu en boubou blanc).</p>	<p>Entretien avec le responsable de centre social de Bol, (personnalité au milieu).</p>
	
<p>Source : D. NGADJADOUM., 22/06/2022</p>	<p>Source : D. NGADJADOUM., 22/06/2022</p>
<p>Entretien avec le délégué provincial de l'environnement, de la pêche et du développement durable (personnalité assise) et l'inspecteur forestier (personnalité debout à gauche) de Mamdi-Bol-</p>	<p>Entretien avec le chef de service programme à la délégation de l'agriculture. (Personnalité assise.)</p>
	
<p>Source : D. NGADJADOUM., 22/06/2022</p>	<p>Source : D NGADJADOUM.,22/06/2022</p>
<p>Entretien avec le responsable suivi-évaluation de la délégation de l'élevage (personnalité assise).</p>	<p>Photo de famille avec les représentants des jeunes du Lac</p>

	
<p>Source : D. NGADJADOUM., 22/06/2022</p>	<p>Source : D. NGADJADOUM., 22/06/2022</p>
<p>Entretien avec le délégué à la fonction publique. (Personnalité assise en boubou blanc).</p>	<p>Entretien avec le délégué de l'éducation, (personnalité assise au bureau en chemise blanche).</p>
	
<p>Source : D. NGADJADOUM., 23/06/2022</p>	<p>Source : D. NGADJADOUM., 23/06/2022</p>
<p>Focus group avec les membres de la coordination des associations des femmes du Lac CAFDL</p>	<p>Focus group avec les membres du groupement des femmes maraichères de Matafo (Bol)</p>
	
<p>Source : D. NGADJADOUM., 22/06/2022</p>	<p>Source : D. NGADJADOUM., 24/06/2022</p>
<p>Visite sur le site des femmes maraichères de Matafo (Bol). Deux semaines après le semis de Mais</p>	



Source : D. NGADJADOUM., 23/06/2022

**Annexe 6 : Réseau de communication disponibles dans les localités visitées**

<b>N°</b>	<b>Localité visitée</b>	<b>Moyens de communication disponibles</b>	<b>Noms et contacts des responsables</b>
1	Salal	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Téléphonie mobile TIGO</li> <li>- Crieurs publics</li> </ul>	
2	Kouba Oulanga	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Téléphonie mobile TIGO</li> <li>- Crieurs publics</li> </ul>	
3	Kalaït	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Crieurs publics</li> <li>- Téléphonie mobile Airtel</li> <li>- Téléphonie mobile TIGO</li> </ul>	
4	Arada	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Crieurs publics</li> <li>- Téléphonie mobile Airtel</li> <li>- Téléphonie mobile TIGO</li> </ul>	
5	Djédaa	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Crieurs publics</li> <li>- Téléphonie mobile Airtel</li> <li>- Téléphonie mobile TIGO</li> </ul>	
6	Ati	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Station de radio ONAMA</li> <li>- Station de radio Radio AL NADJAH</li> <li>- Station de radio Al Nourahl</li> <li>- Téléphonie mobile Airtel</li> <li>- Téléphonie mobile TIGO</li> <li>- Crieurs publics</li> </ul>	<p>NGOMITA Justin responsable de la Station de radio ONAMA Tel 66254367/92096862</p> <p>Idriss Brahim Bélé Chef de programme Bélé 66721411/99323599</p> <p>Station de radio Al Nourahl Tel 66297765/99297765</p>

## Annexe 7 : Liste des Médias de la presses écrites

N°	Médias	Périodicité	Responsable	Téléphone
1	Le Progrès	Quotidien	Abderamane Barka	66 23 00 94
2	ATPE Info	Bihebdomadaire		66 25 29 66
3	N'Djamena Bi-hebdo	Hebdomadaire	Jean-Claude Nekim	66 29 03 04
4	Le Visionnaire	Hebdomadaire	Allahondoum Judas	66 47 26 47
5	La Voix	Hebdomadaire	André Byakzabo	66 86 76 92
6	Le Pays	Hebdomadaire	Madjasra Nako	66 29 79 54
7	L'Observateur	Hebdomadaire	Samory Ngaradoumbé	66 76 77 78
8	Le Temps	Hebdomadaire	Michael N Didama	66 29 03 54
9	Le Citoyen	Hebdomadaire	Goual Nanassoum	66 28 70 62
10	Le Sahel	Hebdomadaire	Frank Mbaidje M	63 70 49 70
11	L'Opinion	Bimensuel	MOUNYAGUE MORBAYE Aristide	66 35 98 19
12	Le Haut Parleur	Bimensuel	Stephane OUAYE	
13	Eclairages	Tri mensuel	DELI Nestor	62 05 37 43
14	Le Potentiel	Tri mensuel	Bruce Djim-Adjim OUAYE	66 16 01 50
15	Abba Garde	Tri mensuel	Moussaye Avenir	63 85 30 68
16	Espace Culture	Tri mensuel	ALLAFI NDAGMISSOU	63 19 47 02
17	Le Baromètre	Tri mensuel	MODE Israel	66 46 25 45
18	La Suggestion	Tri mensuel	ABBE Abel	66 40 43 79
19	Mutations	Tri mensuel	DIONBE M Malachi	62 09 88 73
20	Salam Info	Tri mensuel	Martin INOUA	63 90 63 03
21	Tribune Info	Tri mensuel	KOKINAGUE Eric	66 26 27 28
22	Sarh Actu	Tri mensuel	Edouard TAKADJI	66 40 02 01
23	Le Perroquet	Tri mensuel	Eric NGARLEM	66 53 84 39
24	Tchad & Culture	Mensuel	Nestor	66 25 86 33

Source : Haute Autorité des Médias et de l'Audiovisuelle (HAMA) du Tchad

Annexe 8 : Listes et des données relatives aux différents Médias audiovisuels au Tchad

LES RADIOS PRIVEES DU TCHAD

N'DJAMENA RADIOS COMMUNAUTAIRES ET ASSOCIATIVES				
N°	Région	Site	Nom de la station Adresses et contacts des responsables	Fréquence Assignée
01	Région de N'DJAMENA 015°03'00"E 12°08'00"N	N'Djaména (Chagoua)	<b>FM Liberté Chagoua, Avenu Pascal YOADEMNADJI</b> Date de mise en service : 05 Août 2000. La FM liberté est une radio associative appartenant au collectif des Associations de Défense des Droits de l'Homme.Coordo M DJEKOURNINGA LARARE Tél : 62923 25/ 949 57 43 ; Responsable technique : MBAÏHILAME ZEPHIRIN. Tél 640 73 42	105.3 MHZ
02		N'Djaména (Ambassatna)	<b>Radio DJA FM Quartier Ambassatna Ndjamena</b> Date de mise en service : 1998. JA FM est une radio associative propriété de l'Association Alternative Communication (ALTERCOM). Elle est dirigée par Zara M. Yacoub : Tel : 66 29 31 68 / 251 64 90. Responsable Technique Youssouf ABDALLAH 632 37 64	96.9 MHZ
03		N'Djaména (Am-Riguébé)	<b>AL – NASR : Quartier Am – Riguebé N'Djaména</b> Date de mise en service : le 03 août 2001 AL NASR FM est une radio associative appartenant à L'Association Tchadienne pour la Promotion de la Langue Arabe au Tchad (ATPLA). Son coordo est Aboubakar Borgho Tél : 66 30 60 20/66 20 90 11/66 12 94 24. AMalloum Ibrahim Malloum : 680 64 84 / 620 88 80	102.1 MHZ
04		N'Djaména (Goudji)	<b>Radio FM AL BAYANE</b> Date de mise en service : le 24 février 2003 Radio FM AL BAYANE est une radio associative. Elle est la propriété de l'Assemblée Mondiale de la Jeunesse Islamique. Son Coordo est YOUNFEDI ABDULAZIS HASSAN Tél : 66 39 91 34 /99 96 22 41. Le Responsable technique Tél :66 21 37/99 80 80 05	93.7 MHZ
05		N'Djaména (Moursal)	<b>Arc – en –Ciel chagoua N'Djaména</b> Date de mise en service : 30 août 2005 Arc en Ciel est une radio communautaire propriété de l'Association pour le Développement Social. Père Severin : 66 71 71 22	107.7 MHZ
06		N'Djaména	<b>Radio Alhouda</b> Date de mise en service 2012 Radio associative propriété de la Fondation AL-HOUDA pour le Développement. Coordonateur M. YASSIR TIDJANI Tél : 99 99 19 77 / 66 20 66 76 / 99 95 50 77	98.8 MHZ

07		N'Djaména Farcha	<b>Mandela FM</b> : Date de mise en service : 26 novembre 2015. Mandela FM est une radio communautaire, propriété de la Maire de la Commune du 1 <sup>er</sup> Arrondissement de la ville de N'Djamena Contact Coordonnateur : 66 35 01 02	101.5MHZ
08		N'Djamena Morsal	<b>Radio Sahel Info</b> : Date de mise en service : 18 février 2018 RADIO Sahel info est une Radio associative. Elle est la propriété de l'Alliance Tchadienne pour la Défense des Intérêts Républicain et pour la Paix Directrice FATIA Ngarbaroum. Contact : 66 60 01 36.	95.10 MHZ
09		N'Djaména Amsiné	<b>Radio Al Bassera FM</b> Date de mise en service le 30 mai 2019 Radio associative propriété de l'Association pour le Développement Socio-Culturel (ADSC) ONG Nationale Directeur Yousouf Ahmat contact : 66 29 45 45 99 29 45 45	99 MHZ
<b>N'DJAMENA RADIOS COMMERCIALES</b>				
10		N'Djaména (Gardolé)	<b>RADIO NGATO FM</b> : Date de mise en service : 30 mai 2006 RADIO NGATO FM est une Radio commerciale. Elle est la propriété de B.O.K .SA. Contact coordonnateur M. Mahamat ALLamine : 66 21 07 11 / 91 21 07 11	89.6 MHZ
11	<b>Région de N'DJAMENA 015°03'00"E 12°08'00"N</b>	N'Djaména Atrone	<b>RADIO OXYGENE</b> : Date de mise en service 18 avril 2017 La Radio Oxygène est la propriété de la Société unipersonnelle à responsabilité limité au capital 1 000 000F CFA appartenant au journaliste François Djékombé DG François Djékombé DG Diane Nel-Mall KOÏDERE /66 29 14 50 - Directeur : Evariste Ngaralbaye : 66 29 39 02 Cordo des Programme : Reoukadji Manassé : 63 48 96 69	96.3 MHZ
12		N'Djaména Ardep Djournal	<b>RADIO HAGUI</b> Date de mise en service 18 avril 2017 La Radio Hagui est la propriété de l'Association pour la Promotion Culturelle et Artistique au Tchad Directeur : Ngarassoum Paulin : 63362121	101.10 MHZ
<b>N'DJAMENA RADIOS CONFESSIONNELLES</b>				
13	<b>Région de N'DJAMENA 015°03'00"E 12°08'00"N</b>	N'Djaména (Ambassatna)	<b>Radio AL- QUORAN AL – KARIM Grande Mosquée R.F</b> Date mise en service : le 12 décembre 2002 AL- QUORAN AL – KARIM est une Radio confessionnelle, propriété du Conseil Supérieur des Affaires Islamiques du Tchad. Son Coordonnateur ; 90 14 15 14 /99 39 96 06	88.3 MHZ
14		N'Djaména (Moursal)	<b>Radio La Voix de l'Esperance</b>	91.0MHZ

			Date de mise en service 6 juin 2003 La Voix de l'Esperance est une radio confessionnelle propriété de l'Eglise Evangélique des Assemblées de Dieu au Tchad Coordonnateur : Pasteur Frédéric Tél : 66 23 74 70.	
<b>N'DJAMENA RADIOS THEMATIQUE</b>				
15	<b>Région de N'DJAMENA 015°03'00"E 12°08'00"N</b>	N'Djamena Djari	<b>Radio La Voix de la Femme</b> Date de mise en service 13/03/2019 La Voix de la femme est une radio thématique Femme propriété du Ministère du Genre et de la Solidarité Nationale. Elle est installée à la Maison de la Femme de N'Djamena. Directrice Mme DEBAT Mbaïtoloum. Contact : 63 02 35 29	
<b>LOGONE OCCIDENTAL RADIOS COMMUNAUTAIRES ET ASSOCIATIVES</b>				
16	<b>LOGONE OCCIDENTAL</b>	<b>Moundou 016°05'00"E 08°35'00"N</b>	<b>Radio Kar Uba/ le soleil</b> Date de mise en service : 15 décembre 2006 Radio Kar Uba est une radio communautaire, propriété du (GRAMP/TC. Directeur Intérimaire Mr BENOIT 60 56 56 08/ 99 84 57 19 Responsable Technique : :BARI N ;66 73 49 57/ 99 48 65 04	95.0 MHZ
17			<b>Radio FM Nadah+ de Moundou</b> La radio Nada+ de Moundou est une radio associative, appartenant aux collectifs des associations et groupements (GOECAT, RICE, CIFDES, ADIH et CRADHE) dont le coordonnateur est M DJASRANGAR Ngaryom	



18	LOGONE OCCIDENT AL	<b>BENOYE</b> 016°19'00" "E 08°59'10" N	<b>Radio Communautaire de Ngourkosso</b> Date de mise en service : 03 août e 2011 Radio Communautaire de Ngourkosso est la propriété de l'ASSOCIATION JARABE de Bénoye Coordo M. KOURKAOU Milisor Tél : 66 23 46 32 / 99 12 39 08 Directeur Elysée : 66 36 04 87 / 99 42 38 81 Responsable Technique : Djeradouba Bambaye : 62 30 39 15	103 MHZ
19		<b>BEBALEM</b> 016°25'37" "E 08°59'45" N	<b>RADIO FM LE REVEIL</b> Date de mise en service : 18 novembre 2009 FM le Réveil est une Radio Communautaire appartenant au Réseau des Organisations Rurales pour le Développement Economique et Social (RORDES). Directeur : Datoloumbaye Désiré Y : 63 84 88 65 /91 79 82 75 Responsable Technique : Nenadji Arni : 63 99 37 36 /99 96 54 22	92.00M HZ
<b>LOGONE OCCIDENTAL RADIOS CONFESIONNELLES</b>				
20	LOGONE OCCIDENT AL	<b>Moundou</b> 016°05'00" "E 08°35'00" N	<b>RADIO BONNE NOUVELLE (RBN)</b> Date de mise en service : 27 août 2012 La Radio Bonne Nouvelle est une radio confessionnelle propriété de l'Eglise Evangélique des Assemblées de Dieu au Tchad. ; Son Directeur est Mr Nédoumyoang Ndoubayom : 99 91 42 91 / 62V36 39 93	92. MHZ
21		<b>MBAÏNA MARE</b> 015°22'00" "E 08°40'00" N	<b>RADIO FM MON AMI</b> La Radio FM MON AMI est une confessionnelles, appartenant aux églises évangéliques au Tchad, annexe de Mbainamare Date de mise en service : 23 octobre 2013. Directeur Mbaïgandje Emanuel ; 63 24 64 94	98 MHZ
<b>LOGONE ORIENTAL RADIOS COMMUNAUTAIRES ET ASSOCIATIVES</b>				
22	LOGONE ORIENTAL	<b>DOBA</b> 016°51'00" " E 08°43'00" N	<b>RADIO LA VOIX DU PAYSAN</b> Date de mise en service : 27 décembre 1997 Voix du Paysan de Doba est une radio associative appartenant au Bureau d'Etude et de Liaison d'Actions Caritatives et de développement (BELACD) du diocèse de Doba. Directeur : Nanglem Ngamarde Singagar. Responsable Technique : Borassdé Samingar : 66 48 86 83 /93 61 88 88	96.2 MHZ
23			<b>Radio FM la Voix du Salut</b> Date de mise en service le 15/09/2015. La Radio FM la Voix du Salut est une radio confessionnelle propriété de l'Entente des Eglises Evangéliques au Tchad EET). Son Directeur est M. Réou Ezechiel : 66 30 92 44 / 99 76 05 25	89.90 MHZ
<b>LOGONE ORIENTAL RADIO CONFESIONNELLE</b>				

24	LOGONE ORIENTAL	<b>BODO</b> <b>015°46'30</b> " E <b>011°43'30</b> "N	<b>Radio FM Takadji de Bodo</b> Date de mise en service Mars 2025. La Radio FM Takadji de Bodo est une Radio Confessionnelle propriété des Assemblées Chrésiennes du Tchad (ACT). Son Directeur : Beassdé Denis : 66 25 50 69 /99 10 03 06	103.0 MHZ
25			<b>Radio Shi Madji</b> Radio associative propriété de l'association propriéte de l'Association pour une Vie Meilleure (ASSOVIM) ; Date de mise en service 30/05/2019. Directeur Mbaïadjim Amos Voltaire contact : 66264142/ 99738269	95,5 MHZ

MAYO KEBBI EST RADIOS COMMUNAUTAIRES ET ASSOCIATIVES				
26	MAYO KEBBI EST	<b>BONGOR</b> 015°22'00" E 10°17'00"N	<b>Radio Terre Nouvelle (RTN 1) Bongor</b> Date de mise en service 29 juillet 2009. Radio Terre Nouvelle (RTN) est une radio associative appartenant au Bureau d'Etude et de Liaison d'Actions Caritatives et de développement (BELACD) du diocèse de Pala. Son Coordonnateur est M. Antonio Serano Tél 66 24 85 75	91 MHZ
27		<b>GOUNOU GAYA</b> 015°30'46" E 09°38'07"N	<b>Radio Gaya Tcholwa G. Gaya</b> Date de mise en service : 22 avril 2008 Gaya Tcholwa est une radio associative, propriété de l'Association des Organisations Paysannes de la Kabbia (AOPK). Directeur : Wang Namou Senekna : 63 25 36 43 / 91 44 56 55 Chef Technique : Bigaoula Emmanuel : 66 18 22 69 / 92 660 887 57	97.2 MHZ
28		<b>KIM</b> 015°47'00 E 08°16'00 N	<b>Radio la Voix de la Paix de KIM</b> La Radio la Voix de la Paix de KIM est une radio associative propriété de l'Association Esdras Directeur DOKDAI HOUNLY Marc Contact : 66 30 18 08	96.1 MHZ
MAYO KEBBI OUEST RADIOS COMMUNAUTAIRES ET ASSOCIATIVES				
29	MAYOKE BBI OUEST	<b>PALA</b> 015°54'00" E 09°22'00" E	<b>Radio Evangile et Développement Globale (REDG)</b> Date de mise en service : 12 novembre 2002. La REDG est une radio communautaire, propriété de l'Eglise Fraternelle Luthérienne au Tchad (EEFLT). Directeur : AMENON Ngadambel : 60 29 99 71 44 /91 42 86 44	88.5 MHZ
30			<b>Radio Soleil de Pala</b> Date de mise en service : 16 mars 2006 La Radio Soleil de Pala est une radio associative, propriété de l'Association pour le Développement de la Communication Rurale (ADECOR). Directeur Abdelaziz Daouda : 66 40 85 21/ 99 27 25 16 Responsable Tech : : Djetade Laurent : 66 48 85 21/ 99 27 25 16	98.0 MHZ
31			<b>Radio Terre Nouvelle (RTN 2 est relai de diffusion des programmes de la RTN de Bongor</b> Radio Terre Nouvelle (RTN) est une radio associative appartenant au Bureau d'Etude et de Liaison d'Actions Caritatives et de développement (BELACD) du diocèse de Pala. Directeur : Rouzoumka Thomas : 66 81 17 36 / 93 50 99 33	94.4 MHZ
32			<b>VOIX DE ZAHSOO</b> Date de mise en service : 07 mars 2011 VOIX DE ZAHSOO est une radio communautaire appartenant de l'Association de la Radio Communautaire de Léré Directeur DODANBOUBE NETNA : 66 53 94 53	97.5 MHZ

TANDJILE RADIOS COMMUNAUTAIRES ET ASSOCIATIVES				
33	TANDJILE	<b>LAÏ</b> 016°18'00" E 09°24'00" N	<b>Radio Effata</b> Date de mise en service : 28 janvier 2005. La radio Radio Effata est une radio associative appartenant au Bureau d'Etude et de Liaison d'Actions Caritatives et de développement (BELACD) du diocèse de Lai. Directeur Batien Lallier 63 33 76 88	90.6 MHZ
34		<b>KELO</b> 015°48'00" E 09°28'00" N	<b>Radio FM Barguedje</b> Date de mise en service 3 avril 2008 Radio FM Barguedje est une Radio Associative appartenant à l'Association pour le Développement de la Communication à la Base (ADECOMB). Directeur ALLAFFI Bamré Mathias B : 66 47 49 29 1 Responsable Technique : Guinabeeï Philemen : 66 38 06 83	95.9 MHZ
TANDJILE RADIOS CONFESIONNELLES				
35	TANDJILE	<b>TCHAGUINE GOLO</b>	<b>FM TERRE DE PAIX</b> Date de mise en service : Février 2005 La FM TERRE DE PAIX est une radio confessionnelle appartenant à Mission TEAM T (EET). Directeur : MarK Vadar Kooi : 66 47 92 32/ Coordo à NDJ est Lago Ledjebgue Dono Tél : 66 27 14 48	95.2 MHZ
MANDOUL RADIOS COMMUNAUTAIRES ET ASSOCIATIVES				
36	MANDOUL	<b>KOUMRA</b> 017°33'00" E 08°55'00" N	<b>TOB FM</b> Date de mise en service : mars 2011 TOB FM est une radio communautaire propriété de l'Association la Communication et le Développement du Mandoul Directeur : Djitaïngue Ngueïta : 66 47 27 93/ 99 28 71 74 Responsable Technique : Djimadoum Emmanuel : 66 70 62 18/ 91 71 37 03	93.0 Mhz
37		<b>KOUMRA</b> 017°33'00" E 08°55'00" N	<b>Radio Lotiko 2 de Koumra</b> Lotiko 2 est un relai de diffusion de <b>Radio Lotikoh 1 SAVE Sarh</b> Responsable Technique ; Moïse M : 66 14 89 14 /90 50 35 54	100.1 MHZ
38		<b>MOÏSSALA</b> 017°48'00" E 08°20'00" N	<b>RADIO BRAKOS</b> Date de mise en service : 11 juin 2001 Radio Brakos qui est une radio communautaire appartenant l'Association pour la Protection de l'Environnement (APEN). Elle est dirigée par Me KEMTE Collette VatanKhan : 638 03 59/9519090	98.1 MHZ
MOYEN CHARI RADIOS COMMUNAUTAIRES ET ASSOCIATIVES				
39		<b>SARH</b>	<b>RADIO LOTIKOH 1 SAVE SARH</b>	97.0 MHZ

	<b>MOYEN CHARI</b>	<b>018°21'00" E 09°12'00" N</b>	Date de mise en service le 6 AVRIL 2001 Lotiko de Sarh est une radio associative composante du Service Audiovisuel pour l'Education (SAVE) du Diocèse de Sarh. Elle est dirigée par Directeur : Kemdi Maye Felicien : 62 04 60 99 / 90 15 97 27 Respons Tech ; Moise M : 66 14 89 14 /90 50 35 54	
40			<b>Radio Mabrouka</b> Date de mise en service le 11 mai 2013 La Radio MMabrouka est une Radio confessionnelle propriété du Complexe Manrat Al Islam du Mabrouka de Manda (Sarh) Coordonnateur Monsieur Mahamat Kourssa Contacts : 66 36 93 57	102.0 MHZ
<b>KANEM ET LAC RADIOS COMMUNAUTAIRES ET ASSOCIATIVES</b>				
41	<b>Kanem</b>	<b>MAO 015°18'00" E 14°08'00" N</b>	<b>Radio NJIMI de MAO</b> Date de mise en service : 13 février 2006 La Radio Njimi FM est une radio associative propriété de l'Association pour le Suivi du Développement du Kanem (ASUDEK). Coor : AHMAT ALI : AHMED ABDOULAY E : 66 90 86 40 / 99 90 86 40	93.6 MHZ
42		<b>MONDO 015°31'44" E 013°47'10" N</b>	<b>Radio BISSAM FM</b> Date de mise en service le 03 août 2011 Radio BISSAM FM est une radio communautaire propriété de l'Association pour le Développement de Wadi-Bissam Coordonnateur : ABAKAR Elhadji Abakar : 99 19 49 07/99 17 44 006 ahmedabdoulaye@74yaho.fr	90.5 MHZ
43		<b>NOKOU 014°46'45" E 014°35'00" N</b>	<b>Radio FM ALBICHARI</b> Date de mise en service le 03 août 2011 Radio FM ALBICHARI est une radio communautaire propriété de l'Association ALBICHARI (Lutte contre le Sida) Son Coordonnateur est M.Taher Younousse Taher :66 27 65 64 / 99 78 59 66	96.8 MHZ
44	<b>Lac</b>	<b>BOL 014°43'00" E 13°28'00" N</b>	<b>Radio Kadaye FM</b> Date de mise en service le 03 août 2011 Radio Kadaye FM est une radio communautaire est la propriété de l'Association pour le Développement Economique et Social du Lac (ADESOL) Coordonnateur M. Adam Tchari Adam : 66 55 66 77 /99 19 61 04	89.9 MHZ
<b>BATHA RADIOS COMMUNAUTAIRES ET ASSOCIATIVES</b>				
45	<b>BATHA</b>	<b>ATI 018°28'00" E 13°13'00" N</b>	<b>AL NADJA</b> Date de mise en service le 15 fevrier 2015 La Radio FM AL NADJA Ati est une radio associative appartenant à l'Association des Jeunes pour le Dévelop d'Ati. Elle dirigée par ABAKAR MOUSSA KAÏDALLAH :66 29 60 57/99 29 60 57 le Resp Tech est M. MAHAMAT SALEH Atyé Tél : 66 7 21021/99 51 18 11/99323500	88.0 MHZ
46		<b>Yao 017°33'00" E 012°53'24" N</b>	<b>Radio FM IGNTARA PRODUCTION</b> Date de mise en service le 03 août 2011 Radio FM Igmtara Production est une radio communautaire propriété du Groupement des Pêcheurs du Nord-Est du Lac Fitri (GPNELF) Coordonnateur : ADOUM GONI Tél : 66 22 35 21 / 99 91 02 30	91.0 MHZ.

47		<b>Houm-Hadjer</b> 019°41'00" E 013°19'00" N	<b>Radio FM Al Mourhal</b> Date de mise en service le 03 août 2012 Radio est une radio communautaire propriété de l'Association AL Mourhal Coordonnateur : OUDA'A Zakaria : contact 66 29 77 65 99 29 77 65	94.6 MHZ
<b>OUADDAÏ, WADI FIRA ET SILA RADIOS COMMUNAUTAIRES ET ASSOCIATIVES</b>				
48	<b>OUADDAÏ</b>	<b>ABECHE</b> 020°48'00" E 13°47'00" N	<b>LA VOIX DU OUADDAÏ</b> Date de mise en service le 18 juillet 2012 La Radio est radio associative, propriété de l'Association pour le Développement Communautaire (ADMC) rétrocédée par l'ONG INTERNEWS. Le Coordonnateur est Issaka Allafouza :66 22 17 52 / 99 27 73 43	95.0 MHZ
49	<b>WADI FIRA</b>	<b>IRIBA</b> 022°14'15" E 015°07'35" N	<b>LA Radio Absoun Iriba</b> Date de mise en service le 18 juillet 2012 La Radio est la propriété de l'Association pour le Développement Communautaire (ADMC) rétrocédée par l'ONG INTERNEWS. Son coordonnateur est M. Daoussa Mahamat Tél :66 30 00 91. / 99 99 63 99	93.7 MHZ
50	<b>SILA</b>	<b>GOS-BEÏDA</b> 021°25'00" E 012°13'00" N	<b>Radio Sila Gos-Beïda</b> Date de mise en service le 18 juillet 2012 La Radio est une radio associative, propriété de l'Association pour le Développement Communautaire (ADMC) Coordonnateur : Abelrazak Arabi Tél : 66 36 95 80 / 99 26 25 71	93.7 MHZ
51	<b>GUERA</b>	<b>Mongo</b> 018°41'00" E 12°11'00" N	<b>Radio Communautaire de Mongo</b> Date de mise en service le 07 mars 2011 La Radio Communautaire de Mongo est la propriété du Conseil de Concertation des Producteurs Ruraux du Tchad Le responsable de la RCM est SALEH Hassane : 66 68 48 58	99.05 MHZ.
52	<b>SALAMAT</b>	<b>AM-TIMAN</b> 020°14'00" E 11°05'00" N	<b>Radio FM Darbadjia</b> La Radio FM Darbadjia est une radio communautaire est la propriété de l'Association pour le Développement des initiatives locales de Massenya Date de mise en service le 10 août 2012 le Directeur Mahamat Abdelaziz Atthir ; 66 35 16 65 /99 68 38 28	91.3 MHZ
53	<b>BORKOU</b>	<b>F. LARGEAU</b> 019°05'00" E 17°58'00" N	<b>Radio Palmerai FM de Faya Largeau</b> Date de mise en service : 2005 La Radio Palmerai est une radio associative. Elle est la propriété de l'Association pour le Développement Communautaire de Faya-Largeau Le Directeur est M ; Hamid Kodi Yayami(ADCFL).: 66 79 20 20	93.2 MHZ
<b>HADJER LAMIS RADIOS COMMUNAUTAIRES ET ASSOCIATIVES</b>				
54	<b>HADJER LAMIS</b>	<b>MASSAKORY</b> 015°44'00" E	<b>Radio FM Doumchi Dagana</b>	96.4 MHZ

		<b>13°00'00" N</b>	La Radio FM DOUMCHI Dagana est une radio associative appartenant à l'Association de Lutte Contre la Désertification de Massakory (ALCDM) Date de mise en service le 12 octobre 2010 Directeur Assane Moussa Ali 66 22 07 80;/ 99 22 07 80	
55		<b>KARAL 014°46'02" E 012°50'12" N</b>	<b>Radio FM ALHADABA</b> Date de mise en service le 12 juillet 2017 La Radio FM ALHADABA de Kara est une Radio associative propriété de l'union des Associations pour le Développement de la Sous-Préfecture de Karal (UADSK). Contact Directeur Doungous 63 96 08 45 / 95 33 42 33	93 . 0 MHZ
<b>CHARI BAGUIRMI RADIOS COMMUNAUTAIRES ET ASSOCIATIVES</b>				
56	<b>CHARI BAGUIR MI</b>	<b>MASSENYA 016°10'00" E 11°24'00" N</b>	<b>Radio FM Mourgoudida</b> Radio Mourgoudida est une radio communautaire propriété de l'Association pour le Développement Economique, Social et culturelle du Chari Baguirmi Date de mise en service le 11 janvier 2013 Directeur: Pacha Mahamat 99 98 86 52 / 66 36 18 91 Resp Tech : Tidjani Abba Ali : 60524708 /99 28 62 26	87.8 MHZ
57		<b>Bouso 010°10'00" E 11°05'00" N</b>	<b>Radio FM Merguedem</b> La Radio FM Merguedem de Bouso est une Radio Communautaire, propriété du Collectif des Associations de Développement du Loug Chari (CADLC) Directeur : TOLROMMADENGAR NADJILENGAR Contact 66 83 46 31/ 90366493. Responsable Technique : ABBA Kaka : 95 29 12 17	90 MHz

### Les Télévisions privées au Tchad

N°	Région	Site	Nom de la station	Diffusion analogique		Diffusion	
				Fréquence	Canal	Satellitaire	Réseau TNT
	<b>N'DJAME NA 015°03'00 "E - 12°08'00" N</b>	<b>N'DJAME NA 015°03'00 "E - 12°08'00" N</b>	<b>ELECTRON – TV</b> DG Djegoltar Armand: 66 27 53 53	546.0 MHZ	30	Emission sur Bouquet Satellite Espace 51° E Azimut 102° Réception ETV Fréq : 4113,5MHZ SR : 2476 FEC : 5/36 Pol (H) DG Djegoltar Armand : 66 27 53 53	<b>Diffusion sur l'ensemble des réseaux Multiplexes</b>

			<b>AL-NASR/TV</b>	194.0 MHZ	45	Emission sur Satellite NILSAT Réception Al-Nasr TV Fréq : 11526MHZ SR FEC Pol DG Mahamat Borgo 66 20 90 11	
			<b>TCHAD 24 TV Télévision commerciale</b> Par la télévision numérique Terrestre (TNT)			Editeur des contenus TNT diffusé sur le Multiplexe de ILNET Telecom	
			<b>TCHELOU TV Télévision commerciale</b> Par la télévision numérique Terrestre (TNT)			Editeur des contenus TNT diffusé sur le Multiplexe de ILNET Telecom	



N°	Région	Site	Nom de la station	Fréquence assignée	Etat de fonctionnement
01	Région de N'DJAMENA	Ville de N'Djaména	RFI (RADIO FRANCE INTERNATIONALE) / ONAMA	100.2 MHZ	Opérationnelle
02			BBC (BRITISH BROAD CASTING) / ONAMA	90.6 MHZ	Opérationnelle
03			AFRICA N°1 / ONAMA	103 MHZ	Non Opérationnelle
04			Voice OF America (VOA)/ FM Liberté	93.1 MHZ	Opérationnelle
			HIT Radio/ ETV	97.5 MHZ	Opérationnelle
05	L.OCCIDENTAL	Ville de Moundou	RFI (RADIO FRANCE INTERNATIONALE) Station Régionale ONAMA Moundou	100.3 MHZ	Opérationnelle
06	M CHARI	Ville de Sarh	RFI (RADIO FRANCE INTERNATIONALE) Station Régionale ONAMA de Sarh)	100.4 MHZ	Opérationnelle
07	OUADDAÏ	Ville d'Abéché	RFI (RADIO FRANCE INTERNATIONALE) Station Régionale ONAMA d'Abéché	100.5 MHZ	Opérationnelle
08	N'DJAMENA	1 <sup>er</sup> arrondissement QG FMM Farcha	Radio NDARASON Internationale (FMM) de N'Djamena	107.1 MHZ	Opérationnelle
09	REGION DU LAC	Département du Mamdi au Q G FMM de Bol	Radio NDARASON Internationale (FMM) de Bol	98.8 MHZ	Opérationnelle
10		Département du Kaya, Q.G FMM Baga Sola	Radio NDARASON Internationale (FMM) de Bagasola	97.6 MHZ	Opérationnelle
11		Département du Wayi, QG FMM Doum-Doum	Radio NDARASON Internationale (FMM) de Doum-Doum	97.2 MHZ	Opérationnelle
12		Département du Wayi QG FMM Ngouri	Radio NDARASON Internationale (FMM) de Ngouri	98.8 MHZ	Opérationnelle
13		Département du Fouli, QG.FMM Liwa	Radio NDARASON Internationale (FMM) de Liwa	96.0 MHZ	Opérationnelle

### Les radios étrangères diffusant en partenariat avec les radios privées locales

N°	Région	Site	Nom de la station	Fréquence	Etat de fonctionnement
01	Région de N'DJAMENA	N'Djaména	VOA (Voice Of America)/FM Liberté	105.3 MHZ	Opérationnelle
02		N'Djaména	DW (Deutsche Welle /FM Liberté	105.3 MHZ	Opérationnelle
04		N'Djaména	Al Djazira / Radio Dja FM	96.9 MHZ	Opérationnelle
05		N'Djaména	BBC/Radio FM AL BAYANE	93.7 MHZ	Opérationnelle
06	LOGONE OCCIDENTAL	Moundou	BBC(British Broad Casting)/Duji Lokar	101.8 MHZ	Non opérationnelle
07	MOYEN CHARI	Sarh	BBC(British Broad Casting)/Radio Lotikoh	97.0 MHZ	Opérationnelle

### Les radios étrangères diffusant directement du Tchad

#### Les radios partenaires de RFI

*Les radios partenaires sont des radios qui diffusent gratuitement et légalement, en direct et/ou en différé, par satellite et/ou internet, les programmes de RFI en français, en swahili, en haoussa, en mandingue, fff en anglais et en portugais ainsi que des compilations musicales et des fictions bilingues d'apprentissage du français.*

N°	Région	Site	Nom de la station	Fréquence	Etat de fonctionnement
01	KANEM	Mondo	RFI (Radio France internationale) Radio Bissam	90.5 0MHZ	Opérationnelle
02		Mao	RFI (Radio France internationale) Radio Ndjimi	93.60 MHZ	Opérationnelle
03	HADJER LAMIS	Massokory	RFI (Radio France internationale) Radio Doumchi	96.40 MHZ	Opérationnelle
04	TANDJILE	Laï	RFI (Radio France internationale) Radio Effata	90.60 MHZ	Opérationnelle
05		Kelo	RFI (Radio France internationale) Radio Bargadjé	95.9 MHZ	Opérationnelle
06		Tchaguine	RFI (Radio France internationale) Radio Voix de Tchaguine	95.2 MHZ	Opérationnelle
07	MAYO KEBBI EST	Bongor	RFI (Radio France internationale) Radio Terre N	91,00 MHZ	Opérationnelle
08		G. Gaya	RFI (Radio France internationale) Radio Gaya Tcholwa	97.20 MHZ	(Émetteur en panne)
09		Kim	RFI (Radio France internationale) Radio La Voix de la Paix de Kim	96.1 MHZ	Opérationnelle
10	LOGONE ORIENTAL	Doba	RFI (Radio France internationale) Radio La voix du Paysan	96.20 MHZ	Opérationnelle
11		Goré	RFI (Radio France internationale) Radio Shi Maji	95,5 MHZ	Opérationnelle
12	MANDOUL	Koumra	RFI (Radio France internationale) Radio Tob FM	93.00 MHZ	Opérationnelle
12		Moïssala	RFI (Radio France internationale) Radio Brakos	98.1 MHZ	Opérationnelle

13	<b>LOGONE OCCIDENTAL</b>	Bebalem	<b>RFI (Radio France internationale) Radio le Réveil</b>	92.00 MHZ	Opérationnelle
14	<b>GUERA</b>	Mongo	<b>RFI (Radio France internationale) Radio communautaire de Mongo</b>	99.05 MHZ.	Opérationnelle
15	<b>BATHA</b>	Ati	<b>RFI (Radio France internationale) Radio Alnadjha</b>	88.00 MHZ	Opérationnelle
16	<b>BATHA</b>	Yao	<b>RFI (Radio France internationale) Radio Igntara</b>	91.0 MHZ	Émetteur en panne, réparation en cours
17	<b>MAYO KEBBI OUEST</b>	Pala	<b>RFI (Radio France internationale) Radio (Soleil) de Pala</b>	88.50 MHZ	Opérationnelle
18	<b>LAC</b>	Bol	<b>RFI (Radio France internationale) Radio Kadaye</b>	89.90 MHZ	Opérationnelle
19	<b>SALAMAT</b>	Amtiman	<b>RFI (Radio France internationale) Radio Darbadja</b>	91.30 MHZ	Opérationnelle
20	<b>NDJAMENA</b>	N'Djaména	<b>RFI (Radio France internationale) Radio Oxygène</b>	96.3 MHZ	Opérationnelle

### LES MEDIAS AUDIOVISUELS PUBLICS

N°	Région	Site	Nom de la station	Féquence Radio	TV	Féquence TV	Nom du responsable
01	N'djamana	N'DJAMENA 015°03'00"E - 12°08'00"N	RNT BP 892 chaine Nationale	94.5 MHZ			ROSALIE
02			RNT 892 Chaîne de proximité	92.5MHZ			BAGUEPENG/65393910
03			TVT Chaîne Nationale		25	506MHZ	Mbaindiguim Elon /66217437
			<b>Emission sur Eutelsat E10A</b> Fréq : 6080.550MHZ SR : 2063-FEC : 2/3 Pol CD <b>Reception TV-Tchad sur Eutelsat E7W</b> Fréq;11603MHZ: -SR 27500-FEC 5/6 Pol(H) <b>Reception TV-Tchad sur Eutelsat E16E</b> Fréq:11356MHZ-SR45000-FEC:3/5 Pol(H)				
04	Logone Occi	MOUNDOU 016°05'00"E - 08°35'00"N	Station Régionale TV/RNT de Moundou	98.3 MHZ	06	186.250MHZ	Hassan Boukar /66721920
05	Moyen chari	SARH 018°21'00" E - 09°12'00" N	Station Régionale TVT/RNT de Sarh	94.5 MHZ	06	186.250MHZ	Issa mandekor 66317131
06	Ouaddai	ABECHE 020°48'00" E - 13°47'00" N	Station Régionale TVT/RNT d'Abéché	99.1 MHZ	06	186.250MHZ	Ahmat Daoud/66324151
07	Borkou	F. LARGEAU 019°05'00" E - 17°58'00" N	Station Régionale TVT/RNT de Faya.L	100.1 MHZ	06	186.250MHZ	Abdallah Djimil/66369944
08	Batha	ATI 018°28'00" E - 13°13'00"	Relai de diffusion TVT/RNT d'Ati	94.5 MHZ	06	186.250MHZ	Ngomita Justin 66254367
09	Wadi-Fira	BILTINE 020°55'00" E 6 14°32'00" N	Relai de diffusion TVT/RNT de Biltine	98.0 MHZ	22	482 MHZ	Senoussi Abdel-Aziz / 66774490
10	Ouadai	ADRE 022°13'00" E - 13°30'00" N	Station TVT/RNT d'Adré	98.0 MHZ	41	634 MHZ	Abakar Issa Moustapha/66627093
11	Salamat	AM-TIMAN 020°14'00" E - 11°05'00" N	Relai de diffusion TVT/RNT d'AmTiman	98.0 MHZ	34	578 MHZ	Abba Kasser /66224296
12	Tibesti	BARDAI 016°58'00" E - 21°28'00"N	Relai de Diffusion TVT/RNT de Bardai	98.0 MHZ	21	474 MMHZ	Youssef Gorou
13	Lac	BOL 014°43'00" E - 13°28'00" N	Relai de diffusion TVT/RNT de Bol	98.0 MHZ	24	498 MHZ	Ibrahim Mbomi Tijo/66212540
14	Mayo Kebbi E	BONGOR 015°22'00" E - 10°17'00"N	Station Régionale TVT/RNT de Bongor	96.0 MHZ	23	490 MHZ	Rémadji Odette /66299828

15	Log. Oriental	<b>DOBA</b> 016°51'00" E - 08°43'00" N	Station Régionale TVT/RNT de Doba	98.0 MHZ	31	554 MHZ	Ganda Tao Hamian/66212540
16	Ennedi Ouest	<b>FADA</b> 021°30'00" E - 17°12'00" N	Station Régionale TVT/RNT de Fada	94.0 MHZ	22	482 MHZ	Mahamat Ali Toki/66245076
17	Sila	<b>GOS-BEÏDA</b> 021°25'00" E - 012°13'00"	Relai de diffusion TVT/RNT Gozbeida	98.0 MHZ	37	602 MHZ	Mahamat Haroun Abgréne /66287389
18	Tandjilé	<b>KELO</b> 015°48'00" E - 09°28'00" N	Relai de diffusion TVT/RNT de Kélo	93.0 MHZ	22	482 MHZ	Ousmane Seby/66231248
19	Moyen-Chari	<b>KYABE</b> 018°57'00" E - 09°27'00"	Station TVT/RNT de Kyabé	104.5 MHZ	43	650 MHZ	Bini Gala Ouya /62623562
20	Bar-Elgazal	<b>MOUSSORO</b> 016°30'00" E - 13°39'00" N	Station Regionale de Moussoro	90.6 MHZ	40	626 MHZ	Saleh Mahamat Zene/66343934
21	Mayo Kebbi O	<b>PALA</b> 015°54'00" E - 09°22'00"	Station Régionale TVT/RNT de Pala	92.5 MHZ	32	562 MHZ	Djimet Vanzou Madawalla /66272492 /90627521
22	Mandoul	<b>KOUMRA</b> 017°33'00" E - 08°55'00" N	Relai de diffusion TVT/RNT de koumra	98.0 MHZ	26	514	Fadoul Ahmat Dallah/66269510
23	Hajer Lamis	<b>MASSAKORY</b> 015°44'00" E - 13°00'00" N	Relai de diffusion TVT/RNT de Masskry	98.0 MHZ	21	474	Oumar Idriss/66262669
24	Kanem	<b>MAO</b> 015°18'00" E - 14°08'00" N	Relai de diffusion TVT/RNT de Mao	98.0 MHZ	26	514	Ahmat Malloum/66304097
25	Guerra	<b>MONGO</b> 018°41'00" E - 12°11'00" N	Relai de diffusion TVT/RNT de Mongo	98.0 MHZ	27	522	Abderamane Adam Rahama 66341693
26	Chari Baguirmi	<b>MASSENYA</b> 016°10'00" E - 11°24'00" N	Relai de diffusion TVT/RNT de Masenya	98.0 MHZ	23	490	Boukar Ngaré /62361890
27		<b>AMJARASS</b>	Station Régionale TVT/RNT d'Amdjarass	98.0 MHZ	23	490	Hassan Lamé /66413804
28		<b>LAÏ</b> 016°18'00 E-09°24'00 N	Relai de diffusion TVT/RNT de Laï	98.0 MHZ	28	530	Yousseuf Djambaye/66291462

## Annexe 9 : Rapports de synthèse des consultations réalisées avec les parties prenantes